

Pour l'installation de l'Agence spatiale canadienne

Levée de boucliers contre Montréal

Les opposants portent leur cause chez Mulroney

MICHEL VASTEL

OTTAWA - L'installation de l'Agence spatiale canadienne à Montréal soulève une véritable levée de boucliers dans les milieux industriels et chez les hauts fonctionnaires fédéraux qui ont porté leur cause devant le premier ministre, Brian Mulroney.

Entre-temps, le comité ministériel

sur le développement de la région de Montréal, qui doit revoir les recommandations du rapport-Picard de novembre dernier - y compris celle d'installer la NASA canadienne dans la région métropolitaine - ne se penchera pas sur la question avant la semaine prochaine.

« Ça n'est pas aussi pire que l'affaire du F18, de confier au DEVOIR un conseiller important du parti conservateur au Québec, mais ça y res-

semble. »

C'est la campagne en faveur de Montréal du ministre québécois du Commerce extérieur et du Développement technologique, Pierre MacDonald, qui a déclenché la vague d'opposition dans la région de la capitale nationale. Le porte-parole de l'Association des industries aérospatiales canadiennes, Gérard Lalonde, a confirmé hier au DEVOIR, qu'elle a une nouvelle fois décidé de porter

sa cause devant le premier ministre, juste avant Noël, pour contrer la campagne du ministre québécois. Elle a ainsi pu rencontrer, pendant la période des fêtes, son principal conseiller en matière économique et scientifique, le docteur Charles McMillan. « Montréal est peut-être la capitale de l'aéronautique, d'indiquer M. Lalonde, mais l'industrie spatiale est dispersée à Toronto, Ottawa, Vancouver, Saskatoon et Winnipeg.

Toutes les régions ont le droit de réclamer la présence de l'Agence chez elles ».

Le gouvernement du Québec prétend pour sa part que 50 % de l'industrie aérospatiale canadienne est concentrée à Montréal et que 79 % de la recherche accomplie au Canada dans ce domaine, se fait au Québec et surtout dans la région de Montréal. Mais l'association industrielle

Voir page 18 : Levée

Pour la deuxième fois dans le projet de la 6e ligne

L'Hydro a fermé les yeux sur une solution « idéale »

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Hydro-Québec démolira dans un proche avenir une ligne à haute tension qui traverse le fleuve et dont les emprises pourraient servir à la traversée de la 6e ligne en provenance de la Baie James.

Dans son étude d'impacts déposée auprès du ministère de l'Environnement et du BAPE, Hydro-Québec ne fait aucune mention de la disponibilité prochaine de l'emprise de cette vieille ligne à 120 kv à côté du pont de Trois-Rivières, qualifiée de « solution idéale » par le responsable

du projet de la 6e ligne...

Le projet de la 6e ligne entre Radisson et le poste Des Cantons fait actuellement l'objet d'un examen public de la part du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Il suscite une vive controverse dans la région de Grondines-Lotbinière où plusieurs citoyens s'opposent à ce projet en raison notamment de ses impacts visuels sur le fleuve.

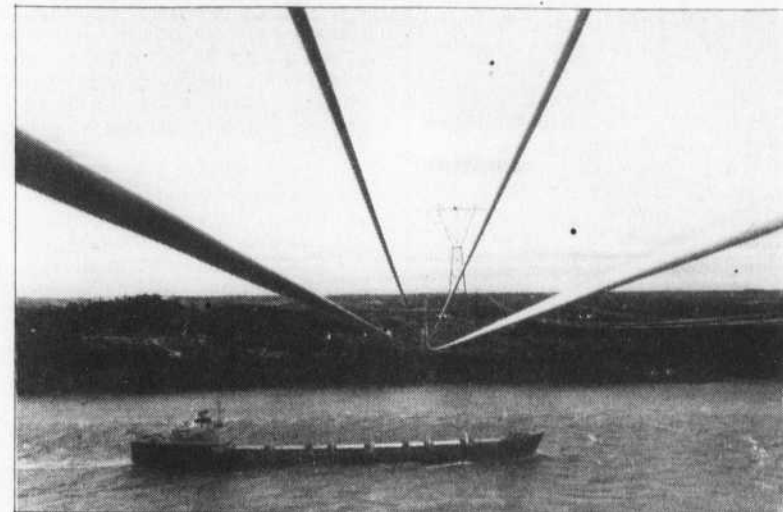
La démolition prochaine de la vieille ligne à 120 kv, installée à proximité du pont Laviolette, est confirmée par le Plan directeur pour la région mauricieuse, mis au point en

1985 et dont une copie est parvenue au DEVOIR. Ce document justifie la démolition de la vieille ligne par le fait qu'elle est « en mauvais état et qu'il serait trop dispendieux de la reconstruire ».

Mais l'équipe d'Hydro-Québec chargée de la 6e ligne a été saisie de cette possibilité au début de 1985, juste avant que Québec ne décide par décret de faire passer cette ligne à haute tension à Grondines, a confirmé hier son responsable, M. Jean-Pierre Rémillard.

« Ça (utiliser la vieille ligne trifluviennne) ou le passage en tunnel à

Voir page 18 : L'Hydro



Hydro-Québec pourrait éviter de construire dans la région de Grondines une ligne à haute tension comme celle-ci si elle utilisait les emprises d'une vieille ligne installée à côté du pont de Trois-Rivières. Tout comme elle pourrait faire passer ces fils à haute tension dans un tunnel. La traversée sous-fluviale a été jugée irréaliste par Hydro-Québec et la traversée sur l'emplacement de la vieille ligne n'a pu être étudiée faute de temps...

La France déraile



Chirac ne quitte pas la ligne dure

CAROLE BEAULIEU

PARIS — Alors que le gouvernement se réunissait hier matin à Matignon pour « être informé de la situation sociale », des milliers de Parisiens se sont réveillés dans des foyers privés de courant, et ont dû marcher pour se rendre au travail. Suite au mot d'ordre de grève lancé par les grandes centrales syndicales (CGT, CFDT) les transports en commun de la capitale étaient en effet paralysés à plus de 50 %. La France avait perdu l'équivalent de la production de quatre centrales nucléaires et le « déficit » était porté, alternativement, pendant quelques heu-

res, par différents coins du pays.

Jusqu'ici concentré chez les cheminots, le mouvement de protestation s'est en effet élargi hier à plusieurs secteurs de la fonction publique française : les transports en commun, la poste, les services de distribution de gaz et d'électricité.

Plusieurs dizaines de milliers de travailleurs en grève ont manifesté hier dans les rues de la capitale. Mais les perspectives de réédition de la victoire étudiante de décembre semblent de plus en plus minces.

Le gouvernement a jusqu'ici maintenu qu'il n'a pas l'intention d'offrir un centime de plus aux travailleurs de la fonction publi-

Voir page 18 : Chirac

Benoît Bouchard dit non à Louise Robic

Ottawa n'aidera pas Québec à éponger sa marée des réfugiés

BERNARD DESCOTEAUX

OTTAWA - Le gouvernement fédéral rejette pour le moment la demande d'aide financière spéciale faite par le gouvernement québécois aux prises avec un afflux de réfugiés qui ont grevé les ressources financières et humaines du ministère québécois de l'Immigration.

« Je ne suis absolument pas prêt à ce moment-ci à m'engager de quelle façon que ce soit dans ce sens-là », a en effet dit hier le ministre fédéral de l'Emploi et de l'Immigration, Benoît Bouchard. Il commentait alors la demande que lui avait faite la veuve Mme Louise Robic, la ministre québécoise de l'Immigration et des Communautés culturelles.

Selon le ministre Bouchard, le gouvernement fédéral est sensible à la demande faite par le Québec, mais ne peut y répondre en raison du précédent qui pourrait être créé. La marée imprévue de réfugiés à Montréal pourrait survenir aussi un jour à Toronto ou Vancouver qui sont les deux autres grandes portes d'entrées des immigrants, a-t-il expliqué. Si on aide le Québec, il faudrait alors aider toutes les provinces, explique-t-on en faisant valoir que déjà les provinces reçoivent une aide importante relativement aux réfugiés.

Au cours du seul mois de décembre, le Québec a reçu 2.300 étrangers réquérant le statut de réfugiés auquel le gouvernement québécois doit



Benoît Bouchard

fournir vivres, logements, services sociaux et services de santé dont le coût est en large partie remboursé par le gouvernement fédéral. L'afflux soudain de réfugiés a taxé à la limite les ressources québécoises, a dit Mme Robic lundi dans une conférence de presse tout en se plaignant des longs délais qui sont nécessaires pour l'étude des demandes de statut de réfugiés.

S'il ferme la porte à Mme Robic, le ministre Bouchard ne la verrouille pas toutefois puisqu'il a évoqué hier la possibilité d'études exhaustives sur le sujet. Le gouvernement fédéral n'a pas de montants prévus pour aider le Québec mais il y a une

multitude de programmes fédéraux qui existent dont certains, a dit M. Bouchard, pourraient servir.

Le ministre fédéral a fait ces commentaires hier lors d'une conférence de presse impromptue à la sortie d'une réunion de consultation sur le projet de loi qu'il entend déposer au cours des prochains mois sur le statut de réfugié. Cette nouvelle loi visera à donner des moyens au gouvernement fédéral de mieux distinguer entre les vrais candidats au statut de réfugiés et de pouvoir renvoyer les candidats à l'immigration qui veulent éviter les procédures normales.

Cette nouvelle loi ne pourra être adoptée et mise en vigueur avant plusieurs mois toutefois, si bien que M. Bouchard envisage des mesures plus immédiates. Ainsi pour mettre fin à l'afflux de réfugiés turcs, le ministre compte imposer désormais un visa pour l'entrée au Canada de tout citoyen turc. Lundi, M. Bouchard avait évoqué cette mesure, mais hier il dit qu'il pourrait prendre une décision en ce sens dès vendredi. Rappelons que pour les quatre derniers mois de 1986, il y a 7.000 personnes qui ont requis le statut de réfugiés dont 1.800 Turcs.

Les groupes que M. Bouchard consultait hier sur sa prochaine loi se sont dits en désaccord tant avec la loi qu'avec cette mesure spécifique des visas. Ainsi, Sylvie Gagnon, porte-parole de la Ligue des droits et

Voir page 18 : Ottawa

Pas question de dévaluer le franc

PARIS (AFP) — Le premier ministre français, M. Jacques Chirac, a déclaré, hier, qu'il n'y aurait pas de dévaluation du franc, vivement attaqués ces derniers jours sur les marchés des changes.

Il a ajouté que le franc ne quitterait pas le système monétaire européen (SME) et que la France ne rétablirait pas de contrôle des changes.

Le mouvement de grèves et la menace de voir échouer la politique de lutte contre l'inflation menée par le gouvernement Chirac si des hausses de salaires étaient accordées, a accéléré la baisse actuelle du franc et la spéculation sur le mark, déjà favorisée par la faiblesse du dollar due aux mauvais résultats du commerce extérieur des Etats-Unis.

Dans les conditions créées par les parités actuelles et compte tenu de l'ampleur prévisible du réaménagement des parités au sein du SME,

toute spéculation contre le franc serait perdante, souligne-t-on de même source.

A New York, plusieurs cambistes ont émis l'hypothèse que le gouvernement français pourrait faire sortir temporairement du SME le franc qui y est en position intenable, dès mercredi ou peut-être durant ce week-end.

Selon eux, une sortie temporaire du SME permettrait à la France d'économiser ses réserves monétaires en attendant un éventuel accord avec les Allemands après leurs élections du 25 janvier.

À Paris, certains cambistes sont sceptiques au sujet des refus répétés de la France de voir sa monnaie dévaluée. Il s'agit pour eux d'un écran de fumée destiné à calmer la spéculation. Par définition il n'y a pas de dévaluation du franc, il n'y a que des réévaluations du Mark commente ce

cambiste, sarcastique.

Interrogé sur la perspective d'une réévaluation unilatérale du Mark le conseiller de la rue de Rivoli juge que ça dépend d'eux, ce n'est pas à nous de le dire. Mais il ajoute que toute tentative de faire baisser la valeur du franc pourrait coûter extrêmement cher aux spéculateurs.

Entre-temps, la Banque de France a cessé, hier après-midi, d'intervenir sur les marchés des changes pour soutenir sa monnaie. Le Mark est à son cours plafond, par rapport au franc français. Les conditions sont réunies pour un prochain réaménagement monétaire au sein du SME (Système monétaire européen). Ce qui n'implique pas nécessairement une dévaluation du franc, hypothèse totalement exclue par le ministre de l'Economie Edouard Balladur.

La question n'est plus de savoir si

Voir page 18 : Franc

Montréal à la hausse chez Moody's

MICHEL C. AUGER

La firme new-yorkaise Moody's Investors Service a relevé d'un cran, soit de A2 à A1, la cote de crédit de la Ville de Montréal, de la Communauté urbaine et du Conseil scolaire de l'Île de Montréal.

Cette hausse, qui entraine en vigueur dès hier, tient compte des « perspectives économiques favorables à moyen et à long terme du Montréal métropolitain et de la meilleure situation financière de la province dont les liens avec les trois organismes sont très étroits », ainsi que de la modération

Voir page 18 : Montréal

AU SOMMAIRE

COLLOQUE DES JEUNES DU PQ

À la mi-janvier, les jeunes péquistes se réuniront en colloque pour aborder les questions d'emploi, d'environnement et d'identité québécoise. Page 4

L'IRANGATE NE S'EFFACERA PAS

Malgré les efforts des républicains pour précipiter les enquêtes sur la vente d'armes US à l'Iran, le nouveau Congrès démocrate a clairement fait savoir hier que le débat dominerait encore pour longtemps la scène politique. Page 6

LE SANG DES AUTRES

Londres tente une expérience : identifier un candidat immigrant par ses empreintes génétiques, établies à partir de prises de sang. Page 6

RENDEZ-VOUS 87 EN MUSIQUE

Rendez-vous d'entendre les 189 chanteurs du chœur de l'Armée rouge interpréter *Mon pays* avec Gilles Vigneault comme soliste invité ? Ce sera possible au « Rendez-vous 87 », à Québec. Page 7

BACON EN AFRIQUE

Lise Bacon, vice-premier ministre et ministre des Affaires culturelles, entreprendra, au début de février, une tournée culturelle de trois semaines en Afrique francophone. Page 8

PREMIER REMOUS

La transaction entre la Laurentienne et Geoffrion, Leclerc nous rapproche des « super marchés financiers que certains craignent. Page 9

LA SANTÉ DE LA CONSTRUCTION

Après une très bonne année, ce secteur ralentira, particulièrement dans le résidentiel. Page 9

Le silencieux

ON BOIT à la santé des autres contre la sienne.

L'homme de l'année, c'est le plus grand m'as-tu-vu.

Pléonasme : « la bêtise humaine ».

Le champ de l'expérience est pavé d'erreurs.

— ALBERT BRIE

Enrichissez votre **REER**
Consultez votre conseiller!
TRUST GENERAL

REER DÉPÔTS GARANTIS

9 ^{5/8} %	9 ^{1/4} %	8 ^{1/4} %
5 ans intérêt annuel	3 ans intérêt annuel	15 mois intérêt à l'échéance

Taux sujets à confirmation

REER FONDS DE PLACEMENT

	3 ans*	5 ans**
Actions canadiennes	10,6%	10,9%
Obligations	16,9%	18,2%
Hypothèques	13,3%	15,1%

*Rendement du 1^{er} décembre 1983 au 30 novembre 1986
**Rendement du 1^{er} décembre 1981 au 30 novembre 1986

Consultations gratuites!
Venez rencontrer un de nos conseillers financiers.

Succursales: Laval, Place du Carrefour: 682-3200
Pointe-Claire, 995, boul. St-Jean: 694-5670
Ville Mont-Royal, Centre Rockland: 341-1414
Outremont, 1, Vincent d'Indy: 739-3265
Mtl-Place Ville Marie, Galerie des Boutiques: 861-8383
Mtl-University, 1100, University: 871-7200
Anjou, Place d'Anjou: 355-4780
LaSalle-Carrefour Angrignon: 366-0730
Rive-Sud, Place Portobello: 466-2500
Conseillers: Val d'Or: 825-8101 • Duvernay: 667-3333
• Ste-Thérèse: 437-8677 • Mt-Asbestos: 352-8000
• Repentigny: 871-7536 • Longueuil: 661-9381
• St-Hubert: 462-1880 • Beloeil: 467-1211
• St-Hyacinthe: 773-7699 • Granby: 378-8461

À Ottawa

Chirac est toujours attendu jeudi le 15

BERNARD DESCÔTEAUX

OTTAWA - Le premier ministre français, M. Jacques Chirac, écarte pour l'instant le report de la visite officielle au Canada et au Québec qu'il doit effectuer la semaine prochaine, jugeant que la situation sociale en France ne justifie pas encore l'annulation de ce voyage.

Telle est l'assurance que le gouvernement Bourassa disait avoir reçue hier du gouvernement français alors que certaines informations faisaient état de l'annulation possible de ce voyage prévu pour les 15, 16 et 17 janvier.

Cette visite officielle de M. Chirac devait à l'origine se dérouler l'automne dernier mais avait été reportée au mois de janvier en raison de la vague d'attentats terroristes qui frappait alors la capitale française.

Une deuxième annulation est toujours possible, mais il faudrait alors que le mouvement de grève qui actuellement frappe le secteur ferroviaire français s'étende à d'autres secteurs industriels, a-t-on fait savoir aux gouvernements canadien et québécois en précisant qu'on évaluerait la situation au cours du week-end.

Du côté canadien et québécois, tout comme à Paris, on continuait hier à préparer cette visite comme si rien n'était. En principe, M. Chirac arrivera à Ottawa jeudi matin le 15 janvier en provenance de Paris, accompagné de sept ministres. Il séjournera dans la capitale fédérale jusqu'au vendredi matin.

Le principal sujet de discussion sera alors le contentieux des frontières maritimes de Saint-Pierre et Miquelon.

Le vendredi, le premier ministre entamera la portion québécoise de son séjour qui l'amènera à faire le point avec le premier ministre Bourassa sur la coopération franco-québécoise. Un accord remontant à l'automne 1977 veut que les deux premiers ministres fassent ainsi le point chaque année.

L'horaire du premier ministre, le même que celui qui avait été mis au point à l'automne 1986, prévoit un séjour de quelques heures à Montréal où M. Chirac visitera le Centre de la culture, participera à une émission radiophonique, s'adressera à un groupe de quelque 1,000 hommes d'affaires puis visitera l'hôtel de ville de Montréal.

Vendredi soir, M. Chirac sera à Québec où M. Bourassa donne un dîner d'État en son honneur. Samedi, il aura des séances de travail avec le premier ministre et des ministres québécois, signera des ententes, donnera un déjeuner en l'honneur de M. Bourassa puis donnera une conférence de presse.

Au cours de ce voyage, M. Chirac sera accompagné du ministre des Affaires étrangères, M. Jean-Bernard Raymond, du ministre délégué à la réforme administrative, M. Camille Cabana, du ministre délégué à l'Équipement et aux Transports, M. Jacques Douffiaque, du ministre délégué à la Culture, M. François Léotard, de la ministre déléguée à la francophonie, Mme Lucette Chevry, du ministre délégué à l'économie, M. Michel Noir, et du secrétaire d'État à la Mer, M. Ambroise Guélléc.

M. Noir et Guélléc ne participent qu'à la portion canadienne du voyage.

Revenus supplémentaires de \$ 127 millions

Le timbre à \$ 0.36

La nouvelle grille de tarifs de la Société canadienne des postes en vigueur le 1er avril

PIERRE APRIL

OTTAWA (PC) — La Société canadienne des Postes touchera des revenus additionnels de \$ 127 millions au cours du prochain exercice financier grâce à une série d'augmentations de ses tarifs qui entreront en vigueur à compter du 1er avril.

En annonçant hier les détails de ses propositions, la Société des Postes a indiqué que cette nouvelle grille tarifaire lui permettra de faire face à l'inflation et à la croissance de la population, tout en minimisant l'injection traditionnelle de fonds publics.

Au cours de l'année dernière, le gouvernement fédéral a financé le

déficit d'exploitation des Postes, qui s'est élevé à \$ 184 millions. Or, d'ici le 31 mars 1988, cette façon de solutionner les problèmes financiers de la société d'État devra avoir fait son temps, du moins si on respecte les volontés du ministre des Finances, M. Michael Wilson, telles qu'exprimées dans son budget de 1986.

Ces propositions tarifaires représentent les derniers éléments des plans financier et d'exploitation de la Société canadienne des postes présentés pour approbation au gouvernement le 5 novembre dernier.

Tel que déjà annoncé, le tarif-lettre de base (de 0 à 30 gr) passera de \$ 0.34 à \$ 0.36 dès le 1er avril prochain. Le tarif des lettres d'affaires

augmentera lui aussi de \$ 0.39 à \$ 0.42.

Le coût d'une lettre (de 0 à 30 gr) à destination des États-Unis sera de \$ 0.42 plutôt que \$ 0.39 et un envoi dans tout autre pays passera de \$ 0.68 à \$ 0.73.

Parmi les autres services et tarifs qui subiront des augmentations, il y a le courrier recommandé qui passera de \$ 2.46 à \$ 2.63, la poste certifiée de \$ 1.12 à \$ 1.50 et les mandats de poste au Canada de \$ 0.75 à \$ 0.80. La grille tarifaire touchant les journaux, périodiques et envois publicitaires sera aussi modifiée à la hausse.

Les prix des envois de colis varieront d'après le poids et la distance, mais l'écart ne dépassera pas 10 %. Actuellement, un paquet de 1 kg envoyé en poste prioritaire de Montréal à Toronto coûte \$ 7.95 contre \$ 6.50 selon la nouvelle répartition des zones proposée. Par contre, le même colis envoyé de Vancouver à Toronto coûtera \$ 12.80 plutôt que \$ 12.03. Les tarifs de première et quatrième classes subiront proportionnellement les mêmes fluctuations.

Dans son plan général déposé en novembre, la Société canadienne des Postes a présenté une série de mesures susceptibles de rentabiliser ses opérations. Le document suggérait, en plus des augmentations tarifaires, des modifications aux services traditionnels.

Ainsi, la Société proposait de remplacer la livraison à domicile et les bureaux de poste dans les milieux suburbains et ruraux par des superboîtes de quartier. Devant les nombreuses failles et les problèmes sécuritaires présentés par ces boîtes ainsi que les pressions politiques et populaires, un comité parlementaire a étudié le projet des Postes. Il a recommandé au gouvernement de maintenir le service à domicile dans les milieux ruraux et suggéré que l'installation graduelle des superboîtes soit retardée jusqu'à ce que leur efficacité soit améliorée.

En décembre, le gouvernement a retenu ces suggestions tout en décidant d'adopter les autres mesures destinées à contrôler les coûts, accroître la productivité et moderniser les opérations et les services postaux. Il ne lui reste plus qu'à confirmer, d'ici 60 jours, les augmentations de tarifs publiés hier dans la *Gazette officielle du Canada*.

En 1981, lorsque la Société a été créée, son déficit s'établissait à \$ 588 millions. En 1985, il était de \$ 184 millions. Le nouveau plan le fera passer à \$ 132 millions en 1986-87 et à \$ 30 millions en 1987-88. Il ne devrait plus y avoir de déficit d'exploitation en 1988-89.

Pour justifier les dernières augmentations auprès des consommateurs, la Société des postes a souligné que 72 % des Canadiens postaient moins de 10 lettres par mois. Une augmentation de \$ 0.02 du timbre-poste signifie donc, selon elle, moins de \$ 0.20 par mois.

Aujourd'hui, a précisé la Société, en prenant en considération le salaire moyen du secteur manufacturier qui est de \$ 11.51 l'heure, il faut 1.8 minute pour gagner le montant nécessaire à l'envoi d'une lettre à l'autre bout du Canada, alors qu'il faut plus de trois minutes au Japon, en Angleterre, en Allemagne de l'Ouest et en France, des pays beaucoup plus peuplés et moins vastes.

Le « boom du 3e âge » est quantifié par Ottawa

OTTAWA (PC) — Davantage de Canadiens et de Canadiennes vivent jusqu'à l'âge de 70, 80 ou même 90 ans, révèle une étude publiée hier par Statistique Canada sur la longévité et l'état de santé des personnes âgées.

Simultanément, l'étude constate qu'au moins une partie de cette population d'âge avancé a acquis des habitudes de vie plus saines.

Par exemple, le nombre de personnes âgées qui s'adonnent régulièrement à une activité d'exercice physique est passé de moins de 50 % en 1976 à plus de 60 % cinq ans plus tard.

Les auteurs du document, M. Leroy Stone, de Statistique Canada et Mme Susan Fletcher, de Santé et Bien-Etre Canada, n'hésitent pas à parler de « boom du troisième âge ». Pour eux, il s'agit même du plus important phénomène de population à se produire depuis le « baby-boom »

qui a suivi la Deuxième Guerre mondiale.

« L'augmentation de l'espérance de vie chez les personnes âgées ressemble au baby-boom en ce que les deux phénomènes ont pris la plupart des démographes par surprise », écrivent les auteurs.

Dès le début des années 50, les scientifiques avaient observé une baisse du taux de mortalité chez les femmes de plus de 50 ans. La même tendance n'a fait son apparition au sein de la population masculine que beaucoup plus tard, au début des années 70.

La longévité s'est accrue au point que peut-être 20 % des femmes qui atteignent l'âge de 80 ans vivront jusqu'à 90 ans et plus, affirme l'étude de Statistique Canada. Peut-être 15 % des hommes qui atteignent 80 ans seront encore vivants une décennie plus tard.

POUR OBTENIR DES CANDIDAT(E)S DE QUALITÉ UTILISEZ LES CARRIÈRES ET PROFESSIONS DU DEVOIR 842-9645

Hébergement ski

<p>MONT SAINTE-ANNE</p>	<p>CHARLEVOIX</p>	<p>ESTRIE</p>
<p>AUBERGE LES PERCE-NEIGE: Complexe d'hébergement récréatif familial sis au pied du Mont Ste-Anne, 88 unités de condos regroupées autour d'une auberge de 9 chambres comprenant restaurant avec terrasse, bar, dépôt de ski, salle de fartage, dépanneur, navette aux pentes le jour et à Québec le soir. C.P. 520 - 360 rue du Pont, Beaufort G0A 1E0 1-418-827-5231 ou 1-800-463-1561.</p>	<p>LE DÉRY, HOTEL-MOTEL, BAIE ST-PAUL: Situé à quelques minutes du MASSIF de Petite Rivière St-François, à 30 minutes du MONT STE-ANNE et du Mont Grand-Fonds, LE DÉRY vous offre calme et confort, une cuisine gastronomique, des chambres spacieuses et modernes, avec vue sur le fleuve et la baie. Classifié trois fourchettes et trois fleurs de lys. LES MEILLEURS PRIX SUR FORFAIT-SKI DANS TOUT CHARLEVOIX. 685/jour/pers. occ. d. P.A.M./ski inclus. 896 Mgr de Laval (rte 138) 418-435-3910 (nous acceptons les frais d'appel)</p>	<p>O'BERGE DU VILLAGE: luxueux condos tout équipés. Cuisinette, lave-vaisselle, foyer et balcon. Sur les rives du lac Memphrémagog. À deux pas du centre-ville et à quelques min. du Mont Orford et des principaux centres de ski de l'Estrie. Saunas, bain turquoises, courts de squash. Location à la journée, à la semaine et pour la saison. Prix de groupes. 1-800-567-6089 ou 1-819-843-6566.</p>
<p>CHALET HOBEC: offrent de spacieux chalets privés sur 2 étages, situés au pied de la montagne, avec foyer, cuisine et salle de bain complète, 2 ch. à coucher au 2e étage (lits doubles). 2 personnes additionnelles peuvent coucher dans le salon. T.V. couleurs avec câble. Stationnement privé. Service de buanderie. Quelques-uns avec lave-vaisselle. Location semaine et fin de semaine. 25\$ à 55\$ p.p.m. 418-827-3767.</p>	<p>AUBERGE LES SOURCES 8 rue des Pins, C.P. 458, Pointe-au-Pic, Qc G0T 1M0 Un confort et une table dignes des châteaux de Charlevoix. Venez skier au Mont Grand Fonds et au Massif Petite Rivière St-François. (418) 665-6952</p>	<p>AUBERGE HATLEY: Plein air et gastronomie dans un décor d'autrefois. Un relais de campagne, pour les gourmets gourmands, classifié 4 fourchettes, membre de la chaîne RELAIS ET CHÂTEAUX. Le charme d'une vieille demeure bourgeoise, perchée sur une colline dominant le lac Massawippi. 22 chambres dont certaines avec foyers. Galerie d'art. Forfait week-end à partir de 165\$ p.p. occ. double. C.P. 330 North Hatley JOB 2C0 819-842-2451.</p>
<p>LE PETIT SÉJOUR: Skieurs! Nouveau! À quelques minutes du Mont Ste-Anne. Hébergement (Bed & Breakfast), 5 chambres, maison ancestrale. Intime et chaleureux. Vue exceptionnelle sur le fleuve. 30\$ par jour, occ. simple. 40\$ par jour, occ. double. 418-824-3654</p>	<p>AUBERGE DES FALAISES: Une auberge empreinte de romantisme avec une vue imprenable sur le fleuve. Cuisine évolutive et raffinée du chef Régis Hervé. Forfaits «Gastronomie et ski» (alpin ou fond). Forfaits: «La tournée des Grandes Montagnes» (Ste-Anne, Massif et Grands Fonds), 418-665-3731 ou 1-800-463-1568.</p>	<p>VILLAGE ARCHIMÈDE: 40 luxueuses résidences entièrement meublées, situées au Mont Sutton, avec cuisinettes/lave-vaisselle, foyer et/ou sauna loué de 4 à 8 personnes. Location à la journée à partir de 150\$, fin de semaine à partir de 300\$, forfait-ski 5 jours à partir de 700\$. 514-538-3440.</p>
<p>CONDOMINIUMS CASA DE LA MONTAGNE: au Mont Sainte-Anne, appartements et chalets 1, 2 ou 3 chambres, luxueusement meublés et entièrement équipés, saunas, piscine intérieure, 30\$ par jour, par personne, occupation quadruple, 418-827-5201.</p>	<p>AUBERGE DES PEUPLIERS: Une ambiance des plus chaleureuses où il fait bon vivre. Salle de jeux, bain turbin et sauna. Une excellente cuisine raffinée. Forfait ski 5 jours de 565\$ à 675\$ occ. double. 21 chambres tout confort, fine cuisine, décor enchanteur où l'accueil est notre renommée. Votre hôte: Ferdinand Tremblay. Cap à l'Algie (418) 665-4423.</p>	<p>LE LOFT: Offrez-vous un hébergement de luxe dans notre hôtel-condominium comprenant 6 appartements équipés. Parfait pour passer quelques jours à la campagne en famille ou pour les réunions d'affaires. Excellente cuisine. Spécial de fin de semaine 92\$ p.p. Rés. 514-263-3294, West Brome, QC JOE 2P0.</p>
<p>MAISON LABERGE: Skieurs et skieuses du mont Ste-Anne, la Maison Laberge vous offre l'hébergement que vous recherchez. 5 jours P.A.M. 375\$ par couple. Fin de semaine (2 soirs) P.A.M. 175\$ par couple. (418) 822-0152.</p>	<p>AUBERGE AU PETIT BERGER R.R. 132 — C.P. 398 Pointe-au-Pic, Co. Charlevoix 418-665-4428 Ski au Mont Grand Fond! Site de villégiature par excellence, piscine chauffée, patinoire et piste de luge sur les terrains.</p>	<p>La ferme des Hauts-Coteaux A proximité des pentes du mont Sutton! Séjour sur une ferme. Ambiance chaleureuse! Chambres confortables, cuisine régionale et spécialité maison. Ski alpin, ski de fond, raquette. Participez aux travaux de la ferme si le cœur vous en dit! Membre des Agriculteurs. Réservez dès maintenant. Marie-Pierre (514) 538-2265.</p>
<p>LE RÉGENT HOTEL MOTEL: Réservations ski au Mont Ste-Anne. Une hospitalité chaleureuse, une atmosphère de détente et un service courtois. Salle à manger et salon avec foyer. Forfaits de 119,30\$ - 2 jours et 293,25\$ - 5 jours p.p., occ. double comprenant coucher, déjeuner, souper, billet de remontée au Mont Ste-Anne, transport, stationnement, taxes et service pour chacune des journées. Prix spéciaux pour enfants. 1-800-463-5291 ou 1-418-667-1633</p>	<p>AUBERGE LA ROSE AU BOIS OUVERT À L'ANNÉE Plan européen modifié 40\$ à 65\$ pour 2 personnes incluant le petit déjeuner. Table d'hôte le soir à 15,75\$ par personne (taxes et frais de service en sus). Tarif forfaitaire à la semaine. 169 des Falaises Pointe-au-Pic. 418-665-6796.</p>	<p>LE VERSANT OUEST MONT-ORFORD: Maisonnette suisse, foyer, cuisinette, ski et sports d'hiver. Centre de villégiature paisible et panoramique. Salle communautaire, de jeux, avec foyer, pour animation, réception, ateliers. Atmosphère amicale. Visitez l'Abbaye St-Benoît du Lac. Prix avantageux. Vos hôtes Bernard et Jean-René. (514) 297-3786</p>
<p>LAC BEAUPORT</p>	<p>MANOIR LA PIGNORONDE: À 10 min. du Massif, 35 min. du Mont Ste-Anne, vue sur Baie St-Paul et l'île aux Coudres. 25 chambres tout confort, fine cuisine, piano bar, piscine int. panoramique, salle de conférence et de jeux. Forfaits Jour de l'An, de groupes et de ski. (418) 435-5505.</p>	<p>MANOIR HOVEY: Anciennement un domaine privé, cette ambiance d'antan sur les rives du lac Massawippi à North Hatley. Représenté dans «COUNTRY INNS & BACK ROADS». Cuisine innovatrice du chef Marc De Canck (CLASSIFIÉ 4 FOURCHETTES). Chambres avec grand confort donnant sur le lac, plusieurs avec foyer, bain turbin et balcon privé. De notre porte, 35 kms de pistes de ski de randonnée balisées, 20 kms du Mont-Orford. Salle de jeux. Chaleureuse atmosphère d'après-ski. Plusieurs forfaits-ski disponibles à partir de 60\$ p.p., par jour, P.A.M. 1-819-842-2421 — C.P. 600, North Hatley, Québec JOB 2C0.</p>
<p>AUBERGE LES QUATRE TEMPS: À 15 minutes du centre-ville de Québec, chambres standard ou avec foyer. Forfait ski alpin et ski de fond. 2 centres de ski alpin et de ski de fond sur place, situé entre le Mont Ste-Anne et Stoneham. Piscine intérieure, sauna, bain de boue de tourbe. Promenade en carrosse et patinage sur le lac. Réunions d'affaires. LAC BEAUPORT C.P. 1160 G0A 2C0. (418) 849-4486 ou 1-800-463-1568.</p>	<p>MANOIR CHARLEVOIX: Sauna, bar foyer avec chaudière, sonnerie, salle de jeux intérieurs, patinoire et glissade sur le site. Transport gratuit au Mont Grand Fond, situé à 9 kilomètres. LA MALBAIE. 418-665-4413.</p>	<p>HÔTEL-MOTEL LE MENHIR Site enchanteur face au mont Bromont, 30 unités luxueuses (cuisinettes), piscine intérieure et salle de séjour avec foyer. Salle de conférence ou banquet. Forfaits à partir de 45\$ p.p./jour, occ. d. comprenant hébergement, billet de remontée-pentes (café et croissant inclus). (514) 534-3790.</p>
<p>LAURENTIDES</p>	<p>AUBERGE CHEZ FANTACCI: À St-Hippolite, seulement à 40 milles de Montréal, petite auberge accueillante. À notre porte, ski de randonnée et à proximité ski alpin et patinage. Fine cuisine italienne. Ambiance chaleureuse. De 44\$/jour (occ.d.) avec 2 repas. (514) 563-2790.</p>	<p>OUTAOUAIS</p>
<p>AUBERGE LA SOUPIÈRE: À St-Adolphe d'Howard, Spécial week-end 125\$ p. Spécial semaine (dim. au ven.) 290\$ p.p. occ. d., P.A.M. Repas gastronomique. Table d'hôte, brunch du dimanche 13,95\$ de 11h à 15h. Chambres luxueuses, bar avec musique. 819-327-2525.</p>	<p>AUBERGE DES 3 CANARDS Pointe-au-Pic Charlevoix (418) 665-3761 Chaleur, Gîte et Fine Cuisine</p>	<p>LE MANDRILL Aux portes des Laurentides et de l'Outaouais, l'AUBERGE DU LAC BOWMAN vous offre une ambiance et un décor chaleureux, de coquettes chambres et une cuisine délicieuse spécialisée dans les fruits de mer à des prix très abordables. Un réseau de plus de 8km de piste de ski de randonnée balisée, de la roquette, du patinage sur notre canal, de la pêche sur la glace etc. vous est offert sans frais supplémentaires. Nos invités bénéficient en plus de tarifs deux pour le prix d'un pour le ski alpin situé à moins de 25 min. de l'auberge. Le prix de nos chambres est de 30\$/jour pour 2 personnes et nous offrons au choix un forfait de 30\$/jour p.p. (P.A.M) ou 40\$/jour p.p. avec repas (occ. double). Réservations (819) 454-2417.</p>
<p>MOTEL CHANTOLAC: A Ste-Adèle-en-Haut, au cœur de la gastronomie adélaïde, face aux pentes éclairées du Chantelerc. Motel de distinction, à prix abordables, bain turbin. Sur semaine: ski de soirée gratuit pour nos clients. (Sauf durant la période des fêtes). Escompte substantielle sur les billets de remontée-pente tous les jours. 156 rue Morin, Ste-Adèle. (514) 229-3593</p>	<p>LAURENTIDES</p>	<p>QUÉBEC</p>
<p>AUBERGE LE RUCHER Beau temps ou mauvais temps, Le Rucher vous attend! Venez prendre le temps et avoir du bon temps à des prix concurrents! M.A.P., 2 pers. 120\$ par jour VAL DAVID 819-322-2507</p>	<p>AUBERGE VILLA BELLEVUE: une tradition familiale depuis 3 générations. Centre de villégiature par excellence. Situé à 5 km. du majestueux Mont-Tremblant. Transport navette gratuit entre l'auberge et le Centre de Ski. Hébergement confortable: chambres, suites, chalets, condos. Excellente cuisine. Orchestre et animation en soirée. Bains sauna, boutique location de ski. Ecole de ski dirigée par Luc Dubois, entraîneur-chef de l'équipe nationale de Ski du Canada. Tarifs forfaitaires ski alpin, 5 nuits - 5 jours à partir de 264\$, 2 nuits - 2 jours à partir de 109\$ par personne en occupation double. Ski de fond, l'auberge est située au centre d'un réseau de 90 km de pistes tracées et bien identifiées. Tarifs forfaitaires de 5 nuits - 5 jours à partir de 198\$, 2 nuits - 2 jours à partir de 78\$ par personne en occupation double. Pour réserver, appelez Lise ou Helen sans frais 1-800-567-6763.</p>	<p>LE MANDRILL DU LAC DELAGE Ski à 20 kms au nord de Québec, au pied des Laurentides. Chambres spacieuses et suites. Ski de randonnée, patinoire, raquette, glissades avec remontée mécanique, descentes en pneumatique. Centre de conditionnement, petit déjeuner, transport et laissez passer au Centre de ski Stoneham, taxes et services compris — Forfait neige incl. chambre, repas du soir, petit déjeuner, accès illimité aux activités sportives, taxes et services compris. 1-800-463-2841 ou (418) 848-9551.</p>
<p>AUBERGE DU LAC DES SABLES: À Ste-Agathe, B & B — coucher et petit déjeuner et bain turbin. Endroit paisible et confort supérieur avec ses 15 chambres nouvellement construites au milieu des centres de ski alpin et de ski de fond. Petite semaine à compter de 165\$ p.p. occ. double — du dim. au ven. incl. billets de remontée de jour et de soir au Mont Ste-Agathe (819) 326-7016.</p>	<p>CHALET DES CHUTES Auberge Motel Chalet des Chutes, Mont-Tremblant À moins de 900 mètres des pentes, une auberge accueillante et des accommodations confortables. Fins de semaine de ski à compter de 136.00 par personne incluant (2) nuits, (2) déjeuners, (2) soupers et le billet de remontée pente pour (2) jours. Semaines complètes aussi disponibles à partir de \$327.00 et plus. (Tarifs saison régulière) Réservez maintenant 1-819-425-2738</p>	<p>LE SAISONNIER: Situé à 15 minutes au nord de Québec, dans le cadre enchanteur du Lac-Beauport. Forfait économique (chalets). Idéal pour familles et petits groupes. Ski de fond (120 km), 2 centres de ski alpin à moins d'un kilomètre, 10 minutes de Stoneham, 30 minutes de Mont Ste-Anne. (418) 849-2821 C.P. 1249 Lac-Beauport G0A 2C0</p>
<p>AUBERGE LAC-À-LA-LOUTRE (Otter Lake Haus). Auberge familiale de 22 chambres, depuis 1928. De la porte, 70 kms de pistes de ski de fond balisées. Proche des pistes de ski (Gray Rocks, Mont Tremblant). Cuisine allemande, continentale. Faites vos réservations pour Noël, janvier et février maintenant. Tarif de 40\$ à 55\$ p.p. P.A.M. ou P.A. Enfants et groupes bienvenus. 819-667-2767.</p>	<p>CONDOLETS MONT-TREMBLANT: Skiez et demeurez au pied de la montagne, très luxueux appart-hôtels, privé, cuisine, foyer, stationnement, 300 pi de remontée-pente, 2 à 5 personnes par condo, excellent taux. Cartes de crédit acceptées. Réservations: 1-819-425-8622.</p>	
<p>LE BISTROT DES CAMPAGNARDS Chambres entièrement renouvelées à partir de 27,50\$ avec ou sans cuisinette. Possibilité de forfaits, ski de fond, ski alpin (réduction), patinoire, tour de traîneau, etc. VAL DAVID (819) 322-3104</p>		

Devant des accusations réduites, le caporal Lortie se reconnaît coupable

ROBERT LEFEBVRE

QUÉBEC (PC) — Le caporal Denis Lortie a reconnu sa culpabilité hier à trois accusations réduites de meurtre au deuxième degré relativement à la fusillade survenue le 8 mai 1984 à l'Assemblée nationale.

Lortie a également reconnu sa culpabilité à neuf accusations de tentative de meurtre dès le début du deuxième procès qu'il subit et qui prendra fin rapidement avec le prononcé de la sentence, probablement mardi prochain.

Il avait été trouvé coupable par 12 jurés en février 1985 sous des accusations de meurtre au premier degré et condamné à l'emprisonnement à perpétuité, soit 25 ans fermes de pénitencier.

Les accusations réduites de meurtre au deuxième degré le rendent également passible de l'emprisonnement à perpétuité mais admissible à une libération après 10 ans.

Un nouveau procès avait été ordonné par la Cour d'appel qui avait statué que le juge de première instance Ivan Mignault s'était adressé aux jurés dans des termes qui pouvaient être préjudiciables à l'accusé.

L'audience n'a duré qu'une heure à peine et a été ajournée à lundi prochain. Le juge Ducros entendra alors les représentations du procureur de Lortie sur la sentence.

Ce dernier a fait savoir qu'il citerait quelques témoins et que les audiences devraient durer deux jours.

Devant le juge montréalais Jacques Ducros, de la Cour supérieure, juridiction criminelle, le procureur de la défense, Me Jacques Larochelle, a fait valoir que pour être considéré comme meurtre au premier degré l'acte doit avoir été planifié et délibéré.

« Or une action, a-t-il déclaré, peut être planifiée sans être délibérée. Un acte peut devenir impulsif et être commis sans avoir été délibéré. »

Me Larochelle a plaidé que son client était « très gravement malade », « mentalement malade » au moment de la fusillade, et qu'il avait pu poser un geste impulsif.



Les avocats du caporal Denis Lortie, Mes Jacques Larochelle, à gauche, et André Royer, s'entretiennent avec le procureur de la Couronne dans cette affaire, Me André Plante, au Palais de justice de Québec.

La Couronne, représentée par Me André Plante, a accepté de réduire ainsi l'acte d'accusation dans le but, a-t-il dit, « d'assurer une saine administration de la justice. »

Le substitut du Procureur général avait déjà rédigé les nouveaux actes d'accusation et le juge Ducros n'a eu qu'à demander au principal intéressé, l'accusé, s'il comprenait bien la nature des nouvelles accusations et s'il admettait les faits.

Lortie a répondu par l'affirmative et a assuré le président du tribunal qu'il reconnaissait sa culpabilité librement et sous aucune menace.

L'ex-militaire, encadré de deux constables spéciaux, est apparu détendu. Il ne porte plus la barbe.

Le juge Ducros a entendu par la suite les représentations de la société Radio-Canada qui réclame l'annulation de l'ordonnance de non dif-

fusion des bandes vidéo qui font voir le caporal Lortie en pleine action dans l'enceinte du Salon bleu de l'Assemblée nationale.

Ces bandes magnétoscopiques ont été enregistrées par le Service de la télédiffusion des débats de l'Assemblée nationale.

Le juge Raymond Landry avait ordonné l'automne dernier à la société d'État de ne pas diffuser ces cassettes tant qu'il n'aura pas eu lieu le nouveau procès de Lortie.

Hier Me Martin Edwards a exposé au juge Ducros que cette ordonnance devrait être déclarée sans objet et sans fondement maintenant qu'il n'y aura pas de procès avec jury.

Le juge Ducros a maintenu l'ordonnance jusqu'à la fin du procès, soit jusqu'au prononcé de sa sentence.

17 accusés de fraude sauront jeudi s'ils seront jugés ensemble

BERNARD MORRIER

C'est demain que le juge Réjean Paul, de la Cour supérieure, décidera s'il y a lieu de tenir un ou des procès dans le cas de 17 professionnels (avocats, notaires, responsables de prêts hypothécaires, évaluateurs, courtiers en valeurs immobilières et gens d'affaires) relativement à des fraudes évaluées à près de \$ 10 millions à l'endroit de dix institutions financières de la région montréalaise, il y a plusieurs mois.

Alors que ce procès devrait normalement se dérouler devant jury, qui, selon les prévisions du juge, pourrait être choisi vendredi, une batterie d'une dizaine d'avocats représentant les 17 accusés ont demandé hier que les 238 chefs d'accusation qui pèsent contre leurs clients soient retirés ou, à tout le moins, quelques uns d'entre eux.

Pour ces avocats, des délais exorbitants, qui constituent un abus de procédures, sont évidents à cause du moment de la prétendue commission des crimes et celui où ils vont subir un procès.

De plus, puisqu'il s'agit d'infractions reprochées à des dates et dans des transactions différentes, les défendeurs estiment, advenant un re-

fus à leur demande d'une cassation des accusations, que le tribunal devrait à tout le moins ordonner que certains accusés, sinon tous, aient droit à des procès séparés.

Les avocats ont enfin avancé qu'au moins un des accusés, un notaire lié par le secret professionnel, ne pourrait témoigner dans un procès avec des co-accusés et se verrait de ce fait privé d'une défense pleine et entière à laquelle il a droit.

Principaux porte-parole de la dizaine d'avocats réunis, Mes Jean-Claude Hébert, Alain Melançon et Bernard Lamarche ont soumis une abondante jurisprudence à l'appui de leurs revendications.

Devant un tel amoncellement de documents, les procureurs de la Couronne, Mes Claude Haccoun et André Brochu, ont obtenu du juge Paul un délai jusqu'à ce matin afin de présenter leurs répliques.

De plus, le tribunal les a invités dans leurs recherches à ne s'attarder qu'aux questions précises de procès séparés, de cassation des accusations de conspiration et du secret professionnel, annonçant du même coup qu'il rendrait sa décision sur toutes ces questions dès jeudi et que, s'il y avait lieu, il présiderait à la sélection du jury dès vendredi matin.

Si le procès était tenu dans les circonstances présentes, on estime à plus de 1.000 le nombre de verdicts que les jurés seraient appelés à rendre, compte tenu du nombre d'accusations portées contre chacun des 17 accusés.

On reproche à ces derniers d'avoir trafiqué des rapports d'évaluation afin d'obtenir de dix institutions financières des hypothèques dépassant la valeur réelle de 164 propriétés regroupées dans les quartiers Plateau-Henri, Pointe Saint-Charles et Plateau Mont-Royal.

Les institutions prétendument fraudées sont la Banque d'Amérique, Beneficial Finance, la Banque canadienne impériale de Commerce, la Banque Toronto-Dominion, la Banque de Montréal, le Canadian National Trust, le Guaranty Trust et les Caisses populaires Deux-Rivières, Angus et Verdun.

Les accusés comprennent quatre notaires, Mes Claude Laberge, André Dufresne, Gérard Deslongchamps et Murray Bockus, l'avocat Guy Blouin et l'ex-avocat Serge Joly, les évaluateurs Pierre Joly, Gilbert Wasser et Michel Juneau, ainsi que Robert Lavigne, courtier en valeurs immobilières.

A leur côté se retrouvent les actionnaires de la compagnie Trebec Inc., Benoît Raté, Denis Deslauriers, Pierre et Jacques Côté, et un groupe de gens d'affaires réunissant Marie-France Pisani, Jean Parent et Gilles Foley.

Ces 17 personnes avaient été officiellement accusées il y a environ un an, mais le juge Jean-Guy Boilard, devait décider au cours de l'été que la vingtaine d'accusations alors portées demeuraient trop vagues et avait invité la Couronne à les préciser. Cette dernière le fit mais obtint du Procureur général qu'on procède directement sans passer par l'étape de l'enquête préliminaire. On estime que les documents de la preuve contiennent plus de 9.000 pages.

Une augmentation aux policiers de Sainte-Foy

QUÉBEC (PC) — Les 150 policiers de Sainte-Foy encaisseront une hausse de salaire de quatre pour cent en 1987.

Ainsi, un policier au sommet de l'échelle, soit avec six ans d'expérience reconnue, touche un salaire hebdomadaire de \$766 depuis le 1er janvier dernier. Au 1er janvier 1988, il touchera près de \$800 par semaine.

Le conseil municipal de Sainte-Foy a entériné lundi soir la hausse de traitement des 151 policiers et pompiers de la ville.

Pour 1986, ceux-ci recevoient une augmentation salariale rétroactive de cinq pour cent. En 1987 et en 1988, la hausse atteint les quatre pour cent. Le 1er janvier 1988, le policier au sommet de l'échelle touchera \$797 par semaine.

L'entente entre la Ville de Sainte-Foy et le Syndicat des policiers et pompiers est intervenue à la mi-décembre.

La mairesse Andrée Boucher avait tenté une première fois de faire approuver l'entente par le conseil municipal, où son parti est minoritaire. Les deux partis d'opposition avaient d'abord refusé d'entériner l'accord, sous prétexte qu'ils n'avaient pas eu le temps d'en pren-

dre connaissance. Lundi soir, ils ont donné leur aval, tout en exprimant leur satisfaction.

Quant aux changements qui doivent être apportés au sein du corps policier de Sainte-Foy, la mairesse Boucher compte toujours en faire l'annonce au cours du mois de janvier.

Puisque la Commission de police n'a pu rendre son rapport tel que prévu, la mairesse Boucher a choisi de restructurer elle-même son corps policier.

Pour se guider, elle s'appuiera sur les rencontres individuelles auxquelles elle a procédé avec plusieurs dizaines de policiers de Sainte-Foy.

Un ripou

CALGARY (PC) — Accusé de 21 vols à main armée, l'agent Roger Lowden a remis sa démission, mardi, de la police municipale de Calgary. Il était suspendu sans paie depuis son arrestation, en novembre dernier.

Policier depuis 13 ans, Lowden a été appréhendé par un agent secret, à la suite d'un hold-up de banque.

Une étude dans la région de Québec

Les chauffe-eau électriques abritent des bactéries du mal du légionnaire

QUÉBEC (PC) — Au moins 40 pour cent des chauffe-eau électriques résidentiels de la région de Québec sont contaminés par la bactérie du légionnaire. Rien n'indique pour le moment toutefois que cette présence de la « légionellose » affecte la santé des résidents.

C'est ce que révèle une étude effectuée à l'automne dans huit municipalités de la région de Québec par une équipe du département de santé communautaire du centre hospitalier de l'université Laval (CHUL). Le dernier rapport annuel du Fonds de la recherche en santé au Québec en fait brièvement mention. Ce dépistage systématique était effectué sous la direction du Dr Jean Joly, microbiologiste à l'Hôtel-Dieu de Québec.

Au total, l'eau de quelque 700 appareils, chauffés à l'électricité ou au gaz, selon un échantillonnage au hasard, a été analysée. Les villes de Québec, Sillery, Sainte-Foy et Val-Bélair font partie, entre autres municipalités, de l'échantillon. Les épreuves sérologiques pour déterminer une possible incidence infectieuse chez des usagers sont en cours.

Ces tests peuvent fort bien démontrer, entre autres constatations, que des sujets ont à un moment ou l'autre été en contact avec cette bactérie, mais les anti-corps aidant, l'organisme aurait développé une immunité.

Selon les explications fournies par le Dr Eric de Wailly, résident en santé communautaire au CHUL, qui a participé à une partie de l'é-

tude, les chauffe-eau électriques présentent un milieu de culture plus sensible que les appareils chauffés au gaz. L'eau, à la base de ces derniers, serait plus chaude que dans l'autre type ce qui aurait pour effet d'éliminer l'agent infectieux.

La vapeur d'eau d'une douche serait un secteur privilégié de la bactérie entre autres conditions de contamination.

Le directeur de la recherche, le Dr Joly, a été particulièrement avare de commentaires, sinon de confirmer que le chiffre de 40 % était exact. Il compte publier dans quelques mois les résultats complets de cette étude dans une revue scientifique. Or, les normes de publication dans le milieu de la recherche médicale sont extrêmement rigides et excluent au départ toute diffusion préalable dans des médias non spécialisés.

Par ailleurs, une autre étude portant aussi sur la même bactérie, c'est-à-dire la *legionella pneumophila*, sera amorcée ce mois-ci dans 14 centres hospitaliers de la province choisis aussi au hasard. La recherche porte plus spécifiquement sur les réseaux d'adduction d'eau potable. On ignore la liste des établissements visés par ces travaux.

L'hôpital du Saint-Sacrement à Québec n'est cependant pas du nombre.

Non sans quelque émoi, une dizaine de cas de pneumonie causés par la « légionellose » avaient été dépistés au cours de l'hiver 1984 à ce centre hospitalier.

Or, a confié le président du comité des maladies infectieuses de Saint-Sacrement, le Dr Gilles Murray, en dépit de tous les efforts déployés, la bactérie est toujours présente dans ces murs. Le surchauffement de l'eau, le nettoyage des tuyaux et des traitements chocs au chlore n'ont pas réussi à éliminer les pernicieux intrus.

Toutefois, tient-il à préciser, aucune contamination tant chez le personnel que chez les patients n'a été dépistée depuis l'épisode de 1984.

Des mesures spécifiques ont été prises cependant pour protéger les malades moins résistants contre ce type d'agression infectieuse.

Cette bactérie n'a pratiquement pas de prise sur les personnes généralement en bonne santé. Des malades dont le système immunitaire est déjà grandement affaibli, les fumeurs à la chaîne, les personnes atteintes de troubles respiratoires chroniques sont considérées comme plus vulnérables. La forme la plus grave de manifestation est la pneumonie.

C'est en 1976 que celui-ci a été identifié à l'occasion d'un imposant congrès de légionnaires américains dans un hôtel de Philadelphie. Le mal avait alors emporté 34 participants.

La bactérie est omniprésente dans la nature, de préciser le Dr Murray. Il ne croit pas non plus que l'hôpital Saint-Sacrement soit le seul hôpital de la province à connaître ce problème.

Le chien est débouté

NEW YORK (AFP) — Un chien a-t-il le droit de porter plainte devant les tribunaux américains?

Un juge fédéral a statué que non en expliquant qu'Ari — le chien chicaneur — ne pouvait être considéré comme citoyen américain.

Il est un fait patent qu'un chien n'est pas une personne (...) et n'a pas de statut légal pour poursuivre quiconque devant une cour fédérale, a expliqué hier le juge du tribunal de Rochester, ville de la banlieue new-yorkaise. Les attendus du juge ne font pas moins de 11 pages.

Agé de 15 ans, aveugle, pratiquement sourd et souffrant d'arthrite, Ari réclamait \$50.000 US à la compagnie aérienne USAir. En janvier dernier, des employés d'USAir l'avaient laissé tourner en rond sur le tapis roulant des bagages à l'aéroport de Tampa, Floride, alors que ses maîtres se trouvaient déjà dans l'avion du retour.

Ulceré, M. Carl Feinstock, à la fois propriétaire d'Ari et avocat, avait porté plainte en nommant le chien comme plaignant, une première dans les annales judiciaires aux États-Unis.

Apprenant que son chien avait été débouté, M. Feinstock s'est déclaré déçu mais pas vraiment surpris.

Piquets de grève chez les concessionnaires

(LE DEVOIR) — Le lockout décrié lundi par l'Association des employeurs de l'industrie de l'automobile Inc. touche 1.200 employés chez 45 concessionnaires de Montréal, Laval et Longueuil. La Fraternité canadienne des cheminots a immédiatement dressé des lignes de piquetage devant ces commerces qui demeurent ouverts; son conseiller syndical, M. Léo Saint-Louis, a immédiatement écrit au procureur patronal pour lui offrir de continuer à négocier « selon ses demandes » (syndicales).

La partie patronale, dans un bref communiqué émis hier, dit qu'elle étudiera s'il y a lieu ou non de considérer cette invitation syndicale. « Cette position syndicale, écrit le procureur patronal, Me Pierre J. Perrault, est exactement la même que celle qui avait donné lieu à l'im-passe et à la rupture des négocia-

tions entre les parties, le 9 décembre 1986, et au mandat de lockout confié par les membres de l'association à son comité de négociation, le 15 décembre 1986. »

Côté syndical, le conseiller Saint-Louis parlait hier d'un lockout « sauvage », d'un geste prémédité de la partie patronale qui ferme boutique cinq jours à peine après l'expiration de la convention collective. C'est la partie patronale qui, le 6 octobre dernier, a dénoncé la convention; il y eut 5 rencontres de négociation qui ont porté sur moins de 50 % de la partie normative du contrat, selon M. Saint-Louis, et le côté patronal aurait été hermétique aux arguments du syndicat qui s'appropriait à demander des hausses de 10 % pour chacune des deux années à venir. Le conflit éclate à une période où l'année où l'activité est plutôt au ralenti dans cette industrie.

Erreur d'un ambulancier

(PC) — Les techniciens ambulanciers d'urgence-santé devraient suivre des cours de base en pharmacologie.

C'est la recommandation formulée hier par le coroner Pierre Trahan, à la suite d'une enquête sur le décès d'un détenu du Centre de prévention Parthenais, à Montréal.

Le coroner a conclu que le détenu, Jean-Marie Girard, 49 ans, est mort

en mars 1986 parce qu'un technicien ambulancier s'est trompé en préparant un médicament, à la demande du médecin d'urgence-santé.

Le médecin lui avait demandé de préparer une injection de valium. Comme le technicien n'en avait pas, il l'a remplacé par un autre médicament qu'il croyait équivalent. Le détenu est mort quelques heures plus tard.

DUVET D'OIE BLANCHE
CHAUD LÉGER

Ord. 275 - 3005
FIN DE STOCK

EXXA
550 Président Kennedy
Métro McGill

149\$

ST-JEAN, QUÉBEC
1 Place du marché

L'ÉDUCATION DES ADULTES AU CÉGEP

je m'inscris!

Renseignez-vous au cégep de votre région ou à

CÉGÉPHONE (514) 271-1124
du lundi au vendredi jusqu'à 21 h.
nous acceptons les frais d'interurbain

COLLÈGE ANDRÉ-GRASSET
Une tradition de qualité

ÉDUCATION PERMANENTE
hiver 1987

COURS DU SOIR		Début	
Administration	401-999	Comptabilité	Jeu. 22 jan. 18h30-21h15
Administration	401-928	Marketing & publicité	Lundi 19 jan. 18h30-21h15
Allemand	608-101	Allemand élémentaire	Lundi 19 jan. 18h30-21h15
Anglais	604-308	Anglais des affaires	Merc. 21 jan. 18h30-21h15
Anglais	604-907	Conversation anglaise	Merc. 21 jan. 18h30-21h15
Arts plastiques	510-310	Organisation picturale — dessin	Lundi 19 jan. 18h30-21h15
Communication	589-925	Communication et créativité	Lundi 19 jan. 18h30-21h15
Droit	310-103	Introduction à l'étude du droit	Lundi 19 jan. 18h30-21h15
Espagnol	607-101	Espagnol élémentaire I	Mardi 20 jan. 18h30-21h15
Espagnol	607-201	Espagnol élémentaire II	Mardi 20 jan. 18h30-21h15
Français	601-111	Français écrit	Merc. 21 jan. 18h30-21h15
Français	601-924	Langue de l'administration	Jeu. 22 jan. 18h30-21h15
Géographie	320-105	Environ. et aménagement du territoire	Merc. 21 jan. 18h30-21h15
Histoire	330-971	Hist. de l'Russie 1850 à nos jours	Lundi 19 jan. 18h30-21h15
Histoire de l'art	520-910	Hist. de l'art préhist. et ant. et	Mardi 20 jan. 18h30-21h15
Informatique	420-918	Introduction au langage Basic	Lundi 19 jan. 18h30-21h15
Mathématiques	210-105	Algèbre vector. et linéaire-géométrie	Lun.-Mer. 19 jan. 18h00-20h15
Mathématiques	210-337	Statistique	Lun.-Mer. 19 jan. 18h00-20h15
Nutrition	120-311	Exploration de la nutrition	Mardi 20 jan. 18h30-21h15
Philosophie	340-201	L'homme et son milieu	Mardi 20 jan. 18h30-21h15
Philosophie	340-401	Éthique et politique	Mardi 20 jan. 18h30-21h15
Photographie	589-301	Initiation à la prise de vue	Merc. 21 jan. 18h30-21h15
Politique	385-946	Régimes politiques du Tiers-Monde	Jeu. 22 jan. 18h30-21h15
Psychologie	350-102	Psychologie générale	Mardi 20 jan. 18h30-21h15
Psychologie	350-930	Psychologie du comportement sexuel	Jeu. 22 jan. 18h30-21h15
Sociologie	387-963	Init. aux techniques d'enquête	Mardi 20 jan. 18h30-21h15

Informations
1001, boul. Crémazie est, Montréal
381-4293

Un colloque à Compton sur l'emploi, l'environnement, l'identité québécoise

Les jeunes péquistes ne voient pas de contradiction entre souveraineté et une « véritable confédération »

PIERRE O'NEILL

« Le Québec peut se développer dans le système fédéral », soutiennent les jeunes péquistes, qui estiment en outre que « la souveraineté ne peut plus être un préalable à l'épanouissement des Québécois ».

Le comité national d'action politique des jeunes du Parti québécois a dévoilé hier la thématique de son premier colloque, qui réunira quelque 300 militants, du 16 au 18 janvier à Compton, dans l'Estrie. Les délibérations porteront sur l'emploi, l'environnement, l'identité québécoise et les valeurs.

La volumineuse documentation d'appui que l'équipe dirigeante des jeunes péquistes a préparé à l'intention des participants proclame l'urgence de redéfinir le concept de souveraineté. « Elle doit être plutôt un objectif à viser. Non pas un horizon lointain, mais bien plus, un objectif quotidien à atteindre dans tous les domaines de nos vies ». Ce qu'ils appellent « la souveraineté au jour le jour ».

Les jeunes péquistes souscrivent pleinement à la position de leur chef, Pierre Marc Johnson, qui propose de remplacer le concept de souveraineté par la notion d'affirmation na-

tionale. Ils vont même plus loin en déclarant que le Québec devrait adhérer à la constitution canadienne s'il obtient l'assurance de pouvoir exercer son droit à l'autodétermination, quand il le jugera opportun.

Cela dit, il leur apparaît urgent que le Québec, entre-temps, rapatrie certains pouvoirs pour assurer cette affirmation de l'identité québécoise, notamment tous les pouvoirs d'imposition et de taxation, ainsi que ceux relevant du développement économique, de la main-d'œuvre et de l'emploi. « Vouloir s'affirmer, c'est avant tout se donner les moyens de le faire ». Les jeunes péquistes disent non au statu quo du système fédéral actuel, « qui tend à empêcher l'épanouissement du peuple québécois ». Leur préférence irait plutôt pour « une véritable confédération ». Ce en quoi ils ne voient aucune contradiction avec le concept de la souveraineté.

Sur la langue, les jeunes péquistes affichent une position nettement moins ambiguë que sur la constitution. Il ne fait aucun doute dans leur esprit que la question linguistique deviendra de plus en plus préoccupante, considérant que « la plupart des boss sont des anglophones et les travailleurs manuels des francophones ».



COMITÉ NATIONAL des JEUNES

En conséquence, il leur semble indiscutable que l'intégrité de la loi 101 doit être préservée à tout prix et que ce débat devrait s'élever au-dessus de la partisanerie politique.

Le comité national des jeunes du Parti québécois dit représenter 20.000 militants de toutes les régions du Québec, soit un tiers du membership total du parti. Un sondage effectué à la grandeur du Québec leur permet d'affirmer que la protection de l'environnement se classe au premier plan des préoccupations des jeunes péquistes. À l'égard de ce problème, ils reprochent d'ailleurs à l'exécutif national du parti de ne pas avoir fait ses devoirs. Selon eux, la proposition principale présentée l'autre jour par leur chef Pierre Marc

Johnson et qui sera soumise au congrès de juin prochain, traite le problème de l'environnement d'une façon « folklorique ». Puis, ils énumèrent une série de mesures que devrait prendre le prochain gouvernement péquiste pour répondre à l'urgence d'agir.

Ils estiment qu'un bon gouvernement ne devrait avoir aucune pitié pour les pollueurs et faire respecter les lois de la protection de l'environnement, en imposant des amendes substantielles, en procédant à des inspections et en criminalisant certains délits.

Après avoir effleuré la problématique économique et la social-démocratie, le comité des jeunes du Parti québécois s'attaque au problème de l'emploi, qu'il considère comme la priorité des priorités de la jeunesse québécoise. Les jeunes péquistes croient que l'État devrait instituer un programme d'action positive pour favoriser l'embauche de jeunes au sein de l'administration publique. Ils préconisent la diminution des salaires d'entrée dans les secteurs public et parapublic ainsi que dans l'industrie de la construction et les grandes entreprises. Ils invitent les syndicats à remettre en question certains acquis et à faire preuve d'une plus grande souplesse dans l'application des conventions collectives.

Au sein du Parti québécois, les jeunes de moins de 30 ans sont nombreux (20.000), ils occupent une large place, ils sont particulièrement ac-

tifs et sont en mesure d'influencer les décisions politiques et les orientations fondamentales du parti. Ils sont représentés au sein de l'exécutif national et sont assurés de constituer une partie importante de la délégation du prochain congrès. Mais voilà que cela ne leur suffit pas et ils exigent davantage.

En conférence de presse, hier, leurs porte-parole, Isabelle Courville et Sylvain Laporte, ont annoncé leur intention de demander au congrès de juin d'amender les statuts pour faire en sorte que cette représentation et ces pouvoirs soient dorénavant formellement inscrits dans les textes qui président au fonctionnement du parti. Ils se défendent bien de vouloir créer un mouvement parallèle et alléguent la nécessité de créer une structure de rassemblement qui soit vivante.

À travers les délibérations sur la remise à neuf du programme du parti, le colloque de Compton permettra aux jeunes péquistes de recevoir les enseignements d'illustres universitaires.

Au nombre des panélistes invités figurent les noms de Vincent Lemieux, politologue de l'université Laval, Diane Bellemare, économiste de l'UQAM et Pierre Fortin, économiste de Laval.

Le chef du parti, Pierre Marc Johnson prononcera le discours de clôture de ce weekend de réflexion sur le thème: « Prendre parti pour l'avenir ».

AFFAIRES SOCIALES

Portes ouvertes au YWCA

Pour commencer l'année en santé, le Centre santé et éducation physique du Y des femmes ouvre ses portes toute la semaine, vous invitant à participer gratuitement à ses activités de mise en forme. Cette occasion unique permet d'expérimenter, par exemple, la technique du Tai Chi pour la détente et l'équilibre physique et mental ou encore de participer à une séance d'aquaforme, de lever de poids ou de danse aérobique afin de voir si c'est cela que l'on a envie de faire. Pour plus de renseignements, on peut communiquer avec le 866-9941, poste 38.

Recettes miracles ?

Même si la période des fêtes est, à toutes fins pratiques, terminée, l'alcool au volant demeure toujours un acte criminel. Les techniciens médicaux du Québec affirment qu'à défaut de la modération et de l'attente, aucune recette ou aucun produit ne peut contribuer efficacement à contre-carrer les effets de l'alcool. Rien ne démontre que le beurre d'arachides, le café ou les poudres à base de sucre permettent de camoufler, d'atténuer ou d'annuler les effets de l'alcool. Un prélevement sanguin ne trompe pas. Il n'y a pas de recettes miracles sinon la modération.

Familles actuelles

La Confédération des organismes familiaux du Québec (CAFAQ) a produit et réalisé deux vidéos couleurs sur le thème « Parle-moi de la famille ». Le premier illustre, par de brèves entrevues, les formes diverses sous lesquelles la famille se retrouve aujourd'hui: enfants, adultes, grands-parents y identifient leur famille et les défis particuliers rencontrés. Ce vidéo, d'une durée de 10 minutes, a été conçu pour être présenté dans les centres commerciaux, forums ou colloques, en soutien à un kiosque d'information. Le second aborde de façon un peu plus approfondie les besoins et préoccupations des parents d'aujourd'hui. D'une durée approximative de 20 minutes, il a été conçu pour servir d'amorce à des discussions sur la famille moderne lors de rencontres de parents. Les deux productions sont disponibles pour emprunt ou achat au secrétariat de la COFAC, 4098, rue Saint-Hubert, Montréal H2L 4A8, tél. 521-4777.

Le conflit est réglé au Hilton-Québec

QUÉBEC (PC) — Le conflit à l'hôtel Hilton de Québec est réglé. Le lock-out imposé le 30 décembre par les dirigeants de l'établissement sera levé aujourd'hui et les travailleurs seront rappelés progressivement au travail.

Cet épilogue d'un court conflit de travail est survenu, hier, alors que par une solide majorité de 110 voix, les membres du syndicat ont carrément refusé de reconsidérer le vote du 2 janvier où ils avaient, par la peau des dents, approuvé les dernières offres patronales. Ce vote très serré où 149 d'entre eux avaient endossé les propositions du Hilton et 142 les rejetaient, a conduit un

groupe de révisionnistes à faire signer une pétition où l'on demandait rien de moins que la reprise du vote. Plus de 170 syndiqués ont signé cette pétition.

Ils étaient 336 hommes et femmes entassés dans une salle de l'édifice de la Confédération des syndicats nationaux (CSN). Toutefois, les révisionnistes n'ont eu guère l'occasion de faire entendre leur voix. Après un débat parfois houleux les tenants de l'acceptation des offres patronales devaient l'emporter facilement. En fait, 223 personnes ont refusé de reprendre le vote de vendredi tandis que 113 souhaitaient une reprise du débat sur ces dernières propositions patronales et la reprise du vote.

Visiblement soulagé de la nouvelle tournure des événements, le directeur général du Hilton, M. Robert Frigière, confiait que le lock-out sera levé aujourd'hui et que les employés de l'hôtel seront appelés progressivement à reprendre le travail.

Pour sa part, la présidente du syndicat, Mme Ann Gingras, a indiqué qu'il s'agissait là « du résultat de la démocratie ».

Le conseiller syndical de la CSN, M. François Gagnon, a expliqué que si les dirigeants du syndicat avaient ignoré la pétition et signé quand même la nouvelle convention collective de travail, ils auraient pu être poursuivis devant les tribunaux.

Justice sera rendue par la poste avec le nouveau code de procédure pénale

NORMAN DELISLE

QUÉBEC (PC) — Coupable d'avoir chassé l'original sans permis en dehors de la période régulière de chasse, Arthur B. n'aura plus à se présenter au Palais de justice pour y plaider coupable.

Il pourra désormais reconnaître sa culpabilité uniquement en payant l'amende, comme s'il s'agissait d'une infraction au Code de la route.

Cette procédure accélérée sera possible dès que l'Assemblée nationale aura adopté le nouveau Code de procédure pénale que le ministre de la Justice Herbert Marx entend mettre en place en 1987.

Le ministre a déposé un avant-projet de Code de procédure pénale devant le Parlement en fin de décembre. Ce projet sera débattu publiquement au cours des prochaines semaines.

« On vise ainsi une meilleure efficacité dans l'administration de la justice », a indiqué Me Francine Marcoux, avocate au bureau du ministre.

« Une personne va pouvoir plaider coupable à une infraction aux lois du Québec en payant son amende par la poste, au lieu d'attendre une compa-

ration et un procès coûteux selon ce qui est prévu dans la procédure actuelle », a-t-elle expliqué.

Cette réforme s'appliquera aux lois québécoises, c'est-à-dire à toutes les offenses qui ne relèvent pas du Code criminel fédéral.

Le nouveau Code de procédure pénale envisagé par le ministre Marx prévoit également des obligations pour l'agent de la paix qui procède à une arrestation.

Cet officier devra clairement s'identifier et faire valoir les motifs de l'arrestation.

Tout un chapitre de l'avant-projet de loi précise les dispositions qui s'appliqueront en cas de perquisition et décrit la façon dont une perquisition devra s'effectuer.

Un perquisitionné pourra même exiger le respect du secret professionnel lors d'une saisie: c'est le cas d'un ministre du culte ou d'un professionnel (médecin, avocat), qui pourra exiger que l'objet saisi soit scellé sans que l'officier perquisitionneur n'en ait connaissance et soit remis au tribunal.

Enfin, le texte législatif prévoit qu'une peine d'emprisonnement pourra toujours être compensée par une amende ou un travail commu-

nautaire. En annexe, la loi donne même les équivalences: chaque journée de détention équivaut à \$25 et chaque journée de travail compensatoire est évaluée à \$30.

L'article 290 de l'avant-projet de loi stipule qu'un juge doit substituer à la peine d'emprisonnement prévue dans une loi une amende calculée selon l'annexe, sauf dans un cas d'outrage au tribunal.

D'autres mesures visent à accélérer les procédures judiciaires, notamment par des requêtes préliminaires. Ces requêtes pourraient par exemple viser à transférer le dossier de tribunal, à modifier les chefs d'accusation ou à instituer une commission rogatoire.

Cet avant-projet de loi long de 435 articles sera soumis à la commission parlementaire des Institutions.

Cette commission parlementaire se réunira à compter du 3 mars prochain pour entendre les mémoires des groupes ou personnes intéressées à commenter le texte.

Ceux qui désirent intervenir à ce sujet doivent transmettre copie de leur mémoire au secrétariat des commissions parlementaires au plus tard le lundi 9 février.

Avec l'UQAM, la CSN et la FTQ publient un guide sur les solvants

(LE DEVOIR) — Une étude sur les solvants en milieu de travail vient de paraître. Elle fournit l'un des rares guides permettant aux travailleurs de se prémunir contre les dangers de matières dont une bonne proportion pénètre par la peau (50 sur près de 132 solvants répertoriés), les autres pouvant être inhalés.

Le foie et les reins peuvent aider à l'élimination de ces solvants. L'étude décrit en détail le péril qui peut s'accroître pour une femme enceinte exposée à de telles substances, dont il est prouvé que certaines peuvent endommager les chromosomes ou même favoriser l'apparition de cancers.

Ce texte, pensé principalement pour les responsables de la santé et de la sécurité au travail, est l'un des documents qui voient le jour grâce à un protocole liant la CSN et la FTQ à une équipe de chercheurs de l'UQAM. Donna Mergler, Serge Simonneau et leurs collaborateurs ont

cherché, dans ces 121 pages largement illustrées, à attirer l'attention sur des produits dont certains s'enflamment et peuvent exploser; d'autres procurent, tel l'alcool, une certaine euphorie et peuvent créer une dépendance.

Des pistes pour mesurer le degré de suspension dans l'air de ces produits toxiques accompagnent les passages sur l'importance, pour chaque personne, de pouvoir identifier par leur nom scientifique ces solvants ou ces mélanges de solvants (colles, décapants, produits nettoyants, etc.) dont quelques-uns assèchent la peau, provoquent des étourdissements ou des allergies, sont susceptibles d'accroître, dans certains cas, le danger d'accidents ou le péril de voir apparaître un cancer.

En plus de faire le point sur la réglementation au sujet des solvants, l'étude décrit plusieurs moyens de protection. Le principal est une ventilation appropriée mais l'on peut re-

courir aussi à des masques, des gants et à certaines crèmes.

(Cette étude est notamment disponible au service de documentation de la CSN - 598-2151 - au prix de \$2,50.)

Encyclopédie pour enfants



Le ministre des Communications, Mme Flora MacDonald, a annoncé hier qu'Ottawa accordait une subvention de \$ 950.000 à l'éditeur Mel Hurtig qui veut publier, au coût de \$ 10 millions, une encyclopédie pour enfants.

Se payer une pinte de bon sang

TORONTO (PC) — Craignant de contracter le SIDA en subissant une transfusion, de plus en plus de gens devant subir une intervention chirurgicale insistent pour donner de leur sang afin qu'il soit mis de côté si jamais ils en ont besoin, indique la Croix-Rouge.

C'est pourquoi, à la fin du mois, la Croix-Rouge du Toronto métropolitain mettra sur pied un projet-pilote visant à affronter cette nouvelle situation. L'expérience sera menée auprès d'un groupe particulier de patients, soit ceux en orthopédie, dans les six hôpitaux de la ville.

LE DEVOIR

RENSEIGNEMENTS	(514) 844-3361
Administration.....	(514) 844-3361
Rédaction.....	(514) 842-9628
Publicité	
Générale.....	(514) 842-9645
Annonces classées.....	(514) 286-1200
Abonnements	
Montréal.....	(514) 332-3891
ou	(514) 844-3361
Québec.....	(418) 687-2021
Extérieur — Indicatif 514.....	1-800-361-6059
Indicatif 418.....	1-800-463-4747
Indicatif 819.....	1-800-361-5699
Indicatif 613.....	1-800-361-5699

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

LE DEVOIR ESSENTIEL!

Mulroney est en vacances

OTTAWA (PC) — Le premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney, a quitté Ottawa hier pour une semaine de vacances à Nassau, aux Bahamas, a-t-on fait savoir hier à son bureau.

Son attaché de presse, M. Michel Gratton, a ajouté que le premier ministre pourrait faire une rencontre officielle lors de son séjour aux Bahamas. M. Gratton a précisé qu'un communiqué serait émis si tel était le cas.

Le premier ministre et sa famille ont pris leurs dernières vacances dans le sud de la Californie, en novembre dernier.

ASSEMBLÉE NATIONALE

AVIS DE CONSULTATION GÉNÉRALE

Avant-projet de loi sur le Code de procédure pénale

La Commission des institutions est chargée d'étudier l'avant-projet de loi sur le Code de procédure pénale.

Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion en regard de ce mandat peut soumettre un mémoire à la Commission des institutions, au plus tard le 9 février 1987.

Le mémoire doit être transmis au Secrétariat des commissions en 25 exemplaires de format 8½ pouces sur 11 pouces (21,5 cm sur 28 cm) et être accompagné d'autant d'exemplaires d'un bref résumé de son contenu.

La Commission prendra connaissance des mémoires reçus et tiendra des auditions publiques à compter du 3 mars 1987. Elle choisira, parmi les personnes et les organismes qui lui ont fait parvenir un mémoire, ceux qu'elle entendra.

Les personnes et les organismes qui désirent que leur mémoire soit transmis à la Tribune de la presse doivent en faire parvenir 35 exemplaires supplémentaires.

Prière d'adresser les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements à:

Me Lucie Giguère
Secrétaire de la Commission des institutions
Secrétariat des commissions
Hôtel du Parlement
Bureau 4
Québec (Québec)
G1A 1A3

Tél.: (418) 643-2722
Télex: 051-2216

Avis publié par le Secrétariat des commissions

INFORMATIONS INTERNATIONALES

Afghanistan : les deux Grands se renvoient la balle

MOSCOU (Reuter AFP) — Le ministre des Affaires étrangères soviétique, M. Edouard Chevardnadze, a lancé un appel aux maquisards afghans pour qu'ils respectent le cessez-le-feu proposé par Kaboul, a rapporté hier l'agence Tass dans une dépêche datée de la capitale afghane.

S'exprimant à Kaboul lundi soir, M. Chevardnadze a déclaré que le chef du Kremlin Mikhail Gorbatchev l'avait envoyé en Afghanistan pour soutenir l'initiative de paix lancée la semaine passée par le dirigeant afghan Najibullah dans l'espoir d'accélérer le retrait des forces soviétiques.

M. Chevardnadze est le premier membre du politburo d'URSS à se rendre en Afghanistan depuis des années.

Il a souhaité le succès de l'offre de paix de M. Najibullah, « parce que ce succès signifierait la paix pour un pays qui est notre voisin, et cela signifierait également la paix pour nous ».

« Cela voudrait dire aussi que les troupes soviétiques pourraient retourner plus tôt dans leur patrie », a ajouté M. Chevardnadze.

Une solution politique « est vraiment plus proche que jamais auparavant », a-t-il dit. « Cette année peut et doit voir l'établissement de relations nouvelles entre l'Afghanistan et tous ses voisins, son renforcement en tant qu'État souverain, indépendant, construisant une politique de neutralité et de non-alignement ».

Plus de 110.000 soldats soviétiques sont en Afghanistan, selon les estimations des observateurs occidentaux.

À Washington, le gouvernement américain a invité hier l'URSS à fixer un calendrier « bref » pour le retrait de ses troupes d'Afghanistan si elle souhaite réellement un règlement du conflit afghan.

M. Charles Redman, porte-parole du département d'État a exposé brièvement la position américaine en réponse à des questions sur la présence à Kaboul du ministre soviétique des Affaires étrangères et de M. Anatoly Dobrynine, chargé des relations internationales au comité central



Edouard Chevardnadze

du PC soviétique, visite qu'il s'est refusé de commenter.

Tout en déclarant que le département d'État n'avait pas encore vu le texte du discours de M. Chevardnadze dans lequel le ministre soviétique a notamment appuyé le cessez-le-feu unilatéral, M. Redman a déclaré que la position américaine n'avait pas changé. « Notre position, a-t-il dit, est la même que celle réitérée par la résistance afghane la semaine dernière lorsqu'elle a rejeté catégoriquement l'appel au cessez-le-feu ».

« Si les Soviétiques souhaitent réellement un règlement et le retrait de leurs troupes comme ils l'ont affirmé, ils devraient accepter un calendrier bref pour le retrait total de leurs troupes d'Afghanistan », a-t-il poursuivi.

Le Pakistan, de même que les États-Unis, souhaite que ce retrait s'effectue sur une période maximum de quatre mois alors que les Soviétiques ont parlé de plusieurs années.

Le porte-parole a ajouté qu'un règlement de la question afghane devait aussi comprendre les autres éléments contenus dans les résolutions de l'ONU sur la question afghane, c'est-à-dire la restauration d'un Afghanistan indépendant et non-aligné, l'auto-détermination pour le peuple afghan et le retour des réfugiés « dans la sécurité et l'honneur ».

La mésentente est complète entre Manille et les rebelles communistes

MANILLE (AFP) — Le gouvernement et les communistes des Philippines n'ont réussi à se mettre d'accord sur aucun point hier lors de leurs premières négociations visant à mettre fin à la rébellion, ont annoncé les porte-parole des deux parties.

Une seconde réunion prévue cette semaine a été annulée. Mais les deux parties ont cependant annoncé avoir besoin de plus de temps pour examiner leurs propositions respectives et indiqué que les négociations n'étaient pas rompues.

Les négociateurs des deux côtés ont présenté de nouvelles propositions mais n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur la nature des questions à discuter.

Les négociations ont pour but de mettre fin à une guerre civile qui dure depuis 18 ans et a coûté la vie à des dizaines de milliers de personnes. Elles devraient aussi permettre la prolongation d'un cessez-le-feu de 60 jours en vigueur depuis le 10 décembre.

Le début des travaux a été assombri par l'annonce que deux guérilleros de la Nouvelle armée du peuple (NAP, la branche armée du Parti communiste), et un policier avaient été tués lundi dans l'île centrale de Cebu, dans un accrochage constituant apparemment la plus grave violation de la trêve jusqu'à présent.

Avant le début des travaux un porte-parole pour les rebelles avait averti que les combats risquaient de reprendre si l'impression sur la question de l'ordre du jour se prolongeait.

Le gouvernement avait d'abord proposé que les discussions portent seulement sur les problèmes de réforme agraire et d'industrialisation. Ses négociateurs cependant ont présenté hier de nouvelles propositions suggérant que l'on parle de « nour-

riture et de liberté, d'emplois et de justice ». Ces quatre sujets, a souligné un communiqué officiel, sont « les clés de la paix ».

Le Front démocratique national (FDN), qui représente les communistes, selon le gouvernement, « les a acceptés en principe ».

Le porte-parole du FDN, M. Satur Ocampo, a cependant estimé qu'il s'agissait d'idées très générales devant être affinées.

Le FDN avait auparavant demandé la formation d'un gouvernement de coalition, la fermeture de deux importantes bases militaires américaines et la libération d'une personnalité soupçonnée d'être un dirigeant communiste, Rodolfo Salas. Le gouvernement a rejeté l'idée d'un gouvernement de coalition, estimant que la question des bases était du ressort de la nouvelle constitution, et soulignant que le sort de M. Salas serait réglé par les tribunaux.

Pour contrer un éventuel conflit avec l'URSS

Discussions militaires entre Tokyo et Washington



Yasuhiro Nakasone

TOKYO (AFP) — Tokyo et Washington ouvrent des consultations militaires pour renforcer la sécurité du Japon qui perdrait entre trois et six mois le Nord de son territoire et l'essentiel de ses moyens de défense aériens et maritimes en cas de conflit avec l'URSS.

Les consultations de travail prévues pour trois jours à Honolulu sont les premières depuis que le gouvernement de M. Yasuhiro Nakasone a décidé de déplaçonner cette année le

budget de la défense, limité depuis 10 ans à moins de un pour cent du PNB.

Ce feu vert est intervenu alors qu'une vaste étude gouvernementale américano-japonaise, publiée hier par le quotidien Yomiuri, révèle pour la première fois avec précision les limites de la sécurité du Japon.

Une partie de son territoire, ses forces armées et les lignes d'approvisionnement de sa puissance industrielle succomberaient entre trois et six mois à une attaque soviétique, selon le document dont l'authenticité n'a pas été démentie par le ministère de la Défense.

Une attaque surprise soviétique s'emparerait en trois mois de l'île septentrionale de Hokkaido où est stationné le gros de l'armée de terre japonaise, affirme l'étude. L'URSS contraindrait ainsi un possible blocage par les Japonais de sa flotte du Pacifique basée en mer d'Hokhotsk et du Japon.

Le document ajoute qu'en cas de conflit avec les forces soviétiques en Extrême-Orient le Japon perdrait en six mois 45 % de ses destroyers, principale arme de sa marine, 30 % de ses transporteurs civils de pétrole et autres matières premières, 70 % de ses chars et armes anti-chars. Cinquante à 80 % de sa couverture radar et 30 à 40 % de ses chasseurs seraient

également détruits tandis que les pertes des effectifs s'élèveraient à 40 %.

L'étude achevée l'an dernier après trois ans et neuf mois de travaux et simulations sur ordinateurs doit être présentée à Hawaii aux délégations conduites par le vice-secrétaire à la Défense Richard Armitage et son homologue japonais Shinji Yazaki. M. Nakasone en a reçu un rapport en décembre, précise le Yomiuri.

Les cas de figure étudiés correspondent à un engagement limité des

Américains, conformément aux souhaits de Washington que le Japon assure davantage sa propre sécurité.

Le rapport, le premier du genre, propose aussi que le Japon renforce ses défenses anti-aériennes et anti-sous-marines ainsi que ses capacités à bloquer trois détroits le long de ses côtes pour empêcher la flotte soviétique de gagner le Pacifique.

Les responsables réunis à Hawaii devraient en discuter à la faveur de la libération du budget japonais de la défense.

Chirac ripostera à la Libye

PARIS (AFP) — Le premier ministre français Jacques Chirac a annoncé hier soir une « riposte » au franchissement par l'aviation libyenne du 16e parallèle au Tchad, mais il a minimisé la portée de l'incident en le comparant à une « piqûre d'insecte » pour la France.

Les bombardements libyens au sud de la « ligne rouge », a-t-il dit au micro d'une radio périphérique « méritent un rappel à l'ordre sérieux » qui « sera naturellement fait », car ils ne peuvent « pas rester sans aucune réponse de la part de la France ».

Mais, a-t-il ajouté en soulignant

qu'il ne savait pas s'il s'agissait d'un « franchissement volontaire » ou d'une « erreur de navigation », la France « ne s'affole pas sous prétexte qu'il y a une piqûre d'insecte ».

L'attitude du gouvernement de Paris, a-t-il souligné, n'est « ni hésitation, ni volonté d'escalade », mais il s'est refusé à dévoiler quelle forme revêtait la réaction française.

Enfin M. Chirac a déclaré qu'il était « bien entendu » d'accord dans sa politique tchadienne avec le président de la République François Mitterrand.

Remaniement ministériel en Haïti

PORT-AU-PRINCE (AFP) — Le remaniement ministériel intervenu lundi soir à Port-au-Prince et qui a vu le départ de quatre des ministres clés du cabinet haïtien va avoir pour conséquence principale une pause dans la « restructuration administrative » du pays commencée depuis plusieurs mois par le général Henri Namphy, président du Conseil National de Gouvernement (CNG) haïtien estime-t-on dans la capitale haïtienne au lendemain de ce changement. « Ceux qui sont partis sont ceux qui prenaient le plus leurs distances vis-à-vis de l'administration Duvalier ».

On a appris hier de source sûre qu'aucune des quatre personnalités remerciées, MM. Jean-Baptiste Hilaire (Affaires étrangères), François Latortue (Justice), Rosny Desroches (Éducation nationale et jeunesse et sports) et Michel Lominy (Santé publique), officiellement présentées comme démissionnaires, n'avaient en fait pas remis leur démission.

La seule réaction enregistrée jusqu'à présent a été celle du quotidien gouvernemental « Haïti Libérée » qui a souligné que les quatre ministres avaient « un point commun » : une certaine rhétorique dont le fondement principal était une critique ouverte de l'ancien régime, critique qui semblait prendre le pas sur la réorganisation des secteurs qui leur étaient confiés.

Pour le journal, cette attitude a eu pour conséquence « un dysfonctionnement de ces ministères bloqués dans l'accomplissement de tâches de routine ce qui servait de ferment à la grogne et au mécontentement des échelons les plus bas qui semblaient devoir faire seuls les frais de réformes mal expliquées, mal comprises,

mal perçues sinon mal conçues par des auxiliaires dont les motivations n'étaient pas toujours claires ».

« Restructurer ce n'est pas couper des têtes, ce n'est pas paralyser complètement la machine administrative », écrit encore Haïti Libérée.

Pour la majorité des observateurs, c'est effectivement dans « l'activisme réformateur » des quatre ministres remerciés, activisme qui était loin de plaire à tout le monde, qu'il faut rechercher les causes de leur éviction.

Le ministre sortant des Affaires étrangères, le général en retraite Jean-Baptiste Hilaire, avait procédé récemment à une « déduvalierisation » en profondeur de son ministère avec une réforme d'envergure.

Cette réforme s'était concrétisée fin 1986 par la révocation par M. Hilaire de sept ambassadeurs haïtiens en poste à l'étranger : MM. Serge Elie Charles aux Nations unies, Pierre Pompee à la Communauté économique européenne à Bruxelles, William Cambonne à Bonn, Alix Cincas à Madrid, Jean-Claude André à Paris, Antoine Fénélon à Quito et Pierre Chavenet à Buenos Aires.

M. Hilaire, alors qu'il était chef d'état major général de l'armée haïtienne sous la présidence de Jean-Claude Duvalier, s'était déjà signalé en prenant des mesures contre l'enrichissement illicite des officiers supérieurs de l'armée et circulait à l'époque dans une modeste deux chevaux citroën ce qui contrastait avec le luxe automobile de certains de ses frères d'armes.

Son remplaçant, le colonel Herard Abraham, est cependant considéré comme un des officiers les plus modérés et intègres de l'armée haïtienne.

Enfin M. Rosny Desroches, un éducateur libéral et prédicateur protestant, ministre sortant de l'Éducation nationale, avait tout comme son collègue de la Justice maître François Latortue, entrepris une restructuration en profondeur de son ministère.

Le chef des tontons macoutes au Canada?

RIO DE JANEIRO (Prensa Latina, Le Devoir) — Le Brésil a demandé au Canada d'accorder l'asile politique à l'ex-chef de police d'Haïti, M. Albert Pierre.

L'ex-chef des tontons macoutes, la redoutable police de François puis de Jean-Claude Duvalier pendant 29 ans, s'est enfui au Brésil après la chute, l'année dernière, du régime Duvalier. L'ex-chef de police est accusé de meurtres et de torture. Les nouveaux dirigeants en place à Port-au-Prince ont demandé l'extradition de M. Pierre mais le Brésil a refusé. Il appartient cependant, à la lumière des informations dévoilées hier, que le Brésil ne soit pas pour autant disposé à garder le controversé personnage, d'où la demande au Canada. Les raisons qui ont poussé les autorités brésiliennes à se tourner vers le Canada restent obscures.

Des dissidents sont arrêtés à Prague

PRAGUE (AFP) — Plusieurs membres du mouvement dissident tchécoslovaque Charte 77 ont été arrêtés hier à Prague alors qu'ils s'apprétaient à tenir une conférence de presse à l'occasion du dixième anniversaire de la Charte, a-t-on appris de bonne source hier soir dans la capitale tchécoslovaque.

Mme Anna Sabatova, porte-parole de la Charte en 1986, MM. Ladislav Lis, vice-président de la Fédération internationale des Droits de l'homme, Jiri Dienstbier, et Vaclav Malý ont été appréhendés par la police en pleine rue et emmenés au commissariat. Mme Pavla Palousa, épouse d'un autre porte-parole de la Charte, a été pour sa part arrêtée alors qu'elle s'appréhantait à rentrer chez elle, a-t-on indiqué de même source.

Par ailleurs, un troisième porte-parole du mouvement en 1986, M. Jan Stern a été interrogé lundi par la police ainsi que l'ancien ministre des Affaires étrangères du « Printemps de Prague », M. Jiri Hlajek. Tous deux ont été empêchés de sortir de leur domicile pour participer à la conférence de presse.

M. Jan Litomisky, nouveau porte-parole du mouvement, le dramaturge Vaclav Havel, MM. Petr Uhl et Vaclav Benda sont soumis à une surveillance policière et n'ont pu quitter leur domicile hier, a-t-on indiqué toujours de même source.

La conférence de presse, qui devait avoir lieu à l'origine dans un café de Prague s'est finalement tenue en comité restreint dans un appartement privé, le café ayant été soudainement fermé « pour cause d'inventaire ».

Seuls sept représentants de la Charte 77 ont pu être présents à la conférence de presse dont un ancien porte-parole, M. Martin Palous, et une nouvelle, Mme Libuse Silhanova.

Dans leurs interventions, les représentants du mouvement dissident ont souligné la nouveauté de l'appel adressé hier par la Charte 77 aux citoyens tchécoslovaques leur demandant de lutter pacifiquement pour leur « émancipation, le renouveau social et un ordre démocratique ».

« Aujourd'hui, il ne s'agit pas seulement de réclamer le respect des droits de l'homme, on s'adresse directement aux individus pour qu'ils prennent en charge leurs propres libertés », a notamment déclaré M. Palous.

Pendant la rencontre le courant a été coupé obligeant les participants à poursuivre leur discussion à la lueur des bougies, et écourtant de fait la séance.

Les journalistes occidentaux qui avaient été invités à assister à cette rencontre ont été ostensiblement suivis dans leurs déplacements par des policiers en civils et ont été soumis à des contrôles d'identité.



Le concours de journalisme scientifique de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS) a pour but de favoriser l'émergence de nouveaux communicateurs scientifiques. Les personnes intéressées doivent présenter un article sur un thème scientifique où technologique dont le contenu est vulgarisé. Le thème choisi peut provenir aussi bien des sciences humaines, des sciences physiques ou des sciences de la nature. Jusqu'à trois lauréats seront choisis et auront la possibilité d'effectuer un stage de trois mois dans l'un ou l'autre des organes de presse participants tout en étant gratifiés d'une bourse de 4 000 \$.

Admissibilité

■ Sont admissibles à ce concours tous les résidents du Québec, hommes ou femmes, n'ayant jamais occupé d'emploi à temps plein dans un organe de presse, ni déjà tiré la majeure partie de leurs revenus d'une activité de rédacteur scientifique ou de journaliste à la pige.

■ Ne sont pas admissibles, les lauréats des concours précédents.

Modalités de participation

Les candidats devront présenter, à partir d'un thème à contenu scientifique ou technologique de leur choix, quatre exemplaires d'un dossier comprenant :

- une description de l'ensemble de leurs recherches : lectures, interviews et démarches préparatoires à la rédaction ;
- un article inédit de 5 à 10 feuillets, dactylographié à double interligne sur du papier blanc de format 215 mm sur 280 mm ;
- leur curriculum vitae.

Les quatre exemplaires du dossier devront parvenir à l'ACFAS au plus tard le 28 février 1987. Aucun dossier, ou pièce de dossier, ne sera retourné aux candidats.

Critères d'évaluation

1. le niveau de langue, la qualité de l'écriture journalistique et le degré de vulgarisation ;
2. le sens critique du journaliste et son esprit de synthèse ;
3. la qualité de la recherche, la diversité des entrevues et de la documentation ;

4. la portée sociale du sujet traité.

Le jury tiendra également compte de la polyvalence du rédacteur, c'est-à-dire de son aptitude à traiter un sujet débordant du cadre de sa formation scolaire ou professionnelle.

Les résultats

- Selon la qualité des travaux présentés, trois prix au plus seront attribués.
- Les décisions du jury sont finales et sans appel.
- L'ACFAS annoncera le nom des gagnants à la fin du mois d'avril 1987.

Stage de formation

Chacun des lauréats, dans l'ordre de son classement, choisira celui des organes de presse participants où il désire effectuer un stage d'une durée de trois mois, aux dates de son choix. Pour cette période, il recevra, en guise de salaire, une allocation de 4 000 \$. Les organes de presse participants pourront recevoir, sur présentation de pièces justificatives, un remboursement des frais d'encadrement du stagiaire pouvant aller jusqu'à 2 500 \$.

L'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, 2730, chemin de la Côte Ste-Catherine, Montréal (Québec) H3T 1B7 Téléphone : (514) 342-1411

Ce concours est commandité par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science du Québec

INFORMATIONS INTERNATIONALES

Le Dupont Plaza manquait de détecteurs de fumée

SAN JUAN (AFP) — La dernière inspection de l'hôtel Dupont Plaza de San Juan de Porto Rico, où 96 personnes ont péri dans un incendie le 31 décembre, révélait que l'établissement manquait de détecteurs de fumée, de plans d'évacuation et d'un système d'alarme anti-incendie.

Un document en quatre pages rendu public par le département des pompiers de Porto Rico précise que les inspecteurs, dans leur contrôle du 17 juin 1985, avaient aussi déploré l'absence de système automatique d'extinction d'incendie.

Le chef des pompiers, M. Aurelio Lopez, a déclaré qu'il ignorait si ces défaillances avaient été rectifiées après l'inspection. Des survivants de la catastrophe s'étaient plaints du peu de consignes données lorsque le sinistre s'était déclaré dans les étages inférieurs de l'hôtel, ainsi que de l'absence de système d'alarme anti-incendie.

Lundi, des actions en justice ont été lancées par plusieurs plaignants demandant un total de \$19 millions de dommages et intérêts, notamment en compensation du

fait que les portes de la salle du casino de l'hôtel ont été fermées lorsque l'incendie s'est déclaré.

Ces plaintes ont été déposées au lendemain de l'annonce faite par le gouverneur de Porto Rico, M. Rafael Hernandez Colon, selon laquelle l'incendie était d'origine criminelle.

Par ailleurs, le *New York Times*, dans son édition d'hier, rapporte les propos d'un des principaux enquêteurs envoyés à San Juan selon lesquels le sinistre a commencé après qu'un individu eut mis le feu à un meuble recouvert d'une housse en plastique, entreposé du côté de la salle de bal de l'hôtel.

Selon cet enquêteur, non identifié, les autorités étudient très sérieusement la possibilité selon laquelle la personne qui a mis le feu avait seulement l'intention de détruire du mobilier, non l'hôtel, et surtout pas de tuer des clients.

Il a ajouté que la mise à feu du meuble et de sa housse en matériel synthétique à base de pétrole avait causé une chaleur intense et un important dégagement de fumée toxique.

Les contras n'ont peut-être jamais reçu l'argent, dit Weinberger

L'Irangate domine la rentrée au Congrès

WASHINGTON (AFP) — Les ventes d'armes américaines à l'Iran et le transfert de fonds vers les rebelles au Nicaragua ont dominé hier la première journée de travaux du 100ème Congrès des États-Unis, entièrement contrôlé par l'opposition démocrate pour la première fois depuis l'arrivée au pouvoir de M. Ronald Reagan en 1981.

« Notre premier devoir dans ce nouveau Congrès est de restaurer la confiance du public dans la formulation de la politique étrangère américaine », a déclaré M. Robert Byrd, leader de la nouvelle majorité démocrate au Sénat, soulignant que « la mésaventure iranienne avait sévèrement atteint la présidence » et la diplomatie des États-Unis.

L'affaire iranienne, sur laquelle vont enquêter deux commissions spéciales, sur le type de celle créée au moment du scandale du Watergate, devrait dominer les premiers

mois de travaux du nouveau Congrès où les démocrates ont une majorité de 81 sièges à la Chambre des représentants et de 10 au Sénat.

Le leader de la minorité républicaine, le sénateur Robert Dole, a mis en garde ses collègues à ce sujet en soulignant que la crise iranienne ne devait pas devenir « une obsession » faisant oublier les nombreux autres problèmes auxquels le Congrès doit s'atteler, notamment les déficits commercial et budgétaire.

« L'Irangate » a cependant dominé hier l'actualité à Washington : non loin du Capitole, l'ancien juge Lawrence Walsh, choisi le mois dernier comme procureur spécial chargé d'enquêter sur le scandale, a été officiellement investi dans ses fonctions par un tribunal fédéral. M. Walsh devait s'entretenir par la suite avec des hauts fonctionnaires du département de la Justice.

Et au Pentagone, le secrétaire à la

Défense Caspar Weinberger a estimé qu'il était « possible » que les bénéficiaires des ventes d'armes à l'Iran ne soient finalement jamais parvenus aux contras combattant le gouvernement du Nicaragua.

M. Weinberger a souligné que la seule preuve d'un tel transfert résidait dans les déclarations faites à l'Attorney general (ministre de la Justice) Edwin Meese par le lieutenant-colonel Oliver North qui a été limogé de ses fonctions auprès du Conseil National de Sécurité.

« Nous supposons tous que ce qu'il a dit était exact » mais « personne ne le sait encore », a déclaré à un petit groupe de journalistes M. Weinberger, rappelant que les contras ont démenti avoir reçu ces fonds. M. North s'est refusé à toute déclaration publique sur cette affaire.

Dès l'ouverture de ses travaux, le Sénat a commencé à débattre d'un projet de loi créant une commission

spéciale d'enquête de onze membres et la Chambre des représentants devait faire de même aujourd'hui.

Le projet présenté aux sénateurs précise que la commission devra achever son rapport le 1er août prochain. Les dirigeants démocrates souhaitent initialement donner jusqu'à la fin du mois d'octobre à la commission, mais les républicains souhaitent un délai plus court afin d'éviter que la polémique ne déborde sur la campagne présidentielle de 1988.

Enfin, un porte-parole des contras à Washington, M. Bosco Matamoros, a déclaré que des documents financiers avaient disparu du bureau des rebelles dans la capitale fédérale et avaient été probablement volés. Des incidents similaires ont été signalés ces dernières semaines dans les bureaux d'organisations ou de personnes liées à la cause des rebelles anti-sandinistes.

Reagan récupère

WASHINGTON (AFP) — Le président Ronald Reagan récupère très bien de son opération à la prostate et les résultats définitifs de l'examen des tissus éliminés lors de cette intervention démontrent qu'ils sont bénins (non-cancéreux), a annoncé la Maison-Blanche hier.

Aucune trace d'infection n'a été signalée à la suite de l'opération de lundi, a précisé M. Larry Speakes, son porte-parole, en citant les médecins. M. Reagan devait subir tard hier un examen au scanner pour vérifier qu'aucune métastase n'apparaît à la suite de son opération pour un cancer du colon en 1985.

Le président américain, qui est âgé de 75 ans, est apparu en robe de chambre à la fenêtre de sa chambre pour crier aux journalistes qu'il se sentait très bien et qu'il espérait quitter dès jeudi l'hôpital de Bethesda, où il était entré dimanche pour subir en premier lieu l'ablation de quatre polypes au colon qui étaient également de nature non-cancéreuse.



Photo AP

LE MIRACLE AMÉRICAIN

Le président américain discute avec le chef du personnel de la Maison-Blanche, M. Donald Regan, à gauche, et le nouveau conseiller en matière de sécurité, M. Frank Carlucci. Il est à l'hôpital.

L'armée vietnamienne aurait tué 500 Chinois

LONDRES (Reuter) — L'armée vietnamienne a tué près de 500 soldats chinois au cours d'affrontements frontaliers dans le nord du Vietnam, a annoncé hier Radio-Hanoi, captée à Londres par la BBC.

« Profitant du mauvais temps », l'infanterie chinoise a lancé lundi « trois séries d'attaques » sur trois collines du district de Vi xuyen, dans la province frontalière de Ha Tuyen, a affirmé Radio-Hanoi. Les attaques ont été repoussées et les Chinois ont subi de lourdes pertes, a-t-elle ajouté.

Des accrochages sont déjà survenus entre les armées des deux pays voisins, mais aucun incident sérieux n'avait été signalé depuis quatre ans.

La radio vietnamienne a encore dit que l'offensive avait été précédée d'un barrage de l'artillerie chinoise, qui a pilonné la zone de 14.000 obus.

Une guerre frontalière avait opposé les deux États en 1979 après le renversement par les troupes viet-

namiennes du régime pro-chinois du Kampuchea. Depuis, les escarmouches à la frontière se sont multipliés, chaque camp s'en renvoyant la responsabilité.

Mais leur bilan n'avait jamais atteint la proportion de 500 morts.

En février 1983, la Chine avait annoncé que 50 militaires et civils chinois avaient été tués et 94 autres blessés au cours d'affrontements frontaliers.

Quatre ans plus tôt, l'armée chinoise avait effectué une incursion au Vietnam pour « donner une leçon » à Hanoi, qui venait de chasser les Khmers rouges du pouvoir au Cambodge.

Les Vietnamiens, bien armés et mieux entraînés, avaient infligé de lourdes pertes à l'armée chinoise.

Le mois dernier, Pékin avait estimé, au huitième anniversaire de l'entrée des troupes vietnamiennes au cambodge, qu'Hanoi n'avait aucune intention de revenir sur sa politique d'agression et d'expansion au Cambodge.

Washington vend du matériel militaire à Pékin

WASHINGTON (Reuter) — Le département américain de la Défense a annoncé hier que la Chine allait acheter pour \$62 millions US de matériel militaire de fabrication américaine comportant des équipements radar et radio.

Autre signe du renforcement de la coopération militaire entre les deux pays, les États-unis ont vendu à la fin de l'an dernier pour \$550 millions de matériel électronique pour avions de combat et des navires de guerre ont été effectués, en novembre, une visite symbolique dans le port de Qingdao. Le département de la Défense a précisé que Pékin allait acheter qua-

tre équipements radar an/tpq-37, huit équipements radio an/vrc-46 et du matériel logistique à Hughes Aircraft, filiale de General Motors.

Le matériel radar est destiné à repérer les batteries d'artillerie ennemies et à diriger les tirs de riposte. Les équipements radio sont conçus pour être installés dans des chars, des jeeps et autres véhicules militaires.

Le département de la Défense a indiqué dans une brève déclaration que la vente de ce matériel n'affecterait pas l'équilibre fondamental des forces dans la région.

Londres : des tests génétiques pour les immigrants

LONDRES (AFP) — Le gouvernement britannique recherche actuellement une quarantaine de volontaires originaires du Bangladesh pour lancer une expérience dans le domaine de l'immigration : l'identification d'un candidat immigrant par ses caractéristiques génétiques.

Cette « empreinte génétique » établie à partir de prises de sang serait utilisée pour établir de façon certaine la filiation entre un immigrant

déjà installé en Grande-Bretagne, et les enfants pour lesquels il demande ensuite un visa d'entrée.

Le résultat de ces premiers tests servira à déterminer si cette méthode d'identification peut être appliquée à une plus large échelle à travers le monde, a précisé le Foreign Office hier.

L'examen serait le même que celui pratiqué en ce moment sur quelque 2.000 hommes de trois villages du

centre de l'Angleterre pour tenter de découvrir l'auteur de deux viols suivis de meurtres.

Dans de nombreux pays l'absence d'état civil rend pratiquement impossible d'établir avec certitude une filiation entre individus, ce qui entraîne un nombre élevé de refus de visas, ainsi que de très longs délais dans les procédures administratives, souligne le Foreign Office. La généralisation du test permettrait d'ac-

célérer le processus et d'éliminer les erreurs qui existent aujourd'hui dans les refus de visas, ajoute-t-il.

Les autorités du Bangladesh avaient réagi négativement l'an dernier à l'annonce de ces expériences. Elles estiment que le test constitue une atteinte aux droits des personnes privées, et craignent que les Britanniques s'en servent en fait pour ériger une barrière supplémentaire à l'immigration.

AVIS PUBLICS

AVIS est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies du Québec, JOUETS L.N. (CANADA) L.T.E.E. — L.N. TOYS (CANADA) LTD. s'adressera à l'inspecteur général des institutions financières afin que sa dissolution soit acceptée et qu'une date soit fixée afin que sa dissolution soit acceptée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute. Montréal, Province de Québec, le 31e jour de décembre 1986. Les procureurs de la compagnie, PHILLIPS & VINEBERG

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571 d) du Code civil, que l'acte de vente et cession générale de créances exécuté le 18 décembre 1986 et devant prendre effet le 31 décembre 1986, aux termes duquel BEAVER-DELTA MACHINERY CORP. a vendu, cédé et transféré toutes les créances, droits d'actions, comptes à recevoir, dettes de livres et autres réclamations qui lui sont dus et qui pourraient lui être dus à PENTAIR CANADA, INC. a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal, le 30 décembre 1986, sous le numéro 3814103. Daté à Montréal, le 31e jour de décembre 1986. DESJARDINS, DUCHARME, DESJARDINS & BOURQUE Avocats

PRENEZ AVIS que la compagnie LES INSTRUMENTS SCIENTIFIQUES HOSKIN L.T.E.E. demandera à l'inspecteur général des institutions financières (Québec) la permission d'obtenir sa dissolution. MONTREAL, le 22 décembre 1986 MENDELSON ROSENZWEIG SHACTER Les procureurs de la compagnie. BARAKETT CANADA L.T.E.E. / BARAKETT CANADA LTD. Par acte daté le 15 décembre 1986, et enregistré le 22 décembre 1986 au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 3811828 a été vendu, cédé et transféré à Société Financière Internationale Mercantile Itée/Internationale Mercantile Factors Ltd. tous ses comptes de livres, créances, réclamations et demandes découlant de toute source, créés dans le cours normal des affaires ou autrement. SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE MERCANTILE L.T.E.E./INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD.

PRENEZ AVIS que GUY NORMANDIN de l'Acadie, titulaire du permis M-309003, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour transférer son permis à TRANSPORT GUY NORMANDIN INC., compagnie qu'il contrôle à 100%. Toute personne intéressée peut s'opposer ou intervenir dans les 5 jours de la deuxième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 Sherbrooke, est, Montréal, PQ, H1L 1K2, Louis Lavoie, Avocat (Longueuil). 1e parution 7 janvier 1987 2e parution 8 janvier 1987

Le bénévolat en milieu gériatrique



un choix à la mesure de vos convictions

Contactez-nous au 340-3538

Nous attendons votre appel!

Centre hospitalier Côte-des-Neiges • Centre d'accueil Alfred-DesRochers 4565, Chemin de la Reine-Marie, Montréal, Québec H3W 1W5 Tel.: (514) 340-3538

Centre hospitalier de gériatrie affilié à l'Université de Montréal

PRENEZ AVIS que SERVICE AGRICULTURE INC., 24 rue Principale, St-Germain, Cte Rivière-du-Loup, G0L 2N0 s'adressera à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de transférer son permis de camionnage en vrac Q-507312-001 qu'elle détient pour la région 03, en faveur de CAROLE TRANSPORTS ENR, 107 Grande Ligne Nord, St-Cyrien, Cte Rivière-du-Loup, G0L 2P0. Les requérants demandent l'application de l'article 86 du P.R.P. Tout intéressé peut s'opposer ou intervenir à la présente demande en s'adressant à la Commission des transports du Québec, dans les cinq jours suivant la date de la deuxième parution du présent avis. 1ère publication: 6 janvier 1987 2ème publication: 7 janvier 1987

PRENEZ AVIS que la requérante, WILLIAM T. RENNIE TRANSPORT LTD., détentrice du permis M-306322, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin que cette dernière maintienne en vigueur ledit permis entre ses mains vu le changement d'actionnaires survenu en son sein. ANCIENS ACTIONNAIRES WILLIAM T. RENNIE TRANSPORT LTD. Ronlar Investments Ltd. 70 100 actions ordinaires Actionnaires de Ronlar Investments Ltd. Ronald A. Larmer 50% Jerrold D. Paxton 50% NOUVEAUX ACTIONNAIRES WILLIAM T. RENNIE TRANSPORT LTD. Ronlar Investments Ltd. 70 100 actions ordinaires Nouveaux actionnaires de Ronlar Investments Ltd. Tandem Management Inc. 240 000 actions ordinaires Ronald A. Larmer 150 000 actions privilégiées La requérante invoque l'application de l'article 85 des règles de pratique. Tout intéressé peut introduire une opposition ou intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505, rue Sherbrooke Est, Montréal, Québec. 1e parution: 7 janvier 1987 2e parution: 8 janvier 1987

AVIS est par les présentes donné que la débiteur susdit a fait cession de son droit de créancier à cette fin. Droits additionnels: 1) un droit de corridor en Ontario; 2) le droit de transférer par bordereau ou autrement par différents frontières ci-devant nommées. Durée du permis: 364 jours. PARENTEAU, BOUCHER & ASSOCIÉS Par Guy Parenteau 1ère publication: 6 janvier 1987 2ème publication: 7 janvier 1987

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571 d) du Code civil, que l'acte de vente et cession générale de créances exécuté le 18 décembre 1986 et devant prendre effet le 31 décembre 1986, aux termes duquel BEAVER-DELTA MACHINERY CORP. a vendu, cédé et transféré toutes les créances, droits d'actions, comptes à recevoir, dettes de livres et autres réclamations qui lui sont dus et qui pourraient lui être dus à PENTAIR CANADA, INC. a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal, le 30 décembre 1986, sous le numéro 3814103. Daté à Montréal, le 31e jour de décembre 1986. DESJARDINS, DUCHARME, DESJARDINS & BOURQUE Avocats

PRENEZ AVIS que la requérante, WILLIAM T. RENNIE TRANSPORT LTD., détentrice du permis M-306322, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin que cette dernière maintienne en vigueur ledit permis entre ses mains vu le changement d'actionnaires survenu en son sein. ANCIENS ACTIONNAIRES WILLIAM T. RENNIE TRANSPORT LTD. Ronlar Investments Ltd. 70 100 actions ordinaires Actionnaires de Ronlar Investments Ltd. Ronald A. Larmer 50% Jerrold D. Paxton 50% NOUVEAUX ACTIONNAIRES WILLIAM T. RENNIE TRANSPORT LTD. Ronlar Investments Ltd. 70 100 actions ordinaires Nouveaux actionnaires de Ronlar Investments Ltd. Tandem Management Inc. 240 000 actions ordinaires Ronald A. Larmer 150 000 actions privilégiées La requérante invoque l'application de l'article 85 des règles de pratique. Tout intéressé peut introduire une opposition ou intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505, rue Sherbrooke Est, Montréal, Québec. 1e parution: 7 janvier 1987 2e parution: 8 janvier 1987

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571 d) du Code civil, que l'acte de vente et cession générale de créances exécuté le 18 décembre 1986 et devant prendre effet le 31 décembre 1986, aux termes duquel BEAVER-DELTA MACHINERY CORP. a vendu, cédé et transféré toutes les créances, droits d'actions, comptes à recevoir, dettes de livres et autres réclamations qui lui sont dus et qui pourraient lui être dus à PENTAIR CANADA, INC. a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal, le 30 décembre 1986, sous le numéro 3814103. Daté à Montréal, le 31e jour de décembre 1986. DESJARDINS, DUCHARME, DESJARDINS & BOURQUE Avocats

AVIS est par les présentes donné que la débiteur susdit a fait cession de son droit de créancier à cette fin. Droits additionnels: 1) un droit de corridor en Ontario; 2) le droit de transférer par bordereau ou autrement par différents frontières ci-devant nommées. Durée du permis: 364 jours. PARENTEAU, BOUCHER & ASSOCIÉS Par Guy Parenteau 1ère publication: 6 janvier 1987 2ème publication: 7 janvier 1987

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571 d) du Code civil, que l'acte de vente et cession générale de créances exécuté le 18 décembre 1986 et devant prendre effet le 31 décembre 1986, aux termes duquel BEAVER-DELTA MACHINERY CORP. a vendu, cédé et transféré toutes les créances, droits d'actions, comptes à recevoir, dettes de livres et autres réclamations qui lui sont dus et qui pourraient lui être dus à PENTAIR CANADA, INC. a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal, le 30 décembre 1986, sous le numéro 3814103. Daté à Montréal, le 31e jour de décembre 1986. DESJARDINS, DUCHARME, DESJARDINS & BOURQUE Avocats

LOI SUR LA FAILLITE AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

DANS L'AFFAIRE DE LES INVESTISSEMENTS A G.C. INC., corps politique dument incorporé, ayant eu son siège social et sa place d'affaires au 1220, rue Van der Sten, Québec, Qué. J0L 1E0

Faille

AVIS est par les présentes donné que la débiteur susdit a fait cession de son droit de créancier à cette fin. Droits additionnels: 1) un droit de corridor en Ontario; 2) le droit de transférer par bordereau ou autrement par différents frontières ci-devant nommées. Durée du permis: 364 jours. PARENTEAU, BOUCHER & ASSOCIÉS Par Guy Parenteau 1ère publication: 6 janvier 1987 2ème publication: 7 janvier 1987

AVIS est par les présentes donné que la débiteur susdit a fait cession de son droit de créancier à cette fin. Droits additionnels: 1) un droit de corridor en Ontario; 2) le droit de transférer par bordereau ou autrement par différents frontières ci-devant nommées. Durée du permis: 364 jours. PARENTEAU, BOUCHER & ASSOCIÉS Par Guy Parenteau 1ère publication: 6 janvier 1987 2ème publication: 7 janvier 1987

AVIS est par les présentes donné que la débiteur susdit a fait cession de son droit de créancier à cette fin. Droits additionnels: 1) un droit de corridor en Ontario; 2) le droit de transférer par bordereau ou autrement par différents frontières ci-devant nommées. Durée du permis: 364 jours. PARENTEAU, BOUCHER & ASSOCIÉS Par Guy Parenteau 1ère publication: 6 janvier 1987 2ème publication: 7 janvier 1987

AVIS est par les présentes donné que la débiteur susdit a fait cession de son droit de créancier à cette fin. Droits additionnels: 1) un droit de corridor en Ontario; 2) le droit de transférer par bordereau ou autrement par différents frontières ci-devant nommées. Durée du permis: 364 jours. PARENTEAU, BOUCHER & ASSOCIÉS Par Guy Parenteau 1ère publication: 6 janvier 1987 2ème publication: 7 janvier 1987

AVIS est par les présentes donné que la débiteur susdit a fait cession de son droit de créancier à cette fin. Droits additionnels: 1) un droit de corridor en Ontario; 2) le droit de transférer par bordereau ou autrement par différents frontières ci-devant nommées. Durée du permis: 364 jours. PARENTEAU, BOUCHER & ASSOCIÉS Par Guy Parenteau 1ère publication: 6 janvier 1987 2ème publication: 7 janvier 1987

AVIS est par les présentes donné que la débiteur susdit a fait cession de son droit de créancier à cette fin. Droits additionnels: 1) un droit de corridor en Ontario; 2) le droit de transférer par bordereau ou autrement par différents frontières ci-devant nommées. Durée du permis: 364 jours. PARENTEAU, BOUCHER & ASSOCIÉS Par Guy Parenteau 1ère publication: 6 janvier 1987 2ème publication: 7 janvier 1987

AVIS est par les présentes donné que la débiteur susdit a fait cession de son droit de créancier à cette fin. Droits additionnels: 1) un droit de corridor en Ontario; 2) le droit de transférer par bordereau ou autrement par différents frontières ci-devant nommées. Durée du permis: 364 jours. PARENTEAU, BOUCHER & ASSOCIÉS Par Guy Parenteau 1ère publication: 6 janvier 1987 2ème publication: 7 janvier 1987

AVIS est par les présentes donné que la débiteur susdit a fait cession de son droit de créancier à cette fin. Droits additionnels: 1) un droit de corridor en Ontario; 2) le droit de transférer par bordereau ou autrement par différents frontières ci-devant nommées. Durée du permis: 364 jours. PARENTEAU, BOUCHER & ASSOCIÉS Par Guy Parenteau 1ère publication: 6 janvier 1987 2ème publication: 7 janvier 1987

avis public

Gouvernement du Québec

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

A tous les détenteurs de permis de camionnage en vrac de la région 10

Dans la cause M-86-21019-7, une demande en révision du permis de conduite détenu par Poste de Courtoisie Montréal-Laval Région 10 Inc. a été introduite à la Commission des transports du Québec, dans le cadre de la section IV du Règlement sur le camionnage en vrac, par Mario Tétrault (11029 rue Longueuil, Montréal-Nord, Qc. H1H 4J3.

En conséquence, tel que stipulé à l'article 41 des Règles de pratique et de régime interne de la Commission des transports du Québec, nous donnons avis à chaque détenteur de permis de camionnage en vrac de la région 10 que le président a déterminé que cette cause sera entendue en audience publique à Montréal, en la division numéro 1, le 21 janvier 1987, à 10h00, à l'adresse suivante:

Commission des transports du Québec
505, rue Sherbrooke est
Montréal (Québec)
H2L 1K2

Toute personne intéressée peut se présenter et être entendue à ladite audience sans qu'il soit nécessaire de produire au préalable, par écrit, une opposition ou une intervention.

L'administrateur

Québec

ARTS ET SPECTACLES

De la musique pour casser la glace

RADIO-TELE PAUL CAUCHON

Rendez-vous d'entendre les 189 chanteurs du chœur de l'Armée rouge interpréter *Mon pays* avec Gilles Vigneault comme soliste invité ?

Si c'est là votre vœu le plus cher, ne soyez plus inquiet : « Rendez-vous 87 » y a pensé pour vous.

Au cas où vous ne fréquentiez pas souvent les pages sportives des quotidiens, sachez que « Rendez-vous 87 » est une méga-fête de huit jours à la mi-février, alors qu'une succession ininterrompue de spectacles et de galas mettra en vedette la confrontation de l'équipe d'étoiles de la Ligue nationale de hockey avec les joueurs de l'équipe nationale d'URSS.

Cette rencontre se veut, évidemment, placée sous le signe de la paix entre les peuples et du mariage harmonieux entre les *bougalous* qui prennent au coup de Carnaval et les camarades qui titubent sur la place Rouge.

Il est permis de rêver que la rencontre soit pacifique : on sait que les rencontres internationales de hockey se déroulent généralement dans la joie et la bonne humeur, et ce sont pas les 40 joueurs canadiens et soviétiques disqualifiés du tournoi junior international, en fin de semaine dernière, pour cause de « pétage de gueules », qui me contrediront...

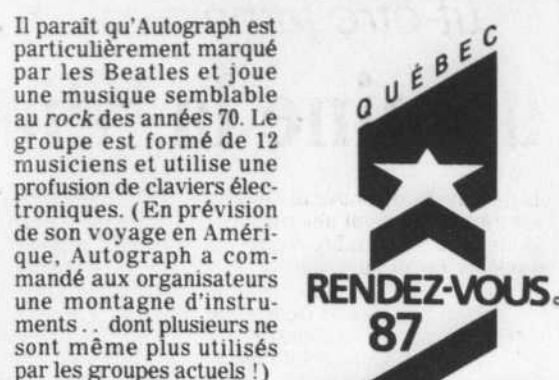
« Rendez-vous 87 », donc, convoquait hier la presse pour annoncer la teneur de son spectacle d'ouverture du dimanche 8 février, spectacle qui se veut d'abord télévisuel.

Ce spectacle de deux heures, qui aura lieu à la salle Albert-Rousseau, de Sainte-Foy, à 14 h 30, sera diffusé le soir même à 20 h 20 à Radio-Canada. Intitulé *Chantons la paix*, le spectacle se veut un mariage entre les cultures canadienne, soviétique et française (française parce qu'il fallait intéresser la chaîne TF1 à la diffusion).

Animé par Yvon Deschamps, Jean Lapointe et le Français Patrick Sabatier, le spectacle mettra en vedettes, pour le Québec, Robert Charlebois, Daniel Lavoie, Ginette Reno, Diane Tell, Gilles Vigneault et les danseurs de *La La La Human Steps*.

Du côté français sont invités Julien Clerc et Étienne Daho (étoile montante de la chanson française), alors que l'URSS livrera par Aéroflot le chœur de l'Armée rouge, deux danseurs du ballet Bolchoï et le groupe rock Autograph.

Oui, vous avez bien lu, un groupe de rock soviétique.



Il paraît qu'Autograph est particulièrement marqué par les Beatles et joue une musique semblable au rock des années 70. Le groupe est formé de 12 musiciens et utilise une profusion de claviers électroniques. (En prévision de son voyage en Amérique, Autograph a commandé aux organisateurs une montage d'instruments... dont plusieurs ne sont même plus utilisés par les groupes actuels !)

Le spectacle, sous la direction musicale de François Cousineau, est mis en scène par René-Richard Cyr, ce qui pourrait donner des étincelles. Cyr est, en effet, le metteur en scène de plusieurs jeunes troupes théâtrales et il s'est occupé des spectacles de Michel Lemieux, Joe Bocan et du récent *Top secret* de Diane Dufresne. Il n'a pas l'habitude des espaces trop classiques et des mouvements trop figés, et hier il nous apprenait qu'un duo aurait lieu entre deux danseurs de *La La La*, tendance avant-garde « pétée », et deux danseurs du Bolchoï, tendance rétro-classique. René-Richard Cyr voudrait bien multiplier ce genre de mariages insolites, mais les Soviétiques n'arriveront que deux jours avant le spectacle, ce qui donne peu de temps pour les répétitions.

Le grand manitou de tout cet événement, Marcel Aubut (par ailleurs dirigeant des Nordiques, qui n'est jamais à court d'adjectifs superlatifs), parlait hier de ce spectacle télévisé comme du « spectacle de la décennie Radio-Canada ». Gageons que la visite des camarades sera qualifiée de plus important événement depuis l'arrivée de Christophe Colomb.

Les producteurs (dont Guy Latraverse) ont déjà prévu découper le spectacle en rondelles. Une portion de 75 minutes de l'émission de deux heures sera diffusée en France sur TF1 le 30 mars, et on prépare également un montage que Téléfilm-Canada, qui participe au financement, tentera de vendre sur les marchés internationaux. Ce montage d'une heure avec voix (anglophone) hors champ contiendrait force gros plans du Château Frontenac et du Bonhomme Carnaval et certains artistes auront déjà enregistré à l'avance une version anglophone de leur prestation, pour insérer dans l'émission...

Plusieurs autres événements, dont les détails seront connus d'ici deux semaines, seront télédiffusés. Entre autres, un défilé de 22 chars allégoriques, un spectacle de mode internationale (le 12, au Centre municipal des congrès) et le spectacle de clôture.

Le 12 février aura également lieu, au Colisée (mais non télévisé), un grand *show rock* avec des groupes soviétiques, canadiens et américains (il paraît que Chicago y sera). J'oubliais : il y aura quelques parties de hockey.

Décès de la romancière Margaret Laurence

(PC) — La romancière canadienne Margaret Laurence est décédée lundi, à l'âge de 60 ans. Depuis plusieurs mois, elle luttait contre le cancer, une situation dont elle refusait de discuter publiquement.

Née Jean Margaret Wemyss, en 1926, à Neepawa (Manitoba), elle avait acquis la renommée avec la publication, à la fin des années 1960 et au début des années 1970, des trois premiers récits d'une série ayant comme toile de fond la petite ville imaginaire de Manawaka : *The Stone Angel*, *A Jest of God* et *The Fire-Dwellers*.

C'est, cependant, avec *The Diviners*, le quatrième volume de la saga de Manawaka, en 1974, que Margaret Laurence a attiré l'attention. Des groupes religieux fondamentalistes ainsi que des membres de commissions scolaires avaient, en effet, réclamé le bannissement du livre dans les bibliothèques scolaires, après avoir été offensés par certains scènes sexuelles du roman un peu trop réalistes.

L'héritage littéraire de Pasternak et de Boulgakov

MOSCOU (AFP) — L'Union des écrivains soviétiques a créé une « commission sur l'héritage littéraire de Boris Pasternak », sous la présidence du poète Andreï Voznessenski, indique la *Gazette littéraire* (*Literaturnaja Gazeta*) dans son dernier numéro, qui paraît aujourd'hui.

Cette commission devrait revoir l'ensemble de l'oeuvre du grand écrivain russe, mort en 1960 et dont certains ouvrages, comme *Le Docteur Jivago*, ne sont toujours pas publiés en URSS. Sa maison, à Péredélnino, près de Moscou, doit être transformée en musée Pasternak.

Plusieurs intellectuels soviétiques mènent, par ailleurs, une campagne en faveur de l'ouverture d'un musée pour un autre écrivain longtemps boudé, Mikhaïl Boulgakov, l'auteur du *Maitre et Marguerite*, mort en

Après *The Diviners*, elle n'avait plus écrit de roman; elle avait signé des articles et publié des récits pour enfants, mais, installée à Lakefield (Ontario), elle passait surtout ses journées au milieu des gens des environs ou s'enfermait chez elle pour répondre, en une année, à jusqu'à 1.200 lettres d'étudiants, d'universitaires et d'admirateurs.

Elle accordait également son appui aux mouvements en faveur du désarmement.

Margaret Laurence avait perdu sa mère à l'âge de quatre ans et son père à l'âge de 10 ans. C'est une tante, devenue par la suite sa mère adoptive, qui l'a élevée.

Très jeune, elle avait décidé de devenir écrivain et, dès 1939, elle avait utilisé le nom de Manawaka dans un conte destiné à un concours du *Winnipeg Free Press*. Après ses études universitaires, elle a travaillé comme journaliste.

Puis elle a marié un ingénieur civil, Jack Laurence, et l'a suivi en Grande-Bretagne. Dans les années



Margaret Laurence.

1950, le couple a passé sept ans en Afrique. Ils ont eu deux enfants, un garçon et une fille. Ils se sont séparés en 1962 et ont divorcé en 1969.

Décès de l'historien Lucien Brault

OTTAWA (PC) — L'historien Lucien Brault est décédé samedi, à l'âge de 82 ans, après une carrière d'un demi-siècle.

M. Brault, qui a publié une vingtaine d'ouvrages, avait enseigné l'histoire à l'Université d'Ottawa et au collège militaire de Kingston, en Ontario.

Né à Ottawa en 1904, M. Brault a fréquenté l'université Queen's et l'Université d'Ottawa, où il a fait ses premières armes à titre de professeur, entre 1937 et 1962.

La carrière de cet historien spécialisé en histoire canadienne et régionale a commencé en 1929, lorsqu'il fut nommé secrétaire particulier du juge en chef de la Cour suprême du Canada.

Entre 1930 et 1937, il travailla aux Archives publiques du Canada, où il fut nommé successivement directeur adjoint et directeur de la division « index et information ». L'historien a publié sa première oeuvre en 1934, un livre sur la Gaspésie.

CINEMA

ASTRE I: (327-5001) — "Les fous de bassan" 7 h 30, 9 h 40
ASTRE II: — "Bach et bottine" 7 h — "Le déclin de l'empire américain" 9 h
ASTRE III: — "Firewalker" 7 h, 9 h
ASTRE IV: — "Three amigos" 7 h 15, 9 h 15
BERRI I: (288-2115) — "Les fugitifs" 12 h, 2 h, 4 h, 6 h, 8 h, 10 h
BERRI II: — "Le bonheur a encore trappé" 12 h, 2 h, 4 h, 6 h, 8 h, 10 h
BERRI III: "Bach et bottine" 12 h, 1 h, 2 h, 3 h, 4 h, 5 h, 6 h, 7 h, 8 h, 9 h
BERRI IV: — "Fievel et le nouveau monde" 1 h 45, 3 h 30, 5 h 15, 7 h, 8 h 45
BERRI V: — "Howard une nouvelle race de héros" 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h 15, 9 h 30
BONAVENTURE I: (861-2725) — "Three amigos" 7 h, 9 h
BONAVENTURE II: — "No mercy" 12 h 30, 2 h 45, 4 h 50, 7 h, 9 h 15
BROSSARD I: (465-5906) — "Les fous de bassan" 7 h, 9 h 15
BROSSARD II: (465-5906) — "Three amigos" 7 h, 9 h
BROSSARD III: "Les fugitifs" 7 h 30, 9 h 30
CINEMA CAPITOL: (849-0041) — "La belle et le clochard" 12 h 35, 2 h 15, 3 h 55, 5 h 35, 7 h 15, 9 h
CARREFOUR LAVAL 1: "La mouche" 9 h 40 — "Aliens 2" 7 h
CARREFOUR LAVAL 2: "Fievel et le nouveau monde" 7 h 15 — "Top gun" 9 h 20
CARREFOUR LAVAL 3: "Bach et Bottine" 7 h 9 h 10
CARREFOUR LAVAL 4: "Three amigos" 7 h 30 — "Firewalker" 7 h 30
CARREFOUR LAVAL 5: "No mercy" 7 h 15, 9 h 25
CARREFOUR LAVAL 6: "Fous de bassan" 7 h 20, 9 h 30
LAVAL 2000 1: (687-5207) — "Les fugitifs" 7 h 30, 9 h 30
LAVAL 2000 2: "Le déclin de l'empire américain" 7 h 10, 9 h 20
CINEMA CHATEAUGUAY I: (698-0141) — "Les fugitifs" 7 h 15, 9 h 15

CINEMA CHATEAUGUAY II: — "Les fous de bassan" 7 h 15, 9 h 15
CARTIER-LAVAL: (663-5124) — "Howard une nouvelle race de héros" 7 h 10, 9 h 20
CHAMPLAIN I: (524-1685) — "Mission" 7 h 25, 9 h 40
CHAMPLAIN II: — "Three amigos" 7 h, 9 h 05
CINEMA V: 5560 ouest Sherbrooke (489-5559) — "Absolute beginners" 7 h — "Ruthless people" 7 h 15 — "Fool for love" 9 h 15 — "Urga a music war" 9 h 30
CINEMA DE PARIS: (875-1882) — "Firewalker" 12 h 35, 2 h 45, 5 h, 7 h 20, 9 h 30
CINEMA DU VILLAGE: 1220, Ste-Catherine est (523-3239) — "One in a billion" 1 h, 2 h 30, 4 h, 5 h 30, 7 h, 8 h 30, 10 h
CINEMATHEQUE QUÉBÉCOISE: (842-9768) — "Zig-zag" 18 h 35 — "Voyage en grande tartarie" 20 h 35
CINÉPLEX I: (849-4518) — "Top gun" 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 35
CINÉPLEX II: — "Peggy Sue got married" 1 h 15, 3 h 20, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 35
CINÉPLEX III: — "Down by law" 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 40
CINÉPLEX IV: — "Room with a view" 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 30
CINÉPLEX V: — "Brighton beach memoirs" 1 h 05, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 25, 9 h 35
CINÉPLEX VI: — "Hyper sapien" 1 h, 3 h, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 40
CINÉPLEX VII: — "Declin of the american empire" 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 05, 9 h 10
CINÉPLEX VIII: — "Betsy Blue" 1 h 30, 4 h, 7 h, 9 h 30
CINÉPLEX IX: — "Stand by me" 1 h 10, 3 h, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 40
CINEMA MONTRÉAL I: (521-7870) — "Top gun" 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h
CINEMA MONTRÉAL II: — "Fievel et le nouveau monde" 1 h, 2 h 30, 4 h, 5 h 30, 7 h, 8 h 30
CINEMA DESJARDINS I: (288-3141) — "Le déclin de l'empire américain" 12 h 15, 2 h

30, 4 h 45, 7 h, 9 h 15
COMPLEXE DESJARDINS II: — "Les fous de bassan" 12 h, 2 h 15, 4 h 40, 7 h 15, 9 h 30
COMPLEXE DESJARDINS III: — "Les fous de bassan" 1 h, 3 h 30, 6 h, 8 h 15, 10 h 30
COMPLEXE DESJARDINS IV: — "Autour de moi" 4 h, 7 h, 9 h 35
COMPLEXE GUY-FAVREAU / O.N.F.: 200 ouest Boul. Dorchester, MtI (823-9229) — "Extraits de la Vieillesse des vieillés" / "Jean Carignan, violoncelle" 7 h 9 h
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (848-3878) — "Man of Aran" / "The spanish earth" 7 h 30
CRÉMATIQUE: (388-4210) — "Mission" 7 h 10, 9 h 30
DAUPHIN I: (721-6060) — "La puta" 7 h 30, 9 h 30
DAUPHIN II: "Fievel et le nouveau monde" 7 h 9 h
DORVAL I: (631-8587) — "Star Trek 4" 7 h, 9 h 20
DORVAL II: "Golden child" 7 h, 9 h 05
DORVAL III: "Heartbreak ridge" 7 h 15, 9 h 35
DORVAL IV: "King Kong lives" 7 h 15, 9 h 35
DÉCARIE I: (341-3190) — "Three amigos" 7 h, 9 h 30
DÉCARIE II: — "Brighton beach memoirs" 7 h 15, 9 h 30
ÉLYSÉE I: (842-6053) — "37.2 le matin" 7 h, 9 h 20
ÉLYSÉE II: — "Melo" 7 h 25, 9 h 35
FAIRVIEW I: (697-8095) — "Little shop of horror" 6 h, 7 h 55, 9 h 50
FAIRVIEW II: — "Lady and the tramp" 7 h 20, 9 h 10
FAUBOURG STE-CATHERINE I: — "Three amigos" 12 h 45, 2 h 50, 5 h, 7 h 15, 9 h 20

FAUBOURG STE-CATHERINE 2: — "Sid and Nancy" 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 45
FAUBOURG STE-CATHERINE 3: — "An american tall" 12 h, 1 h 45, 3 h 30, 5 h 15, 7 h, 8 h 45
FAUBOURG STE-CATHERINE 4: — "Half moon street" 2 h, 4 h, 6 h, 8 h, 10 h
GREENFIELD I: (671-6129) — "Crocodile dundee" 7 h 30, 9 h 35
GREENFIELD 2: — "Little shop of horror" 6 h, 7 h 55, 9 h 50
GREENFIELD 3: — "Y a-t-il quelqu'un pour tuer ma femme" 7 h 15, 9 h 15
IMPERIAL: (288-7102) — "Star trek 4" 12 h, 2 h 40, 4 h 40, 7 h, 9 h 20
JEAN-TALON: (725-7000) — "Les fugitifs" 7 h 15, 9 h 15
KENT I: (489-9707) — "Morning after" 7 h 30, 9 h 45
KENT II: "Wisdom" 7 h 25, 9 h 35
LE LAURIER: 5117 avenue du Parc (485-4231) — "Le sacrifice" 6 h, 9 h
L'AUTRE CINÉMA: (722-1451) — "She's gotta have it" 7 h — "The General/le mécano de la general" 7 h 15 — "Mons Lisa" 9 h 15 — "Aliens le retour" 9 h 30 (6 au 8 janv.)
LAVAL I: (688-7776) — "The mission" 7 h 20, 9 h 35
LAVAL II: — "Star trek IV" 7 h, 9 h 20
LAVAL III: — "Y a-t-il quelqu'un pour tuer ma femme" 7 h 15, 9 h 15
LAVAL IV: — "Crocodile Dundee" 7 h 30, 9 h 35
LAVAL V: — "Golden child" 7 h, 9 h 05
LAVAL-ODEON I: (687-5207) — "Antarctica" 7 h 15, 9 h 20
LAVAL-ODEON II: — "Le mal par le mal" 7 h 30, 9 h 35
LOEW'S I: (861-7437) — "Golden child" 12 h 35, 2 h 45, 4 h 55, 7 h, 9 h 05
LOEW'S II: — "Crimes of the heart" 12 h 45, 3 h 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30
LOEW'S III: — "Morning after" 1 h 15, 3 h

20, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 45
LOEW'S IV: — "Lady and the tramp" 12 h, 1 h 50, 3 h 40, 5 h 30, 7 h 20, 9 h 10
LOEW'S V: — "The name of the rose" 1 h 15, 3 h 50, 6 h 30, 9 h 05
LE MILIEU: (277-5789) — "Desert hearts" 7 h 15 — "Insignificance" 7 h 15 — "My beautiful laundrette" 9 h — "Un crime pour une passion" 9 h 25
OUTREMENT: (277-4145) — "La publicité 86: attention ça mord" 7 h 15 — "Oriane" 9 h 30
PALACE I: (866-6991) — "Little shop of horror" 12 h 15, 2 h 10, 4 h 05, 6 h, 7 h 55, 9 h 50
PALACE II: — "Heart break ridge" 12 h 15, 2 h 35, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 35
PALACE III: — "King Kong lives" 12 h 45, 2 h 55, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 25
PALACE IV: — "Color of money" 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 15
PALACE V: — "Wisdom" 12 h 55, 3 h 05, 5 h 15, 7 h 25, 9 h 35
PALACE VI: — "Crocodile dundee" 1 h 25, 3 h 25, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 35
PARADIS I: — "Les fugitifs" 6 h 15, 8 h, 9 h 50
PARADIS II: — "Aliens 2 le retour" 7 h — "2010" 9 h 30
PARADIS III: — "Fievel et le nouveau monde" 7 h 25, 9 h
CINEMA PARALLÈLE: (843-6001) — "Crocodile dundee" 1 h 25, 3 h 25, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 35
PARISIEN I: — "Jean de Florette" 2 h 20, 4 h 30, 7 h, 9 h 20
PARISIEN II: — "Y a-t-il quelqu'un pour tuer ma femme" 7 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
PARISIEN III: — "Le nom de la rose" 1 h 45, 4 h 20, 7 h, 9 h 35
PARISIEN IV: — "Les enfants du silence" 12 h 30, 2 h 40, 5 h, 7 h 15, 9 h 30

PLACE LONGUEUIL I: (679-7451) — "Bach et Bottine" 7 h, 9 h
PLACE LONGUEUIL II: — "Fievel et le nouveau monde" 7 h 15, 9 h 15
PLACE ALEXIS NIHON I: (935-4246) — "Pia-ton" 12 h, 2 h 30, 4 h 35, 7 h, 9 h 30
PLACE ALEXIS NIHON II: — "Hyper sapien" 1 h 10, 3 h 10 — "Something wild" 5 h, 7 h 05, 9 h 15
PLACE ALEXIS NIHON III: — "No mercy" 12 h 45, 2 h 50, 5 h, 7 h 15, 9 h 30
PLACE DU CANADA: (861-4595) — "Brighton beach memoirs" 7 h 15, 9 h 25
PLACE DU PARC I: (844-9470) — "Mosquito coast" 7 h 10, 9 h 40
PLACE DU PARC II: "Golden child" 7 h, 9 h 05
PLACE DU PARC III: "Children of a lesser god" 7 h 15, 9 h 30
SAINT-DENIS I: (845-3222) — "La mouche" 12 h 30, 5 h, 9 h 30 — "Aliens 2" 2 h 30, 7 h 10
SAINT-DENIS II: — "Top gun" 12 h 20, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h
VERSAILLES I: (553-7880) — "Crocodile dundee" 7 h 30, 9 h 35
VERSAILLES II: — "Star Trek IV" 7 h, 9 h 20
VERSAILLES III: — "Le nom de la rose" 7 h, 9 h 35
VERSAILLES IV: — "Golden child" 7 h, 9 h 05
VERSAILLES V: — "Y a-t-il quelqu'un pour tuer ma femme" 7 h 15, 9 h 15
VERSAILLES VI: — "Heartbreak ridge" 7 h 15, 9 h 35
L'HERMITAGE: (388-5577) — "Bach et bottine" 7 h — "Le déclin de l'empire américain" 9 h
LE THE CINEMA: (931-2477) — "Mosquito coast" 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h 10, 9 h 40
YORK: (937-8978) — "The mission" 12 h 20, 2 h 40, 5 h, 7 h 20, 9 h 40

TELEVISION

2	CBFT	16.30	Corps vivant	20.00	Cinéma quatre saisons
12.00	Première édition	17.00	Bhoutan documentaire	18.00	L'homme pressé • Fr. 77
12.15	Aujourd'hui en France	18.00	Passé-Partout	19.00	Alain Delon, Mireille Darc et Michel Duchaussoy
12.30	D'une série à l'autre	19.28	Tirage "La Quotidienne"	22.00	Le grand journal
	• La chambre des dames (1 de 10)	19.30	Cousin cousine	22.45	Joies à croquer
	• Au jour le jour	20.10	Visage	23.00	Le cahier des sports
13.30	Au jour le jour	20.30	Le joyau de la couronne	23.45	Les envahisseurs
14.30	Le temps de vivre	22.15	Africa		
16.00	Félix et ciboulette	23.15	Télévisé		
16.30	Au jeu			6	CBMT
17.00	Le vagabond	12.00	Paris kiosque	12.00	Midday
17.30	Carte d'identité	12.00	Tous en piste	12.57	Community notes
18.00	Montréal ce soir	12.35	Téléfilm	13.00	All My Children
19.00	Star d'un soir	13.30	Téléfilm	14.00	Trapper John M.D.
20.00	Laurier	13.30	Appellez-moi Fokus • avec Luc Merenda, Christiane Jean et Claire Maurer	15.00	Matt et Jenny
21.30	Les insolences d'une caméra	15.10	Vega	15.30	The Muppet show
22.00	Le téléjournal	15.30	Nouvelles du monde: papa	16.00	Facts of life
22.26	Le Point	15.30	Radio-France-Internationale	16.30	Wonderstruck
23.00	La météo	15.45	C'est encore mieux l'après-midi	17.00	Video Hits
23.05	Les nouvelles du sport	16.00	Le journal télé-série	17.30	Three's Company
23.15	Cinéma	16.00	Le vent du large • avec Charlotte Bonnet, Bunny Godillot, Gérard Hérolot et Hélène Pachayrand	18.00	Newsweek & Sports News
	• Oliver • brit 58 avec Mark Lester, Ron Moody et Jack Wild	17.30	Des chiffres et des lettres	19.00	Sidexis
		18.00	Paris kiosque	19.30	Danger Bay
			Les nouveaux jeux de 20 heures	20.00	The nature of things
			Téléfilm	21.00	Market Place
			• Tilt • avec Jacques Debary, Marc Eyraud et Brandy Cole	21.30	National News & The Journal
			Le nouveau théâtre de Bouvard	22.00	Newsweek
			Cocoricocoboy	23.00	Maude
			Le journal Radio-France-Internationale	23.30	CBC Late Night
			Le monde de Martin		• You can't get away with murder • avec Gale Page et Humphrey Bogart
			Flan club		
			Action, réaction	12	CFCF
			Le grand journal	12.30	Pulse
			Premières	13.00	Lifetime
			L'heureux retour	14.00	Another World
			Bizarre bizarre	15.00	General hospital
				16.00	Musique vision
				16.30	Take a break with Matthew Cope
				16.35	Wheel of fortune
				17.00	The price is right
				18.00	Pulse
				19.00	Entertainment tonight
				19.30	McGowan's world
				20.00	World vision
				21.00	Dynasty
				22.00	Knot's landing
				22.00	CTV National News
				23.21	Pulse
				24.00	World vision
				01.00	Simon and Simon
				02.00	Cinéma 12
					• The carpetbaggers • 1964 avec George Peppard, Elizabeth Ashley et Carroll Baker
				04.00	The golden years of television
				05.00	Hart to hart

SUR SCENE

L'AIR DU TEMPS: 191 ouest St-Paul (842-2003) — Jazz tous les soirs, de 22h à 02h30.
BAR 2080: 2080 rue Clark, MtI (285-0007) — Fred Henke trio, mer à 22h — Fred Henke, piano, Ron Senko, contrebasse, et Michel Bernard, batterie, jeu au sam à 22h — Jam Session, dim à 22h.
BIDDLE'S JAZZ AND RIBS: 2060 rue Aylmer, Montréal (842-8656) — Le Quartet de Johnny Scott et Geoffrey Lapp, en permanence, dim et lun, 19h à 24h, mar, 20h à 01h, mer, au ven, 17h à 22h — Le Trio de Charlie Biddle, en permanence du mer, au sam à compter de 22h — Invité le 7 janv. Boogie Beauclé saxo.
BISTRO D'AUTREFOIS: 1229 St-Hubert, MtI (842-2808) — La Bolle à Lily: Marie-Pierre Quintin au piano, tous les soirs de la semaine à compter de 18h.
CAFÉ-CONCERT LA CHACONNE: 342 est rue Ontario, Montréal (843-8620) — Tous les mercredis • Place Au Poètes • animatrice Janou Saint-Denis, invité de la semaine, Alberto Kurapel, le 7 janv à 21h.
CAFÉ TIMÉTES: 4857 ave du Parc, Montréal (272-1734) — Mercredi de six à huit heures: moules marinières — Toumoi de backgammon, mer à 21h.
LA CAGE AUX SPORTS: 2250 rue Guy, Montréal (531-8588) — Billy Georgette, pianiste de honky tonk, en permanence, à compter de 17h.
CENTRE SAÏDYE BRONFMAN: 5170 chemin Côte Ste-Catherine, Montréal (739-7944) — Up your ally • de Seymour Bliker, m. en s. Alexander Hausvater, du 6 janv au 9 fev.
CLUB BALLATTOU: 4372 St-Laurent, MtI (84

ARTS ET SPECTACLES

Lise Bacon en Afrique francophone

ANGÈLE DAGENAIS

Lise Bacon, vice-premier ministre et ministre des Affaires culturelles, entreprendra, au début de février (du 2 au 24 plus précisément), une tournée culturelle de trois semaines en Afrique francophone, en réponse aux invitations que lui ont faites différents ministres africains lors du dernier sommet de la francophonie qui s'est tenu à Paris en février 86. On sait que le prochain se tiendra à Québec, en septembre de cette année.

Mme Bacon est le quatrième membre du cabinet Bourassa, après le premier ministre lui-même, le ministre des Relations internationales, Gil Rémillard, et le ministre du Commerce extérieur, Pierre MacDonald, à se rendre sur le continent africain depuis la venue au pouvoir des libé-

raux en décembre 85.

Avant de se rendre à Alger, première destination africaine de sa tournée, Mme Bacon s'arrêtera quatre jours à Paris pour assister, notamment, au lancement du film de Denys Arcand, Le Déclin de l'empire américain, sur les écrans français.

En Algérie, le vice-premier ministre discutera de muséologie, de bibliothéconomie et d'échanges d'artistes avec les autorités culturelles algériennes.

La prochaine étape de son voyage sera le Sénégal, du 10 au 14 février, pays avec lequel le Québec compte de nombreux liens culturels et techniques. Elle discutera d'échanges culturels et de commercialisation de produits culturels québécois avec les autorités sénégalaises, inaugurera une semaine culturelle québécoise et une exposition de tapisseries, et prononcera une importante conférence

dont le thème n'est pas encore arrêté.

Suivront deux arrêts de trois et cinq jours respectivement, en Côte-d'Ivoire et au Maroc, où Mme Bacon traitera avec ses homologues africains de tournées d'artistes, de semaines culturelles et de co-productions cinématographiques.

Le ministre sera accompagné, au cours de son périple, de son directeur de cabinet, d'un sous-ministre et d'un fonctionnaire de son ministère affecté aux dossiers internationaux et d'un membre du ministère des Relations internationales.

Elle doit, avant son départ pour l'Afrique, annoncer ses intentions en matière d'investissements culturels pour la ville de Québec, comme elle l'a fait à Montréal peu de temps avant Noël. Différents musées et institutions de la Vieille Capitale — le Musée du Québec et le Musée de la



Lise Bacon.

civilisation, notamment — attendent avec impatience de connaître de combien de millions ils pourront disposer au cours des prochaines années pour continuer à développer une infrastructure culturelle solide dans la capitale québécoise.

Saturday Night : 100 ans et des plumes !

TORONTO (PC) — Avec son numéro de janvier plus épais qu'à l'ordinaire, Saturday Night célèbre ses 100 ans. La revue snobinarde a survécu malgré les déficits accumulés année après année.

« Nous préparions ce numéro spécial de 192 pages depuis trois ans », a reconnu son rédacteur en chef, Robert Fulford. Aussi contient-il des articles signés par les meilleures plumes anglophones du pays, celles, notamment, de Margaret Atwood, Robertson Davies, Mordecai Richler et Peter C. Newman. Plusieurs des noms connus paraissant ce mois-ci dans la revue ont d'ailleurs été publiés pour la première fois dans Saturday Night.

À l'origine, soit le 3 décembre 1887, cette revue visait un public de choix et était publiée à 18 h le samedi, pour être lu durant la journée du dimanche alors qu'aucun journal ne paraissait.

« La plus importante revue du Canada », dit Saturday Night, dans son numéro d'anniversaire. Elle a, en effet, un tirage d'environ 145.000 exemplaires et on ne cesse de lui attribuer des honneurs depuis quelques années.

Mais ses dirigeants ne veulent pas discuter de ses finances. Ils affirment seulement qu'elle survit d'année en année grâce à quelques subventions de l'État et, surtout, aux largesses d'un petit groupe d'admirateurs indéfectibles.

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

- INDEX DES GROUPEMENTS DES RUBRIQUES
100-199 Immobilier — Résidentiel
200-299 Immobilier — Commercial
300-399 Marchandises diverses
400-499 Offres d'emploi
500-599 Services
600-699 Véhicules automobiles
900-999 Avis

LES ANNONCES CLASSEES DU DEVOIR
Du lundi au vendredi de 9h à 16h30
Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Bureaux à louer 251
ATTRAYANTS BUREAUX
Bureaux avec réceptionniste. Secrétariat et autres services disponibles.

Instruments de musique 375
GRAND SPECIAL
ORGUE YAMAHA EX-1
XB Blanche, 2 colonnes, avec prises midi... DX-7 et DX-9 incorporés.

Personnel de bureau 471
SOCIÉTÉ CONSEIL FORMATION, RECHERCHE Adjoint(e) administratif(ve)
Pré-requis indispensables:
• 3 à 5 ans d'expérience
• Travail sur PC
• Excellent français écrit

Bateaux, moteurs, yachts, voliers 675
A ST-MARTIN Voilier (KETCH D-38K), tout neuf, à louer à la semaine, avec ou sans skipper, prix \$US 2.100, peut accommoder 6 pers. Tél.: 514-289-1888.

Décès 909
A. ROBICHAUD, Docteur H. MEDERIC. — A sa résidence de Ville Mont-Royal, le 5 janvier, est décédé subitement le docteur H.M. Robichaud à l'âge de 70 ans.

Propriétés à vendre 101
BROSSARD secteur P. semi-déjàché, très propre, 3 chambres à coucher, sous-sol fini, près du Mail Champlain, 465-2652 après 4 heures.

Propriétés à vendre 101
PARC LAFONTAINE, TRIPLEX 6 1/2, bas loyer à l'acheteur.
Pour COPROPRIÉTÉ, HÂTEZ-VOUS, pour occupation en juillet, \$155.000. Pas d'agents, 522-7219, 273-3370.

Propriétés à revenus à vendre 113
NOUVEAU-BORDEAUX duplex, semi-déjàché, 2 X 4 1/2, sous-sol ou bachelier fini, électrique, rue tranquille, 336-4128 ou 323-8117.

App. et log. à louer 160
TORONTO: SUITES MEUBLÉES L'ALTERNATIVE ABORDABLE
Studios 1, 2 & 3 chambres à coucher. Suites luxueuses, économiques POUR MOINS QU'UNE CHAMBRE D'HÔTEL.

Espaces commerciaux à louer 259
BUREAU original, 2 pièces fermées, 550 pi. car. dans petit immeuble rénové, superbes boiserie, métro Berr, \$450/mois, libre, 842-9284, fin de semaine et soir 672-1728.

On demande 389
ACHAT AU COMPTANT
Meubles usagés — antiquités — ménage au complet. VGC inc. 735-4286.

Offres de service 499
DEUX POUR LE PRIX D'UN ÉLECTRICIEN, plombier, menuisier, (gros contrat), demandeur André, 649-4853.

Décès 909
LEGALTY, Fleurette. — À l'âge de 47 ans, est décédée Dame Fleurette Denis, épouse de Marcel D. Legalty. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses enfants: Christine, Denis, Marc-André. Ses sœurs: Suzanne, Lucille (Michel Mondor). Les funérailles auront lieu jeudi le 8 courant.

Propriétés à vendre 101
MONTREAL-CENTRE, Hotel de Ville, près de Prince-Arthur. DUPLEX entièrement rénové, bas loyer immédiat. \$140.000.

Propriétés à louer 105
A VILLE ST-LAURENT
50, QUINTEIN, coin DEQUIRE
Penthouse, 3 chambres, neuve, A/C central, 2 salles de bain, foyer, terrasse, 900 pi. ca. micro-onde, lave-vaisselle, cuisinière/frigo, 336-5771, 735-2559.

Propriétés à revenus à vendre 113
MOINS DE 10% COMPTANT: Centre-Ville 3538 Lorne, 3x4 1/2, rev. \$25.000, \$205.000. Quadruplex, rev. \$33.000, \$170.000. Mt-Est 1800-1896 Desjardins, rev. \$37.000 pour \$275.000. Côte St-Paul 2433-35 Jolicoeur 1 comm 6 1/2, 5 1/2, 4 1/2, rev. \$13.000-\$115.000. Verdun 386-402 Gordon 2x3 1/2, 5x4 1/2, 2x3 1/2, rev. \$28.000-\$240.000/1011-1029 de l'Eglise, 1 magasin, 6x4 1/2, 1x6 1/2, rev. potentiel \$35.000 tout rénové, inoccupé \$260.000/981-987 Gordin 4x5 1/2 bien situé, rev. \$20.000-\$170.000. Mt-Est 1800-1896 Desjardins, rev. \$37.000 pour \$275.000. Vente séparée possible. \$230.000 ou \$80.000 chacun. BELLE MAISON IMM. Mike Say, 395-8001, 767-3906 (résidence).

App. et log. à louer 160
BROMONT BIENVENUE AUX SKIERS et personnes âgées
3 1/2 et 4 1/2 meublés ou non POSSIBILITE BAIL D'UN MOIS 11, RUE CHAMPLAIN, APP 210 1-514-534-3782 1-800-567-6963

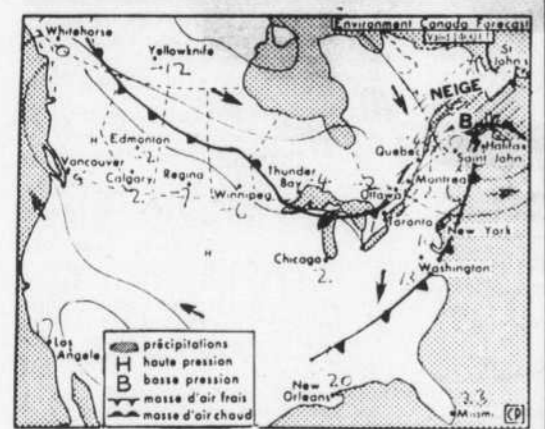
Espaces industriels à louer 268
ANJOU
Espace commerciale, industrielle, bureaux, près autoroute, neuf, emplacement idéal pour salle d'exposition, 2.000-4.000 p. ca. Mike Ergon, 931-4471.

Offres d'emploi 407
AIDE MÉNAGÈRE demandée, pour lepers travaux ménagers et garde d'enfant d'âge scolaire. 5 après-midis, Outremont, références. Soir: 737-5994.

Offres de service 499
GILLES JODOIN TRANSPORT INC.
déménagement de tous genres, spécialité: appareils électriques, Assurance complète. 255-4374.

Décès 909
LES ANNONCES CLASSEES DU DEVOIR 286-1200

LA METEO



Prévision de la carte du temps à midi aujourd'hui.

Situation générale: un vaste creux de basse pression venant des Grands Lacs passera sur le Québec. Une dépression venant du sud du Lac Supérieur montera le long de ce creux et le renforcera. Avec ces systèmes, le ciel demeurera nuageux sur le Québec et des chutes de neige de l'ordre de 5 à 10 cm sont à prévoir, surtout sur nos régions sud.

MONTREAL
Neige fondante cessant en matinée. Brume verglaçante. Pluôt nuageux avec quelques chutes de neige par la suite. Accumulation: 5 cm. Vents devenant modérés. Max. -2. Jéudi: ciel variable et plus froid.

QUÉBEC
Régions d'Abitibi-Témiscamie, Réservoirs Cabonga et Gouin: quelques chutes de neige en matinée. Accumulation: 5 cm. Vents modérés causant de la poudrière par endroits. Max. -6. Jéudi: chutes de neige dispersées et froid.

STE-AGATHE LAC DES SABLES

Luxueux condominium, 3 chambres à coucher, 4 salles de bain, avec bain tourbillon, tout équipé, piscine. IMM. HAZEL CONNOLLY & ASS 1-819-326-2233, 12 Ouest, Principale, Ste-Agathe (MI) 331-4411.

Châlets à louer 125
CHARLEVOIX à 3 minutes du massif, petite rivière St-François, 2 chalets genre suisse. 1-418-439-3206.

App. et log. à louer 160
A LOUER appartement ens. 1er étage, 3775B St-Laurent, \$300/mois, M. Mar-mor, 932-1129.

Chambres et pensions à louer 169
RIVE SUD 2 chambres tout compris, \$235.00 et \$200.00 par mois, étudiants (se) ou jeunes travailleurs(euses). Références: 676-3342.

Maisons repos/retraite 173
RÉSIDENTIEL DU CONFORT
1 1/2, 3, disponibles, services, infirmières, chapelle, récréation, 3311 est, boulevard, entre 9e et 17e, 324-1814.

LES APPAREILS ELECTRO-MÉNAGERS USAGÉS

LES APPAREILS ELECTRO-MÉNAGERS USAGÉS les plus propres en ville. Cuisiniers, réfrigérateurs, laveuses, sècheuses, mini-laveuses, minis-sécheuses, congélateurs. 253-5883.

Télévisions, stéréos, vidéos 359
ACHAT — VENTE — RÉPARATION (neuf et usagé)
Systèmes de son, télévisions, vidéo. MONITEUR, clavier. Système complet + logiciels CLUB LOGICIEL IBM 646-3595

Informatiser votre P.M.E.
avec l'aide de professionnels. Service fiable, personnel. Spécialités: multi-usages, services spéciaux, traitement de texte. Semaine de la semaine Unité de traitement avec imprimante, FUJITSU et logiciel pour \$2.195. INNOVATEC 684-6607

Instruments de musique 375
PIANO ÉLECTRIQUE RHODES
73 notes, très bon état, \$800. 321-1082.

Collections, monnaie, timbres 387
DIAMANTS, montres et pièces de monnaie. P. Pawnsbow, 1507, Ste-Catherine Ouest. Estimation gratuite. 935-5019

Antiquités 391
MOBILIER salle à dîner, noyer, 60 ans, table + 5 chaises, vaisselier et bahut, 454-2333, soirs 16.30h, 454-4596.

LES ENTREPRISES

ROBERT DÉMOLITION INC. DÉMOLITION DE TOUTS GENRES ESTIMATION GRATUITE 270-3363

RÉNOVATIONS GÉNÉRALES, menuiserie, gyproc, joints, Gandolfo Enr. 477-6129.

RÉPARATIONS GÉNÉRALES
Balcon en fibre de verre, cuisine, salle de bain, sous-sol. CONSTRUCTION A. SERVANT 526-0691

Perdus, trouvés 569
RÉCOMPENSE pour 2 valises pleines de documents, perdues dans C.D.N. 684-8636.

Santé 570
AIR-CEL INC. PROBLÈME D'HUMIDITÉ?
Le système VPL 15 évacue l'air vicié, introduit de l'air frais, déshumidifie et économise le chauffage. Accrédité MAISON R-2000. MEMBRE APCHQ. En montre au Salon Habitat (janvier). Pour info: (514) 738-9064. Sans frais: 1-800-361-2945.

Services domestiques 487
CHERCHEZ-VOUS?
Gardiennage, femme de ménage. Appelez-nous. La Fourmière Enr. au: 321-1443.

Services financiers 595
ACCEPTONS en 7 jours, 1ère et 2ème hypothèque, Caisse Populaire St-René Goupil, 321-2610.

Tenue de livre, déclarations d'impôt 599
P.A. CONSEILS INC.
Comptabilité sur ordinateur pour PME. Assistance pour crédits, impôts, compagnies et particuliers. 341-3204

LES MOTS CROISÉS

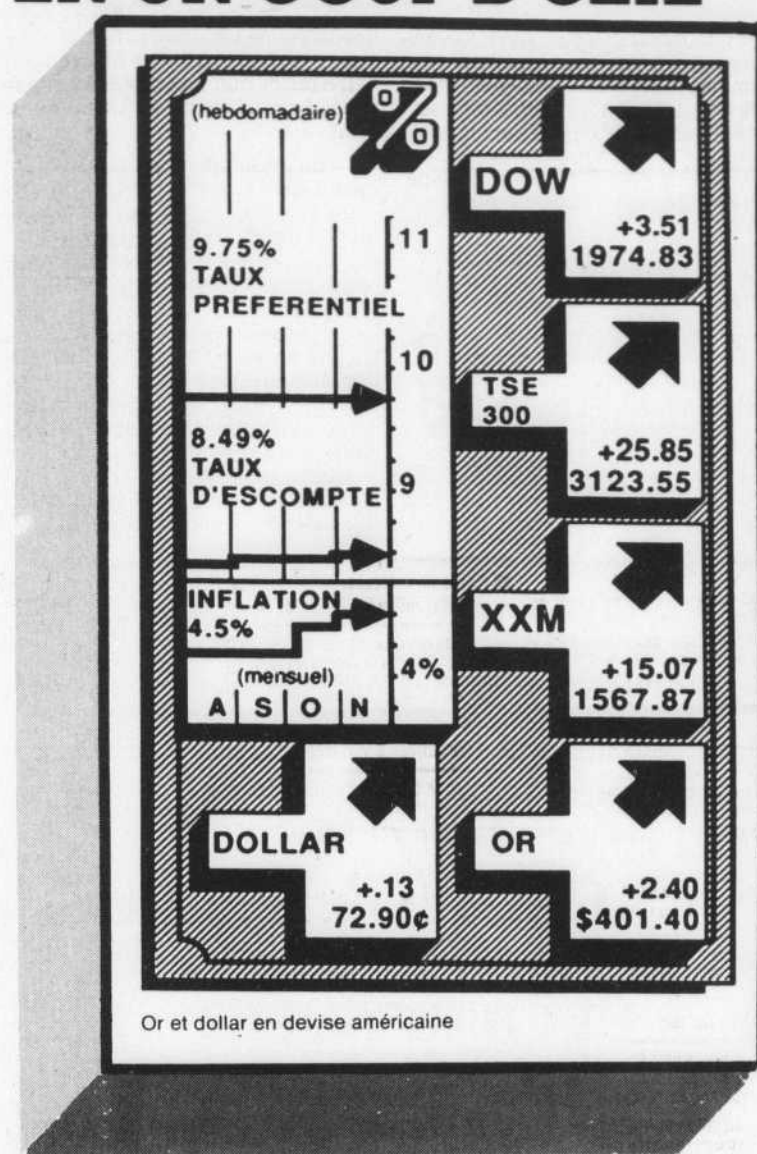
Grid for crossword puzzle with numbers 1-12.

- Horizontalement
1—Action de mordiller.
2—Partie de l'armure couvrant l'épaule. — Aluminium.
3—Relative à la production du sucre. — Qui n'est pas cuir.
4—Risque. — Feras un rot.
5—Venu au monde. — Félicité éternelle.
6—Roche métamorphique. — Époque.
7—Usé. Tégument qui entoure la graine de l'if.
8—Allonger. — Seul.
9—Brillant, éclatant.
10—Cause une contraction. — Songer.
11—Pas ailleurs. — Dieu de l'amour.
12—Gros nuage épais. — Elle sécrète le miel.

- Verticalement
1—Oiseau. — Propre aux brebis.
2—Grande richesse. — Ancien bouclier.
3—Nation. — Température de fusion d'un mélange eutectique.
4—Qualité de ce qui est durable.
5—Rivière de l'Asie Centrale. — Alcaïde de la fève de Calabar.
6—Attacheras. — Pénetra.

Solution d'hier
GÉORGIENNE VITE ANCIENNEMENT BUT SUR OROU AMORTISSABLE RÉGNERAIT TRÈS TENDRISSEUR RAIDE ÈVE O ARI SOLAINT PP MARQUIS USAI ÉMEUTE GRIETZ RI NEAR GRIETZ

EN UN COUP D'OEIL



Acquisition de Geoffrion, Leclerc par la Laurentienne

Le premier d'une série de remous à venir

PIERRE CAYOUILLE

Le monde des institutions financières subira au cours de l'année prochaine une série de transformations. La transaction conclue lundi entre la Corporation du Groupe La Laurentienne et Geoffrion, Leclerc ne constitue que le début d'un modeste « big bang » qu'engendrera le décloisonnement des institutions financières.

Selon M. Jean-Denis Vincent, président de l'Alliance mutuelle-vie, l'année qui vient sera marquée de nombreuses fusions et acquisitions.

Les gens du milieu des institutions financières sont comme des skieurs en haut de piste qui n'attendent que le signal pour partir à l'assaut des pentes », a dit M. Vincent.

Réagissant à l'acquisition par La Laurentienne de 45 % des actions de la société de courtage détenant la maison de courtage montréalaise Geoffrion, Leclerc, M. Vincent a qualifié la manoeuvre de La Laurentienne de particulièrement « intelligente ». « Ils sont à l'avant-garde », a-t-il dit.

M. Vincent a toutefois refusé de confirmer si l'Alliance mutuelle-vie avait l'intention de procéder sous peu à des fusions ou acquisitions de



L'arrivée des « super-marchés financiers » constitue une arme à deux tranchants à cause du danger de monopolisation des activités

genre. Ce sont les nouvelles politiques sur les institutions financières annoncées en décembre dernier par le ministre d'État aux Finances, M. Thomas Hockin, qui sont à l'origine des soubresauts à venir. L'ensemble des transformations attendues mènera droit à la création de supermarchés financiers.

La création de ces supermarchés profitera aux consommateurs. Ils pourront éventuellement, dans un même endroit, négocier un prêt, obtenir des services bancaires, transférer des valeurs mobilières et faire l'achat de polices d'assurance.

Le Groupe La Laurentienne est sérieusement engagé sur cette voie. Outre sa participation accrue dans la maison de courtage de Geoffrion Leclerc annoncée lundi, La Laurentienne possède déjà 31 % des actions de la Banque d'Épargne et songe, dans le contexte de la déréglementation, à accroître sa participation à 50 %.

Dans le contexte du décloisonnement, la compétition sera vive, au grand profit des consommateurs. Toutefois, prévient l'économiste Rodrigue Tremblay, c'est une arme

Voir page 10 : finance

Après une bonne année

Une baisse est prévue dans la construction

SERGE TRUFFAUT

Tous les secteurs de l'industrie de la construction ont enregistré, l'an dernier, une croissance de leurs activités. Le nombre d'heures travaillées, indicateur par excellence, a progressé de 7,7 %.

L'Office de la construction du Québec et M. Jacques Théoret, directeur général de l'Association des constructeurs de Montréal et du Québec anticipent pour cette année une diminution de 6,6 %. Si tel est le cas, le nombre d'heures travaillées serait ramener de 91 à 85 millions.

Sur le territoire de la grande région de Montréal, qui monopolise à elle seule 65 % de cette force de travail, des performances sidérantes ont été enregistrées. Dans le résidentiel, la valeur des permis émis entre janvier et novembre 1986 a été de \$ 990 millions, en hausse de 51 % sur les onze premiers mois de 1985.

Pour la même période de 86, le nombre de permis accordés dans la construction commerciale atteint la somme farfoucheuse de \$ 1,165 milliard, soit une augmentation de 22 % sur les trois premiers trimestres 1985. A lui seul, selon les indications

Voir page 11 : construction



C'est surtout à cause de la baisse des mises en chantier dans le secteur résidentiel que les experts se montrent pessimistes

LES AFFAIRES ...EN QUELQUES LIGNES

SERGE TRUFFAUT

La production de papier augmente

L'Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers, a indiqué que la production de papier journal en novembre 1986 a totalisé 782,000 tonnes, en hausse de 4,6 % sur novembre 1985. Les expéditions vers tous les marchés ont été de 743,000 tonnes, une baisse de 2,2 % par rapport au volume de la période correspondante en 1985. Cependant, les expéditions totales au cours des onze premiers mois 1986 ont progressé de 3,3 % comparativement à la même période en 1985.

Les exportations vers les marchés outre-mer, toujours pour les onze premiers mois de 1986, ont été de 14,6 % supérieures à celles de 1985. Celles destinées aux États-Unis ont légèrement augmenté de 0,5 %, pendant que les expéditions à l'intérieur du Canada étaient en hausse de 7,1 %. Cette industrie a fonctionné à 97 % de sa capacité en novembre 1986, soit 4 % de plus qu'en novembre 1985. Sur une base annuelle le taux de production a été de 94 % en 1986 comparativement à 92 % en 1985.

KPMG devient chef de file mondial de la comptabilité

Suite à des ententes de fusion finalisées dans certains pays et des progrès réalisés dans plusieurs autres entre, d'une part, Klynveld, Main et Godeler et, d'autre part, Peat et Marwick, les dirigeants de ces deux firmes comptables ont décidé de créer KPMG. Chez Peat et Marwick, un chiffre d'affaires de \$ 2,7 milliard avaient été réalisés lors du dernier exercice financier, on estime que, grâce à la fusion entreprise, le volume d'affaires passerait à \$ 3,7 milliards.

Le nouveau cabinet KPMG, auquel est associée la firme montréalaise Thibault, Marchand, comptera pas moins de 58,000 employés dont plus de 5,500 associés et plus de 39,000 employés des services professionnels répartis dans 90 pays.

Cabano s'inscrit à la Bourse de Montréal

A l'occasion de son premier appel public à l'épargne, la compagnie Groupe Cabano de Ville D'Anjou propose 900,000 actions à \$ 5 l'unité. Ces actions sont assorties d'une déduction fiscale égale à 100 %.

Groupe Cabano, par l'entremise de ses filiales oeuvre dans différents domaines du transport. Par l'intermédiaire d'une société satellite non identifiée, détenue indirectement à 50 %, Cabano exploite également une messagerie, par le biais d'une tierce entreprise satellite, ce groupe fait la cueillette et la livraison de marchandise dans la région de Montréal.

Dofasco fait une acquisition

Le conseil de direction de Dofasco, d'Hamilton en Ontario, vient d'annoncer que l'achat de toutes les actions de Whittaker Steel Strip venait d'être complétée. Ce geste a été possible grâce à une entente préalable avec Whittaker Corporation de Los Angeles. Localisée à Détroit, Whittaker s'est notablement illustrée dans la production de différents carbones.

Pour les dirigeants de Dofasco, cet investissement permettra d'amplifier la synergie qui existait entre ces deux compagnies qui avaient des liens depuis plusieurs années.

Record à la Bourse de Montréal

Un nouveau record a été enregistré à la Bourse de Montréal. Pas moins de 3,075 transactions ont été effectuées par le système Morre, système d'acheminement et d'exécution automatique de cette institution. Le record précédent date du 10 janvier 1986 alors que 3,027 transactions avaient été enregistrées, soit 48 de moins qu'hier.

Crownx achète 15 % de Mercantile

La société Crownx de Toronto vient de se porter acquéreur de 15 % des parts de la Mercantile House de Londres moyennant un déboursé d'environ \$ 80 millions. Selon des analystes financiers, cette action de Crownx à l'égard du deuxième agent de change britannique doit être perçue comme un premier pas vers la prise de contrôle de Mercantile.

Filiale de Crown Life Insurance, huitième compagnie d'assurance-vie au Canada, Crownx avait des actifs estimés à \$ 7,1 milliards en décembre 1985.

Hollinger complète 18 acquisitions

L'entreprise de presse Hollinger de Toronto indique qu'elle vient tout juste de finaliser 18 transactions lui permettant d'ajouter 12 publications secondaires, comme, par exemple, des dépliant publicitaires et 6 quotidiens régionaux américains à son groupe. Le coût global de toutes ces acquisitions est de \$ 105 millions. Hollinger a par ailleurs complété l'achat de différents journaux canadiens pour un montant global de \$ 37 millions.

D'autre part, Hollinger a réitéré son intérêt pour une vingtaine de publications américaines faisant clairement savoir qu'elle disposait des fonds de réserve nécessaires.

Remax lance un nouveau service

La société de courtage en valeurs immobilières Remax propose un service d'évaluation de commerces et d'entreprises. Par le biais de ce programme, Remax s'engage à faire une analyse de la valeur et de la rentabilité, actuelle et projetée de l'entreprise.



M. Willy de Clercq, commissaire européen pour les affaires internationales

M. Clayton Yeutter représentant spécial américain pour le commerce international

Rencontre à la fin du mois La CEE et les É.-U. rétablissent les ponts

WASHINGTON (AFP) - Les deux principaux négociateurs européen et américain pour le commerce international, M. Willy de Clercq et Clayton Yeutter se rencontreront les 23 et 24 janvier à Washington.

L'annonce de cette rencontre intervient une semaine après la décision de la Maison Blanche d'imposer des droits de douanes de 200 % sur des exportations européennes comme le cognac, le gin

ou certains fromages, au risque de déclencher une nouvelle guerre commerciale entre la CEE et les États-Unis.

Le calendrier de la visite de M. de Clercq, commissaire européen pour les affaires internationales, reste encore « provisoire », a précisé un porte-parole de M. Yeutter, représentant spécial du président Reagan pour le Commerce International. Les deux hommes ont eu

Voir page 11 : rencontre

VOTRE C.A....

avec lui, vos affaires sont en bonnes mains.

ARTHUR ANDERSEN & CIE

Comptables agréés.
800 boul. Dorchester ouest, Montréal, H3B 1X9
Bureau 1200, 861-1641
Bureaux à Montréal, Ottawa, Mississauga, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver
Société affiliée:
Tremblay, Vaillancourt & Associés

BOURGEOIS, MARSOLAIS & ASSOCIÉS

Comptables agréés
Jacques Bourgeois, C.A. à Raymond Souchereau, C.A.
Yvon Marsolais, C.A. — Claude Labelle, C.A.
André Montrain, C.A. — Marc Lavigne, C.A.
50 Place Crémazie, suite 910
Montréal, Québec, H2P 2T6 — Tél.: 384-7430

CARON, BÉLANGER, CLARKSON, GORDON

Comptables agréés
630 ouest, boul. Dorchester, Montréal, H3B 1T9,
(514) 875-6060
2525, boulevard Daniel-Johnson, bureau 550
Laval, H7T 1S9 — (514) 337-8105
1150, rue Claire-Fontaine, bureau 700
Québec, G1R 5G4 — (418) 524-5151
Bureaux dans les principales villes du Canada
Membres d'Arthur Young International
Présent dans 68 pays

CHARETTE, FORTIER, HAWEY TOUCHE ROSS

Associés: Ghislain Hawey — Yvan J. Cloutier — André Michaud — André Pleau — Pierre Beaumont
Conseil: Jacques Plante — Marc Renaud — André Gauthier
Jacques E. Fortier
Centre Bois-Fontaine, 880 chemin Ste-Foy, bureau 860
Québec, Québec, G1S 2L2 — (418) 687-3333
464, rue St-Étienne,
La Malbaie, Québec, G0T 1J0 — (418) 665-3965

LALIBERTÉ LANÇOT COOPERS & LYBRAND

Comptables Agréés
630, boul. Dorchester ouest, Montréal H3B 1W5 — (514) 876-1500
2, Place Québec, Québec, G1R 2B5
(418) 522-7001
Membre du cabinet Cooper & Lybrand (International)

LEVITT, FELDSTEIN, DUBLIN, EPSTEIN PINSKY

Comptables agréés
Joseph Levitt, C.A. — David Feldstein, C.A.
Jerry Dublin, C.A. — Fred Epstein, C.A.
Harold Pinsky, C.A.
5250 rue Fernier, Suite 505, Montréal, H4P 1L4 — 341-4230

MAHEU NOISEUX

Comptables agréés
Bureaux à Ottawa, Hull, Hawkesbury, Rouyn, Val d'Or, Amos, LaSarre, Timmins, Kapuskasing, Montréal, Laval, Québec/Ste-Foy, Lévis, St-Anselme, Thetford Mines, Moncton, Campbellton et Fort Lauderdale
Société nationale: Maheu Noiseux/Collins Barrow
Société internationale: Fox Moore International

NORMANDIN, BARRIÈRE & COUREY DELOITTE HASKINS & SELLS

Comptables agréés
1, Place Ville-Marie, Suite 3210, Montréal, Québec H3B 2W3 — Tél.: 861-9311
2, Place Laval, Suite 300, Laval, Québec H7N 5N6 — Tél.: 668-5400
Deloitte Haskins & Sells est établi dans 29 centres de Victoria à Halifax et fait partie d'une association internationale qui s'étend à 70 pays.

PETRIE RAYMOND

1320, boulevard Graham, Bureau 301, Montréal (Québec) H3P 3C8 — Tél.: (514) 342-4740
Représentation internationale: JCI, Worldwide

PRICE WATERHOUSE

Comptables agréés
1100, boul. Dorchester ouest, Montréal H3B 2G4 — Tél.: (514) 879-5600
2, Place Québec, Québec G1R 2B5
Tél.: (418) 529-9181

RICHTER, USHER & VINEBERG

Comptables agréés
Montréal-Toronto
Associés-Résidents à Montréal
Cecil Vineberg, C.A. — Howard Gilmour, F.C.A. — Marvin Corber, C.A. — Barry Clamen, C.A. — Arnold M. Shostak, C.A. — David A. Vineberg, C.A. — Gerald S. Goldberg, C.A. — Allan Wiener, C.A. — Irwin Kramer, C.A. — John J. Swidler, C.A. — J.-Yves Tougas, C.A. — Richard S. Vineberg, C.A. — Sidney M. Koushansky, C.A. — Philip Manel, C.A. — Donald Prinsky, C.A. — Patrick K.H. So, C.A. — Michael Frankel, C.A. — Jeffrey Mandel, C.A. — Harvey Zaichman, C.A. — Jack Stern, C.A. — Eric A. Rodier, C.A. — Daniel Danino, C.A.
1 Westmount Square, Montréal, Québec H3Z 2Z9 — 931-2511

ROSTON, REINHARZ, BRATT, FREMETH.

Comptables agréés
Joseph D. Roston, C.A. — Stephen Bratt, C.A. — Bernard H. Reinhartz, C.A. — Lenard Fremeth, C.A. — William J. Star, C.A.
La maison Trust Royal 630 boul. Dorchester ouest, Bureau 1125
Montréal, Québec H3B 1S8 — Tél.: 875-5780

ROBERT SAINT-DENIS & CIE

Comptables agréés
7000, Avenue du Parc, Suite 301, Montréal H3N 1X1 — 274-2797

SAMSON BÉLAIR

Comptables agréés
Bureau dans les principales villes du Québec et du Canada
Affiliation internationale Moore, Stephens & Co
Bureau 3100, Tour de la Bourse, Montréal, Qué. H4Z 1J8 — (514) 871-1515

THIBAUT MARCHAND PEAT MARWICK

Comptables agréés
1155 boul. Dorchester ouest, bureau 2100
Montréal (Québec), H3B 2J9
(514) 879-3300

WEISS, BRAZEAU, GAUVIN, DUMAIS & ASSOCIÉS

Comptables agréés
770, rue Sherbrooke ouest — Bureau 1100
Montréal (Québec) H3A 1G1 — Tél.: (514) 288-2020
335, rue De Rouville Belloel (Québec) J3G 1X1
Tél.: (514) 464-0300
38, boul. St-Viateur Rigaud (Québec) J0P 1P0
Tél.: (514) 451-5374
Affilié à Lavinthol & Howath
Société nationale
Membre de: Horwath & Horwath International
avec bureaux affiliés à travers le monde.

Ordre des comptables agréés du Québec
680, rue Sherbrooke ouest
7e étage
Montréal, Québec H3A 2S3
Téléphone: (514) 288-3256

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

L'accessibilité au RÉA sera limitée à certaines entreprises

FISCALITE

Cette chronique est une collaboration spéciale de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale. Me Michel E. Guay est avocat du cabinet Monet, Delage.

Le 11 décembre 1986, le ministre des Finances du Québec, M. Gérard D. Lévesque, a annoncé, par voie d'une Déclaration ministérielle, des modifications au Régime d'épargne-actions du Québec. Certaines déjà bien connues. Elles ont trait notamment au plafond annuel des contributions admissibles qui est actuellement égal au moins de 20 % du revenu total ou \$12,000 moins toute contribution à un régime enregistré de retraite.

Le nouveau plafond annuel sera égal au moins de 10 % du revenu total ou \$5,000, sans tenir compte des contributions à un régime enregistré d'épargne-retraite ou à un régime enregistré de retraite.

Elles ont trait également au taux de déduction auquel donneront droit les actions qu'on appelle subalternes, c'est-à-dire les actions qui comportent un nombre de droits de vote inférieur à celui qu'au moins une autre action du capital-actions de la corporation émettrice comporte. Le taux actuel de déduction pour de telles actions est de 75 % pour les corporations en voie de développement et de 50 % pour les autres sous réserve d'un plafond de \$1,000 dans le cas des corporations dont l'actif excède \$1 milliard. À l'avenir, toutes les actions subalternes donneront droit à une déduction égale à 50 % de leur coût d'achat et ce coût sera inclus dans le plafond de déduction global de \$1,000 à l'exception des actions subalternes émises par les corporations en voie de développement qui continueront de donner droit à une déduction égale à 75 % de leur coût d'achat à la seule condition que ces actions comportent au moins 1/10 du nombre de droits de vote de toute autre action du capital-actions de la corporation émettrice.

Autre modification connue, le niveau de l'actif de toute corporation émettrice, au-delà duquel le taux de déduction est fixé à 50 %, et la déduction totale plafonnée à \$1,000, est ramené de \$1 milliard à \$250 millions. Les règles applicables antérieurement à la Déclaration ministérielle touchaient seulement les actions admissibles au RÉA et non pas les autres catégories d'actions d'une corporation émettrice. Elles comportaient deux volets, soit i) une pénalité égale à 25 % du coût des actions émises dans le cadre du RÉA, rachetées dans l'année ou dans les deux années suivant leur émission et ii) l'obligation de procéder à une émission d'actions qui auraient par ailleurs été admissibles au RÉA pour un montant équivalent à celui du rachat avant de procéder à nouveau à une émission dans le cadre du RÉA.

En vertu des nouvelles règles, toute corporation, même celle qui n'a pas encore fait un appel public à l'épargne, qui procédera à l'avenir au rachat d'actions de toute catégorie de son capital-actions, autres

aqpfs

association québécoise de planification fiscale et successorale

que des actions qui seraient rachetables seulement au gré de leurs détenteurs, devra d'abord, avant de procéder à une émission dans le cadre du RÉA, procéder à une émission d'actions, autres que des actions rachetables seulement au gré de leurs détenteurs, pour pouvoir se qualifier comme corporation admissible au RÉA.

À la lumière de cette nouvelle règle, il semble que les corporations qui procèdent actuellement au rachat d'actions, autres que des actions rachetables seulement au gré de leurs détenteurs, résultant de la capitalisation de surplus accumulés, d'un gel successoral ou d'une autre forme de transactions et qui envisagent avoir recours à l'épargne publique, devront demander à leurs actionnaires de souscrire à de nouvelles actions, possiblement à même les sommes provenant des rachats antérieurs, avant de procéder à l'émission d'actions dans le cadre RÉA.

Par ailleurs, si une corporation procède à un tel rachat après avoir effectué une émission dans le cadre du RÉA dans l'année de l'émission ou dans les deux années qui suivent cette année, elle devra habituellement payer une pénalité égale à 25 % du coût de l'action ainsi rachetée : elle devra également procéder à une émission d'actions pour un montant égal au coût des actions rachetées pour pouvoir se qualifier à nouveau à titre de corporation admissible au RÉA. De plus, en supposant qu'elle ait procédé au rachat de telles actions après qu'il se soit écoulé deux années complètes sans qu'elle n'ait fait d'émission au RÉA, elle devra néanmoins procéder à une émission d'actions additionnelles pour pouvoir se qualifier à nouveau.

Enfin, la Déclaration ministérielle prévoit l'introduction d'une règle anti-évitement. Cette règle viserait à contrer les transactions ou opérations qui auraient pour effet de contourner l'application de l'une ou de l'autre des pénalités mentionnées ci-haut. À titre d'exemple, la Déclaration mentionne que la règle anti-évitement s'appliquerait à une distribution importante des surplus d'une émission d'actions dont le produit servirait à compenser l'ivoir net des actionnaires ainsi réduit.

Encore une fois, nous sommes en présence de ce qu'on appelle de la législation par Déclaration ministérielle. Car il s'agit bien simplement

d'une Déclaration ministérielle et non pas le texte de loi proprement dit que nous sommes appelés à analyser et à interpréter. Il est à espérer que les fonctionnaires du ministère des Finances vont faire diligence pour préparer des dispositions législatives cohérentes dans les meilleurs délais puisqu'une Déclaration ministérielle portant sur des aspects parfois aussi techniques souffre, inévitablement, d'un manque de clarté qui rend difficile son interprétation et son application. À plus forte raison, lorsqu'une règle anti-évitement est annoncée et qu'on ne connaît absolument rien si ce n'est qu'un exemple de la portée qu'on entend lui donner.

Les articles publiés dans le cadre de cette chronique font l'objet d'un recueil de fiscalité publié trois fois l'an. Le prochain recueil sera disponible en janvier auprès de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale, 387 rue St-Paul ouest, bureau 203, Montréal (Québec), H2Y 2A7, au coût de \$12 plus \$2 de frais d'envoi. Téléphone (514) 845-3124.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS

Fondée en 1892
Conseils en propriété intellectuelle
Agents de brevets d'invention et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield,
Montréal, Canada, H3G 1X5
Tél: (514) 934-0272
Télex: 05-268656
Cable: MARION
Télécopieur

SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER

Agents de brevets et de Marques de Commerce
1001, Boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Québec H3A 3C8
Tél: (514) 845-7126, Télex 05-24355
Fac-simile (514) 288-8389 (CCITT I-II-III)

Québec décidera du sort de Versatile

QUÉBEC (PC) — Le règlement de l'épineux dossier de l'achat des actifs de Versatile Corporation au Québec par Marine Industrie est maintenant entre les mains du gouvernement québécois.

Aujourd'hui même, le conseil des ministres du gouvernement de M. Robert Bourassa sera appelé à étudier une demande d'aide financière de la Société générale de financement, propriétaire majoritaire de Marine, qui permettra ainsi à cette firme de se porter acquéreur de Versatile Davie, de Lauzon, de Versatile Vickers, de Montréal, et de Versatile Systems Engineering, de Montréal et Ottawa.

Il s'agit là d'un important revirement de situation, puisque le 10 octobre dernier, le président de Marine Industrie, M. Jean-Roch Brisson, précisait lors d'une cérémonie qui se déroulait à Lévis que l'acquisition des actifs québécois de Versatile allait être financée par les seules ressources de Marine Industrie.

Un porte-parole du gouvernement québécois a précisé hier qu'une banque avait décidé de ne pas honorer les chèques émis par Versatile dans le but de déclencher un mouvement de pression sur les deux paliers de gouvernement.

Quoi qu'il en soit, Marine, par l'entremise de la SGF, a dû revenir sur sa décision de demander l'aide gouvernementale à la suite des longues et fastidieuses négociations avec Versatile Corporation de Vancouver. Le ministre responsable de la région de Québec, M. Michel Côté, déclarait récemment que ces négociations

avaient permis à Marine de découvrir « des squelettes dans les placards ».

En regard de la mauvaise situation financière de Versatile, les négociateurs de Marine se sont rendus à l'évidence que les comptes à recevoir étaient beaucoup plus élevés que prévus.

finance

à double tranchant. Il y aura grand danger de monopole, ce qui jouerait contre les consommateurs.

Dans le projet présenté par le ministre Hockin, seuls les conglomérats comme Trilon, Power et Imasco seraient sujets à une réglementation qui limiterait à 30 % leur participation dans les institutions financières.

Ottawa préservera par ailleurs le privilège d'approuver ou non les fusions ou acquisitions d'institutions fi-

nancières.

En principe favorable au décloisonnement des institutions financières, le président de l'Association des compagnies canadiennes d'assurance de la personne, M. Robert Bégin, a refusé de commenter la transaction entre le Groupe La Laurentienne et Geoffrion Leclerc.

Même son de cloche, partout chez les concurrents du Groupe La Laurentienne.

À la Caisse de dépôt et de placement du Québec, la direction se refuse également à tout commentaire.

LE DEVOIR VOUS OFFRE LA QUALITÉ
POUR INSÉRER UNE ANNONCE SOUS LA RUBRIQUE
CARRIÈRES ET PROFESSIONS 842-9645

Messieurs,
l'événement que vous attendiez...
RÉDUCTIONS EXCEPTIONNELLES
SUR NOS COLLECTIONS DE
SPORTSWEAR ET CHAUSSURES

50%

Cerruti 1881 • Valentino • Giorgio Armani • Ermenegildo Zegna • Gianfranco Ferré
Salvatore Ferragamo • Gianni Versace • Missoni Uomo • Borsalino
Jean-Paul Gaultier • Thierry Mugler • Hermès • Chanel
Céline • Pascal Morabito • Fratelli Rossetti

L'UOMO
montréal

1452, RUE PEEL • TÉLÉPHONE 844-1008

Cette annonce n'apparaît qu'à titre d'information seulement.

Émission additionnelle

BOMBARDIER INC.

Offre internationale de 1600 000 actions subalternes à droit de vote classe B

Prix: 13,75 \$CA l'action

Wood Gundy Inc.

McLeod Young Weir International Limited

Banque Paribas Capital Markets Limited

Creditanstalt-Bankverein

Deutsche Bank Capital Markets Limited

Générale de Banque

Handelsbank N.W.

Lévesque, Beaubien Inc.

Nesbitt Thomson Limited

novembre 1986



ASSOCIATION DES ADMINISTRATEURS DES
SERVICES DE SANTÉ ET DES SERVICES
SOCIAUX DU QUÉBEC



Raymond Groulx

Le Directeur général de l'Association des administrateurs des services de santé et des services sociaux du Québec, Me Robert SAVARD, est heureux d'annoncer l'élection de M. Raymond GROULX comme nouveau Président du Conseil d'administration de l'Association pour l'année 1986-87. M. GROULX est Directeur adjoint des finances à l'Hôpital Général de Montréal. M. GROULX succède à Mme Nicole DION, Directrice des services hospitaliers à l'Hôpital Saint-François d'Assise à Québec, qui a complété deux mandats consécutifs à la présidence.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Outre M. GROULX et Mme DION, les officiers de l'Association sont: M. Pierre CORRI-VEAU, 1er Vice-président, Directeur des services professionnels au Mont d'Youville à Beauport; M. Serge BLONDIN, 2e Vice-président, Directeur des services auxiliaires à l'Hôpital Général Fleury de Montréal; M. Marcel MYRE, Secrétaire, Directeur des services auxiliaires à l'Hôpital de Montréal pour Enfants; M. Jean-Luc TREMBLAY, Trésorier, Directeur des services administratifs à l'Institut des Sourds de Charlesbourg; le Dr Benoît DUMAIS, 1er Conseiller, Directeur des services professionnels au CH de l'Université Laval à Québec; Mme Marielle LAVALLÉE, 2e Conseillère, Directrice des soins infirmiers au CH Chauveau de Loretteville.

Sont également membres du Conseil, à titre d'administrateurs de l'Association: le Dr Gilles BRIEN, Directeur des services professionnels au CH Honoré-Mercier à Saint-Hyacinthe; M. Louis CHARLEBOIS, Directeur des soins infirmiers adjoint au CH Régional De Lanaudière à Joliette; M. Yves D'AMBOISE, Directeur de secteur au CSS de l'Estrie à Sherbrooke; M. Albert DIONNE, Directeur des services de réadaptation au CA Mont Saint-Aubert à Charlesbourg; M. Jacques GAUDETTE, Directeur des services hospitaliers à l'Hôtel-Dieu de Montréal; M. William JOHNSON, Directeur du personnel à l'Hôpital Général de Montréal; M. Michel MARCOTTE, Directeur des finances au CH Chauveau de Loretteville; M. Carlos MARTINEZ, Directeur des services aux établissements au CRSSS de Trois-Rivières; Mme Marie-Hélène OUELLETTE, Directrice des services hospitaliers à la Cité de la Santé de Laval; M. Benoît PINEAU, Directeur des services hospitaliers et des services de réadaptation à l'Hôpital Saint-Augustin à Beauport; M. Daniel ROBITAILLE, Directeur des services administratifs au CA L'Escalpe à Cap-Rouge; M. André SENECHAL, Directeur des services professionnels et de réadaptation au Centre d'Entraînement à la Vie de Chicoutimi; de même que M. Philippe TREMBLAY, Directeur du personnel au CH de Jonquières.

L'Association remercie ces personnes d'avoir accepté d'oeuvrer bénévolement comme officiers et membres du Conseil d'administration au développement et à la promotion des intérêts socio-professionnels des quelque 1 800 cadres supérieurs du réseau des Affaires sociales que l'Association a mandaté de représenter par décret gouvernemental.

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Fête terminée à Wall Street

NEW YORK (AFP) — La reprise spectaculaire des deux précédentes séances s'est ralentie mardi à Wall Street dans un marché actif. L'indice des valeurs industrielles a néanmoins battu son record de la veille et a clôturé à 1.974,83 en hausse de 3,52 points.

Quelque 190 millions d'actions ont

été échangées. Le nombre des hausses a dépassé celui des baisses : 954 contre 688. 344 titres ont été inchangés.

Selon les analystes, les investisseurs ayant liquidé en décembre pour des considérations fiscales ont continué à réinvestir en bourse.

rencontre

lundi un entretien téléphonique, a poursuivi le porte-parole qui s'est refusé à en préciser la teneur.

D'autre part, la Maison-Blanche a refusé de préciser quelle serait sa réaction si les Européens prenaient des mesures de rétorsion, à la suite de la décision de Washington d'imposer des droits de douane de 200 % sur certains produits agricoles européens.

D'un ton conciliant, le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Larry Speakes, n'a cependant pas exclu des contre-mesures américaines qui avaient été récemment évoquées par M. Clayton Yeutter, représentant spécial du président Reagan pour le commerce. Je pense que nous pourrions le faire, a ajouté M. Speakes.

Je pense que nous ne voulons pas anticiper (sur des contre-mesures américaines), a-t-il dit, ou mettre toutes nos cartes sur la table. Nous sommes déterminés à obtenir un traitement équitable pour nos produits sur les marchés étrangers.

à Dans le cas contraire, nous sommes prêts à prendre des mesures

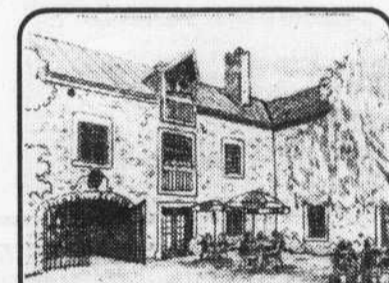
que nous ne voulons pas en vérité prendre mais qui sont absolument nécessaires pour donner un peu de bon sens au commerce entre les États-Unis et les pays européens, en particulier en ce qui concerne les produits agricoles. Nous espérons que les mesures que nous avons prises préoccuperont les Européens, à un point tel qu'ils se rendront compte que nous sommes préoccupés par ce qu'ils nous ont fait et seront désireux de prendre certaines mesures pour satisfaire nos demandes.

Washington avait décidé, la semaine passée, d'imposer des droits de douane de 200 % sur notamment les vins blancs de table, le gin, et le cognac en provenance de la CEE pour protester contre le refus de Bruxelles d'offrir des compensations suffisantes pour les pertes sur les exportations américaines de maïs et de soja vers l'Espagne et le Portugal, après l'entrée de ces deux pays dans la Communauté.

Le changement du régime douanier résultant de l'adhésion a entraîné un manque à gagner de quelque \$ 400 millions US par an, selon le gouvernement Reagan.

core le plus touché. « Pour une deuxième année consécutive, les contrats dans les travaux de génie seront à la baisse ». Seule la vigueur exceptionnelle des projets commerciaux, « permettra de compenser partiellement le marasme dans les travaux de génie ».

Ces sombres prédictions ne sont pas partagées par M. Théoret. Selon le représentant de l'ACMQ, « dans le secteur du génie l'année 1987 pourrait être meilleure que 1986 ». Cette estimation s'appuie sur deux variables. Le nombre de contrats de réparations des routes et de réfection des chaussées devraient être plus élevés en 1987.



Dans le superbe décor des
ÉCURIES YOUVILLE
témoin de 200 ans d'histoire

Grillades
et fruits de mer

gibbys

298, Place d'Youville, Vieux Montréal
282-1837
et St-Sauveur-des-Monts

construction

fournies par l'Office de l'expansion économique de la CUM, le sous-secteur des édifices à bureaux a progressé de 100 %. De \$ 200 à \$ 402 millions.

A l'ensemble du Québec, et en incluant le quatrième trimestre de 1986, l'OCQ fait la prédiction que le nombre de mises en chantier résidentielles sera de 52.000, soit un progression de 8,3 % sur 1985. Pour 1987, l'OCQ s'attend à une baisse notable du rythme de construction. Les experts de cet organisme s'attendent en effet à une diminution de 25 %, de telle sorte que le volume des mises en chantier se fixera à 39.000 en décembre prochain.

Cependant, pour M. Théoret tout dépendra du comportement des taux d'intérêt. « Si à court ou à moyen terme, de poursuivre le directeur de l'ACMQ, les taux restent stables, comme tous les analystes le prédisent, ou mieux s'ils diminuent, on peut être assuré que cela va attirer les investisseurs ».

D'après M. Huges Moissan, directeur de l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec, l'APCHQ, les performances de 1986 dans le résidentiel unifamilial devrait se poursuivre tout au long de 1987. Ce spécialiste a précisé, « C'est plutôt dans la construction d'immeubles locatifs que nous anticipons une baisse de régime et surtout à l'extérieur de la région montréalaise ».

Alors que les travaux de génie ont totalisé plus de \$ 1,175 milliards entre janvier et septembre 1985, ils n'ont été que de \$ 774 millions pour les trois premiers trimestres de 1986, soit une baisse de 34 %. Selon l'OCQ, « la chute importante des contrats accordés dans le cadre du programme d'assainissement des eaux a entraîné une diminution sensible des contrats de génie ».

Et pour l'année 1987, toujours d'après l'OCQ, ce sous-secteur sera en-

Le Brésil menace les banques d'expulsion

Le gouvernement brésilien a expulsé la Mellon Bank (de Pittsburg) et a averti les autres banques étrangères qu'elles pourraient être obligées de partir si elles ne « collaborent » pas à la renégociation de l'énorme dette extérieure du pays.

La Banque Centrale, équivalente brésilienne de notre Banque du Canada, a confirmé avoir averti en décembre la Mellon Bank de quitter le pays, parce qu'elle hésitait à signer

l'année dernière un plan de reconversion de la dette.

« Nous considérons qu'une banque qui veut seulement profiter du filet mignon mais qui refuse de refaire l'échéance de la dette ne doit pas continuer dans le pays », a déclaré Reynaldo Ferreira, porte-parole de la Banque Centrale.

La dette extérieure du Brésil, la plus importante des pays en voie de développement, s'élève à environ

\$ 103 milliards US. « Les autres banques qui ne voudraient pas collaborer pourraient être placées dans la même situation », a ajouté M. Ferreira, sans donner de noms.

Le conflit a débuté durant les renégociations de la dette l'année dernière. Les créanciers s'étaient mis d'accord pour ré-échelonner la dette du Brésil en 1985 et 1986 et pour renouveler les crédits commerciaux inter-bancaires pour un montant

d'environ \$ 31,6 billion US. Mellon Bank refusait d'endosser cet échange de crédits.

Pour sa part le président de la Banque Centrale, Fernando Bracher, a déclaré que le Brésil était arrivé à un accord avec ses créanciers pour re-échelonner \$ 2,1 milliards US de sa dette dans les trois premiers mois de 1987. Depuis 1983, le Brésil a seulement payé les intérêts sur la dette.



les services graphiques
Southam Paragon

Une division de Imprimerie Southam Limitée

a déménagé ses bureaux
au 1, Place du Commerce
Ile des Soeurs, Verdun.

Léopold a agi à titre d'expert-conseil
auprès du locataire.

Léopold

CONSULTANTS IMMOBILIERS INC.

Expert-conseil auprès de l'utilisateur d'espaces.

Cette annonce n'apparaît qu'à titre d'information seulement.

50 000 000 \$CA

Émission additionnelle

Université du Québec

Débutures à 10% échéant le 16 décembre 1993

dont le paiement de l'intérêt et le remboursement du principal seront garantis par le nantissement, le gage, la cession et le transport en garantie d'une subvention du

Gouvernement du Québec

à être accordée et qui sera payable à même les deniers à être votés annuellement par le Parlement du Québec

Prix : 100 pour cent

Wood Gundy Inc.

Banque Internationale à Luxembourg S.A.

Société Générale

Banque Bruxelles Lambert S.A.

Banque Générale du Luxembourg S.A.

Banque de Luxembourg S.A.

County NatWest Capital Markets Limited

Kredietbank International Group

McLeod Young Weir International Limited

Merrill Lynch Capital Markets

Orion Royal Bank Limited

Union Bank of Switzerland (Securities)
Limited

Yamaichi International (Europe)
Limited

Banca Commerciale Italiana

Bank Gutzwiller, Kurz, Bungereger (Overseas)
Limited

Bankhaus Hermann Lampe
Kommanditgesellschaft

Banque Paribas Belgique S.A.

Bayerische Landesbank
Girozentrale

Chemical Bank International Group

Gefina International
Limited

Kansallis Banking Group

Nederlandsche Middenstandsbank N.V.

Norddeutsche Landesbank
Girozentrale

Pierson, Heldring & Pierson N.V.

Prudential-Bache Securities International

Rabobank Nederland

Richardson Greenshields of Canada (U.K.)
Limited

Verband Schweizerischer Kantonalbanken

Vereins- und Westbank
Aktiengesellschaft

décembre 1986

C'EST UN FAIT! ÉCHANGE
FÉDÉRAL
COMMERCIAL
PLUS D'ARGENT POUR VOTRE ARGENT

- 1 Devises de tous les principaux pays
- 2 Vente de chèques de voyages SANS FRAIS
- 3 Virements bancaires à travers le monde
- 4 Achat et vente de métaux précieux



VENEZ CONSTATER AUJOURD'HUI!

(514) 395-8882 1101 ouest Boul. de
Maisonneuve (Métro Peel)

**SUPER SPÉCIAUX
DU MIDI**

pour hommes et femmes d'affaires
de 11h à 15h.

Notre chef vous propose chaque
jour une vaste sélection de mets
succulents répondant à tous les
goûts et toutes les bourses.



5440 Sherbrooke est
Réservation: 259-3748



403 Notre-Dame est
Repentigny
Réservation: 585-6982

STATIONNEMENT GRATUIT

LE DEVOIR ECONOMIQUE

TABLEAU DE BORD

Irrégularité dans la tendance

VANCOUVER (PC). Tendance irrégulière, hier, à la Bourse de Vancouver, où 14.363.637 actions ont été brassées.

On a finalement dénombré 328 titres gagnants, 266 perdants et 500 stationnaires.

L'indice général a fermé à 1397,48, un gain de 14,75 points sur la clôture de la veille.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

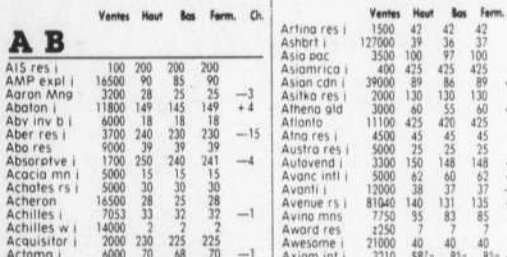
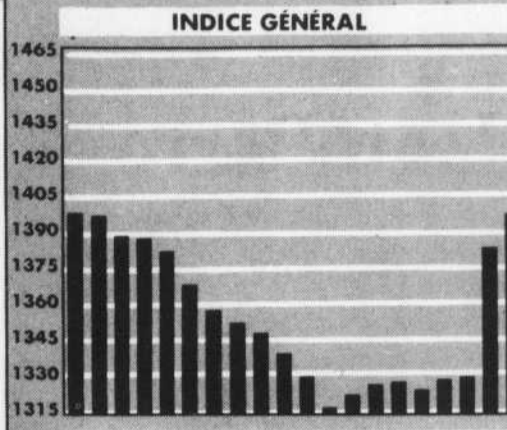


Table of stock market movements with columns for stock names, prices, and changes.

Table of stock market movements (continued) with columns for stock names, prices, and changes.

Table of stock market movements (continued) with columns for stock names, prices, and changes.

Table of stock market movements (continued) with columns for stock names, prices, and changes.

Table of stock market movements (continued) with columns for stock names, prices, and changes.

Table of stock market movements (continued) with columns for stock names, prices, and changes.

Table of stock market movements (continued) with columns for stock names, prices, and changes.

Table of stock market movements (continued) with columns for stock names, prices, and changes.

Table of stock market movements (continued) with columns for stock names, prices, and changes.

Table of stock market movements (continued) with columns for stock names, prices, and changes.

Table of stock market movements (continued) with columns for stock names, prices, and changes.

Table of stock market movements (continued) with columns for stock names, prices, and changes.

TABLEAU DE BORD

Table with columns: Mois préc., Variation annuelle en %.

Table titled 'EMPLOIS, REVENUS' showing employment and income statistics.

Table titled 'INVENTAIRES' showing inventory statistics for various sectors.

Table titled 'Prix à la consommation (1981 = 100)' showing price indices.

Table titled 'Indice des prix des matières brutes (1981 = 100)' showing raw material price indices.

Table titled 'Prix de vente des produits industriels (1981 = 100)' showing industrial product price indices.

Table titled 'BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS' showing construction and public works statistics.

Table titled 'ÉNERGIE' showing energy production and consumption statistics.

Table titled 'COMMERCE EXTÉRIEUR' showing international trade statistics.

Table titled 'PRODUCTION' showing production statistics for various industries.

Table titled 'VENTES' showing sales statistics for various goods.

Table titled 'Options Trans-Canada Transigees' showing options market data.

L'OR

Table showing gold prices and market activity.

DENREES

Beurre: Commission canadienne de l'industrie laitière, prix d'achat, le kilo...

Fromage cheddar au kilo, 1ère catégorie, blanc...

Produits concentrés (sac de 20 lb): lait écrémé en poudre...

œufs: prix de gros au détail, en carton de 12.

Pommes de terre: prix de vente, Canada No. 1, livrées à Montréal...

Table titled 'DEVICES' showing exchange rates for various countries.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS

Table listing various mutual funds and their performance metrics.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS (continued)

Table listing various mutual funds and their performance metrics (continued).

FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS (continued)

Table listing various mutual funds and their performance metrics (continued).

FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS (continued)

Table listing various mutual funds and their performance metrics (continued).

SPORTS

Selon le président de la Fédération internationale de hockey

Une décision politique était à l'origine de la bagarre générale

(PC, AFP) — Le président de la Fédération internationale de hockey a déclaré hier que la bagarre générale entre les Soviétiques et les Canadiens était le fait de la politique.

Gunther Sabetzki a déclaré lors d'une interview téléphonique qu'il semblait que les jeunes joueurs soviétiques avaient été les premiers à sauter sur la patinoire et que ce sont eux qui avaient déclenché la bagarre générale dimanche lors de la dernière journée des championnats mondiaux de hockey junior.

« Il semble que ce fut une décision politique, a dit Sabetzki quand on lui a demandé pourquoi les Soviétiques avaient été les premiers à sauter sur la glace. Mais je dois dire également que les joueurs des deux équipes semblaient vouloir blesser l'adversaire ».

Sabetzki, rejoint à Dusseldorf, a mentionné que le fait que l'équipe canadienne en était à sa deuxième bagarre générale a sûrement influencé les dirigeants qui ont suspendu les deux équipes.

Les Canadiens et les Américains ont jeté les gants lors de la période d'échauffement de leur match de jeudi dernier et les entraîneurs ont dû se rendre sur la glace pour rétablir l'ordre.

« On n'a pas discuté de tout cela, mais je suis persuadé que les dirigeants ont pensé à cet incident, a dit Sabetzki. Il n'y a aucun doute à ce sujet ».

Sabetzki a également blâmé l'arbitre norvégien Hans Ronning, qui a quitté la patinoire pendant l'altercation.

« Il contrôlait bien le match au cours de la première période, mais ensuite, il a été très mou », a dit Sabetzki. Le Canada menait 4-2 quand la bagarre a éclaté. Il a fallu 30 minutes aux dirigeants pour décider que les deux équipes étaient disqualifiées.

Selon Sabetzki, les règlements internationaux stipulaient que seul Ronning était un arbitre neutre pour ce match.

« Un arbitre américain représente les États-Unis et les États-Unis, c'est le Canada, a dit le président. Un Soviétique, c'était impensable. Un Tchèque, c'était impossible. Il ne fallait pas penser à un Suédois parce que les Suédois étaient dans la course aux médailles. Pour ce qui est de la Norvège, elle est un pays neutre ».

Murray Costello, président de l'Association canadienne de hockey amateur, a révélé hier qu'il croyait que l'arbitre Ronning était débordé, mais qu'il représentait le seul choix acceptable à cause de la politique internationale.

« Ce qui se produit, c'est qu'on se retrouve avec un arbitre qui n'a rien à gagner, a dit Costello, mais on se retrouve aussi avec un gars d'un pays peu habitué au hockey international et qui n'a jamais assisté à un match disputé avec autant d'intensité. Il était donc incapable d'arbitrer un tel match ».

« Ce fut une terrible décision de le choisir comme arbitre. Cela le détruisa peut-être », a-t-il conclu.

L'arbitre norvégien qui évolue depuis neuf ans sur la scène internationale a déclaré que son rêve d'arbitrer lors

des Jeux olympiques de 1988 avait été brisé, mais Sabetzki a mentionné que la décision finale reviendra aux dirigeants de la Fédération.

Par ailleurs, le quotidien *Sovietski Sport* a dénoncé hier le comportement « révoltant » de la sélection soviétique au championnat du monde junior de hockey à Piestany, lors de son match contre le Canada.

« Aucune justification ne peut être apportée à la conduite révoltante de la sélection soviétique, écrit *Sovietski Sport*, qui ajoute: Il n'y a pas de mots assez durs pour critiquer ce comportement ».

« On ne peut plus fermer les yeux sur les nombreux problèmes du hockey en URSS, écrit pour sa part la *Pravda*, l'organe du Parti communiste soviétique. Pourquoi commençons-nous à céder nos positions (dans l'arène internationale), pourquoi avons-nous moins de joueurs talentueux, pourquoi les petits clubs de bon niveau ont-ils disparu ? » s'interroge le quotidien.

Ils rendront visite au Canadien, ce soir au Forum

Les conseils de Tarasov vont profiter aux Canucks (Jean Perron)

RICHARD MILO

(PC) — Selon Jean Perron, Anatoly Tarasov est « le père du hockey soviétique ». Dans son pays, il a mis fin au *star system* pour implanter le jeu collectif que l'on connaît aujourd'hui.

« C'est un homme intense. Très spécial », a-t-il révélé en commentant la venue prochaine de Tarasov. Il doit effectuer un stage de deux semaines à Vancouver où les Canucks, qui rendent visite au Canadien ce soir, ne font rien qui vaille depuis quelques années. En retour, Tom Watt, l'entraîneur et directeur général des Canucks, travaillera avec le Club sportif de l'Armée rouge l'été prochain.

« Les Canucks vont profiter des conseils de Tarasov. Ils savent qu'ils ont des problèmes et ils cherchent des solutions », a-t-il précisé.

Les Canucks n'ont remporté que 11 victoires depuis le début de la saison. Avant le match d'hier (contre Québec), ils n'avaient marqué que 130 buts en 39 matchs.

Qu'à cela ne tienne, Perron ne prend pas les Canucks à la légère. Il estime qu'ils possèdent une offensive nettement améliorée à la suite de l'acquisition de Barry Pederson, l'ex-joueur des Bruins de Boston.

« On peut se retrouver avec un déficit de deux ou trois buts », a-t-il avancé.

Bourque: la clé
D'autre part, Perron a indiqué, hier matin, que le fait d'avoir contre Raymond Bourque, lundi, doit être considéré comme un des faits saillants de la victoire contre les Bruins de Boston (2-1).

« Il fallait le contrôler et nous avons réussi. Il n'avait pas le temps d'agir », a-t-il précisé en rappelant que les deux équipes ont offert un spectacle digne des séries éliminatoires.

« On n'a pas commis d'erreurs graves. Les gars ont fourni un effort collectif. Cette année, toutes les équipes sont difficiles à battre à domicile », a-t-il ajouté.

Le Canadien est rentré à Montréal au début de l'après-midi. Les joueurs ont participé à un exercice à 16 heures.

Sinden blâme l'arbitre
Harry Sinden estime que l'arbitre Don Koharski a manqué le bateau en permettant à Patrick Roy de se re-



Malgré l'intervention de Mike Milbury, des Bruins, Ryan Walter a réussi à lancer dans le haut du filet pour déjouer Bill Ranford.

poser à plusieurs reprises dans les 30 dernières minutes, lundi.

« Ça reflète l'inefficacité de l'arbitrage dans la Ligue nationale. En troisième, j'ai communiqué avec

Bryan Lewis (un des superviseurs) et il m'a dit que j'étais plein... de ce que vous savez quoi », a-t-il révélé aux journalistes de Boston.

« C'est injuste. Roy aurait dû ob-

tenir une pénalité pour avoir retardé le jeu. Que feriez-vous si votre adversaire, au tennis, vous demandait quelques minutes de répit parce qu'il est trop fatigué. Ça n'a aucun sens », a-t-il expliqué.

Selon le directeur-gérant des Bruins, Koharski savait mieux qui quiconque que Roy était fatigué. En ne sévissant pas, il aura tranché en faveur du Canadien. Pour lui, c'est un bel exemple d'incompétence.

Ranford d'accord
En revanche, Bill Ranford, le gardien des Bruins, s'est dit d'accord avec l'arbitre qu'il a trouvé... humain.

« Roy était bombardé de partout. Il était fatigué mentalement et physiquement. Koharski a été conciliant. Ça fait partie du jeu », a-t-il révélé.

Roy a fait face à 40 lancers, dont 19 au deuxième vingt, alors que le Canadien a écopé de trois pénalités mineures dans les six dernières minutes.

À l'issue du match, Roy a expliqué qu'il lui fallait quelques secondes pour reprendre son souffle... ce qu'il a fait à quelques reprises. En agissant ainsi, il cherchait également à briser le rythme des Bruins dont l'attaque massive avait produit six buts lors des deux derniers matchs. Ils ont profité d'un avantage numérique de deux hommes pendant 23 secondes.

Chris Chelios a participé à l'exercice d'hier même s'il est incommodé par une blessure à l'aîne. Il n'a pas endossé l'uniforme lors des deux derniers matchs (à Pittsburgh et Boston). Il pourrait être à l'écart pour

une période de sept à 10 jours. Comme lundi, Bobby Smith formait un trio avec David Maley et Sergio Momesso. Maley et Momesso ont connu un bon match contre les Bruins. Au total, le trio a effectué huit des 20 tirs du Canadien (Smith: 4, Momesso: 3, Maley: 1).

« Ce n'est pas un hasard si Bobby Smith occupe le premier rang des pointeurs du Canadien. Le joueur de centre a effectué 106 lancers lors des

40 premiers matchs comparativement à 91 pour Gaston Gingras et 90 pour Mats Naslund. Chris Chelios a totalisé 77 tirs, Stéphane Richer 71, Mike McPhee 68, Claude Lemieux 61 et Guy Carbonneau 60.

Le Canadien entreprendra ce soir une série de trois matchs à domicile. Après les Canucks de Vancouver, il recevra la visite des Nordiques de Québec, samedi, et des Maple Leafs de Toronto, mardi prochain.

CARRIERES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

Spécialiste, métal peint en rouleau
recherche

REPRÉSENTANT TECHNIQUE

spécialisé dans la vente de métaux en bobine pré-peinte, ayant une expérience pratique dans le domaine, discipliné et conscient des profits.

Nous offrons un programme d'emploi incluant les bénéfices usuels. Toute personne intéressée doit envoyer son résumé à:

DOSSIER 1344
Le Devoir
C.P. 6033, Succ. Place d'Armes
Montréal, QC. H2Y 3S6

C.L.S.C. CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DE ROSEMONT

RECHERCHE

DIRECTEUR(TRICE) DES PROGRAMMES MAINTIEN À DOMICILE ET HÉBERGEMENT (poste no 31)

L'ÉTABLISSEMENT:
Le C.L.S.C. Rosemont est un établissement à vocations multiples du réseau de la Santé et des Services sociaux. Il dispense des services socio-sanitaires et communautaires à la population du quartier de Rosemont et d'hébergement à la Résidence Robert-Cliche, centre d'accueil et d'hébergement pour personnes âgées, de 100 lits.

DEFI:
Le défi majeur consistera à intégrer et à développer au sein de la nouvelle Direction Maintien à domicile/Hébergement, une cohésion pour l'ensemble des programmes de géronto-gériatrie pour une population représentant une poly-problématique sérieuse et sévèrement atteinte au niveau des facteurs bio-psycho-sociaux et nécessitant des interventions multidisciplinaires afin de maintenir et/ou empêcher la détérioration de la potentialité restante; ceci afin de maintenir cette population dans les meilleures conditions en milieu externe, semi-interne et interne.

EXIGENCES:
Le (la) candidat(e) possèdera une formation de premier cycle de préférence en Sciences de la Santé. Une formation additionnelle représente un atout souhaitable. Cette personne possèdera une solide expérience d'au moins trois (3) à cinq (5) ans dans un poste cadre de niveau supérieur et devra démontrer une forte capacité d'analyse, de décision et d'innovation.

CONDITIONS DE TRAVAIL:
Classe salariale 14 (entre 34 160,00\$ et 48 153,00\$) (en voie de révision) et selon les normes du Ministère de la Santé et des Services sociaux.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 16 janvier 1987 à 17 heures à:

C.L.S.C. Rosemont
Bureau du Directeur général
Numéro du poste
3730, rue Bellechasse
Montréal (Québec)
H1X 3E5

Super-géant de Saalbach

Le ciel avec Maria Walliser

SAALBACH, Autriche (AFP, PC)

— Un parcours sans faute et le concours inattendu du ciel ont permis à Maria Walliser de se rapprocher de sa grande rivale helvétique Vreni Schneider en tête de la Coupe du monde de ski, hier, à l'occasion du super géant de Saalbach (Autriche), en partie faussé par des conditions atmosphériques très changeantes.

Alors que la neige était tombée sans discontinuer pendant une quin-

zaine d'heures, une soudaine éclaircie survenait quelques minutes avant le départ et permettait aux dix premières skieuses de s'élancer dans des conditions inespérées.

Maria Walliser, déjà victorieuse du super géant de Val d'Isère et porteuse du dossier 3, attaqua ainsi sans retenue et laissait la Yougoslave Mateja Svet à plus d'une seconde. Las, ses compatriotes Vreni Schneider et Michela Figini, dossards 16 et 17, ne bénéficiaient pas des mêmes conditions et devaient affronter la neige et le vent en terminant respectivement 10e et 14e.

Le mérite d'une autre Suisse, Brigitte Oertli, n'en était que plus grand. Partie en 22e position, au plus fort de la bourrasque, elle réussissait en effet l'exploit de terminer seconde, à 95/100èmes de Maria Walliser.

Les Canadiennes
Laurie Graham a été la meilleure

Canadienne, en 20e position, suivie de Karen Percy (34e), Diana Haight (43e), Kerrin Lee (52e), Karen Stemmlie (63e), Anne Taciuk (67e), Nancy Gee (68e), Lucie Larocque, de Lac Beauport (72e), et Kellie Casey (81e).

Cette dernière avait ainsi le triomphe modeste après sa troisième victoire de la saison, la douzième de sa carrière en Coupe du monde — combinés non compris. « Aujourd'hui, la chance était avec moi », avouait la skieuse de Mosnang.

Vreni Schneider, en revanche, ne masquait point sa contrariété. « Le vent était vraiment trop fort pendant ma course », soulignait la lauréate du géant de la veille.

Les aîlés d'une épreuve inattendue ont, quoi qu'il en soit, relancé le duel entre les deux principales prétendantes à la victoire finale en Coupe du monde.

EN BREF...

Un 3e gain pour Yves Bilodeau

CANMORE, Alberta (PC) — En l'absence du champion canadien Pierre Harvey, de St-Lambert-de-Lévis, et de Al Picher, d'Orangeville en Ontario, qui avaient pris une journée de repos en vue de se préparer pour les relais internationaux d'aujourd'hui, Yves Bilodeau, de Québec, a remporté sa troisième victoire en Coupe Canada de ski de fond, hier, sur le site des Jeux olympiques de 1988. Bilodeau a parcouru le 10 kilomètres-style libre en 27 minutes, 51,1 secondes pour devancer Wayne Dustin, de Sault Ste-Marie, qui a négocié la distance en 28:02,3.

Bassett et Kelesi éliminées

SYDNEY, Australie (AP) — Les Canadiennes Carling Bassett et Helen Kelesi ont été éliminées dès la première ronde du tournoi de tennis de Sydney, en Australie. L'Américaine Anne Smith a battu Bassett, 11e tête de série, 6-4, 6-4, tandis que Kelesi s'est inclinée en trois manches de 6-7, 7-6 et 4-6 devant la Britannique Anne Hobbs. Chez les hommes, La tête de série numéro un, le Tchèque Miroslav Mecir, s'est qualifié pour la deuxième ronde du tournoi de tennis d'Auckland, également en Australie en battant l'Australien Peter Doohan en deux manches de 6-2 et 7-6.

Le slalom géant de Davos reporté

DAVOS, Suisse (AFP) — Le slalom géant de la Coupe du monde masculine de ski alpin, qui devait se dérouler hier dans la station suisse de Davos, a été reporté au mardi 20 janvier. La course avait dû être annulée en raison des risques d'avalanche provoqués par les importantes chutes de neige tombées dans la nuit de lundi à mardi et par le vent. Davos pourrait une nouvelle fois organiser cette épreuve, mais la décision ne devrait être prise que ce matin par le comité d'organisation.

Australie IV en finale

FREMANTLE, Australie (AFP) — *Australia IV*, d'Alan Bond, s'est, en principe, qualifié pour la finale des *defenders* de la coupe America en battant *Kookabura II* hier à Fremantle. Ce résultat reste toutefois soumis à l'examen des réclamations par le jury de l'épreuve. *Australia IV*, qui avait besoin d'une victoire dans les deux dernières régates des éliminatoires pour rejoindre *Kookabura III* en finale, a remonté un handicap de deux minutes pour l'emporter de 24 secondes.

HOCKEY

LIGUE NATIONALE Division Prince-de-Galles

Section Charles Adams	pj	g	p	n	bp	bc	pts
HARTFORD	38	20	12	6	128	118	46
MONTREAL	42	20	16	6	145	132	46
BOSTON	39	18	17	4	134	123	40
QUEBEC	41	16	19	6	139	134	38
BUFFALO	39	10	24	5	125	151	25

Section Lester Patrick

PHILADELPHIE	39	26	11	2	166	107	54
ISLANDERS NY	39	19	17	3	147	138	41
PITTSBURGH	39	16	16	7	146	138	39
RANGERS NY	40	16	17	7	162	161	39
NEW JERSEY	39	16	20	3	145	181	35
WASHINGTON	40	14	20	6	123	155	34

Division Clarence Campbell

Section James Norris

DETROIT	38	16	15	7	122	129	39
TORONTO	38	16	17	5	137	139	37
ST. LOUIS	38	15	17	6	134	148	36
MINNESOTA	39	16	19	4	152	149	36
CHICAGO	41	15	20	6	147	171	36

Section Connie Smythe

EDMONTON	39	25	12	2	183	135	52
CALGARY	40	23	16	1	157	147	47
WINNIPEG	39	19	16	4	133	136	42
LOS ANGELES	40	17	19	4	163	170	38
VANCOUVER	39	11	24	4	130	156	26

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Lundi	Vendredi
Chicoutimi 6, Laval 6	Hull à Granby
Hier	Verdun à St-Jean
Longueuil à Hull	Laval à Longueuil
Granby à Drummondville	Shawinigan à Drumville
Shawinigan à T-Rivières	T-Rivières à Chicoutimi
Ce soir	Dimanche
Verdun à Laval	Laval à Hull
St-Jean à Shawinigan	St-Jean à Verdun
	Chicoutimi à Granby
	Drumville à Shawinigan

CLASSEMENT

Section Robert Lebel

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
LONGUEUIL	40	23	16	1	196	163	47
LAVAL	40	19	19	2	223	213	40
HULL	39	14	23	2	155	179	30
ST-JEAN	40	14	25	1	192	231	29
VERDUN	39	4	35	0	156	324	8

Section Frank Dillo

GRANBY	41	31	7	3	245	168	65
CHICOUTIMI	40	23	13	4	245	192	50
SHAWINIGAN	39	20	14	5	232	191	45
DRUMVILLE	39	22	17	0	202	203	44
T-RIVIÈRES	39	18	19	2	219	202	38

Ligue nationale

Lundi

Montréal 2, Boston 1
Minnesota 3, Rangers 3
Washington 6, St. Louis 4

Hier

Vancouver à Québec
Toronto à Detroit
New Jersey à Philadelphie
Minnesota à Islanders

Ce soir

Hartford à St. Louis
Buffalo à Winnipeg
Vancouver à Montréal
Philadelphie à Rangers
Washington à Pittsburgh
Toronto à Chicago
Los Angeles à Edmonton

Jeudi

Québec à New Jersey
Detroit à Boston
Buffalo à Minnesota
Los Angeles à Calgary

Vendredi

Islanders à Rangers
Pittsburgh à Washington
Hartford à Winnipeg
St. Louis à Edmonton

Samedi

Philadelphie à Boston
Vancouver à New Jersey
Toronto à Islanders
Winnipeg à Detroit
Québec à Montréal
Hartford à Minnesota
St. Louis à Calgary
Buffalo à Los Angeles

Les meneurs

(Parties d'hier non comprises)

	b	a	pts
Gretzky, Edm	40	57	97
Messier, Edm	16	43	59
Ciccarelli, Min	32	26	58
Lemieux			

PAS D'INVASION ENCORE

À EN CROIRE les autorités, nos services gouvernementaux seraient débordés par les vagues successives de « réfugiés » qui affluent à la frontière, notamment à Mirabel. Tirailés entre la crainte de réactions hostiles, et le désir de préserver la réputation internationale du pays, les ministres de l'Immigration ont étalé leur dilemme sur la place publique. Mme Louise Robic a demandé l'aide d'Ottawa, à la fois pour soutenir financièrement les services d'accueil et réduire le nombre des demandes de refuge. M. Benoît Bouchard, qui est résolu à prévenir les demandes abusives, refuse cependant d'ajouter aux fonds que son gouvernement verse déjà au Québec.

Avant de juger du mérite de ces positions et des nouvelles mesures législatives qu'on nous annonce pour bientôt, il importe de distinguer entre les réfugiés réellement persécutés à qui le Canada n'a pas le droit de fermer sa porte; les réfugiés qui ne sont plus en danger immédiat et dont plusieurs, « sélectionnés » souvent dans des camps, se rétablissent ici; et enfin les nouvelles vagues d'immigrants qui tentent d'entrer au pays en empruntant abusivement la procédure réservée aux réfugiés.

Ces problèmes sont reliés entre eux, il est vrai. Une politique plus ouverte à l'endroit des immigrants aurait normalement laissé aux seuls « vrais » réfugiés la procédure et les moyens de secours prévus pour eux. Mais le gouvernement libéral, dans les années soixante-dix, a réduit en pratique l'accès à toute voie d'entrée. Du coup, il a poussé plus d'immigrants vers le guichet du refuge, et ce guichet étant à son tour bloqué par une longue file d'attente, encore plus d'« illégaux » ont entrepris d'en profiter, parfois à l'instigation d'exploiteurs, canadiens et étrangers. Au détriment, hélas, des réfugiés et des immigrants de bonne foi.

Les deux ministres ont fait les justes distinctions qui s'imposaient. Mme Robic et M. Bouchard ont aussi pris leur responsabilité en maintenant une attitude de compréhension et d'ouverture à l'endroit des réfugiés authentiques. Mais les politiques devront être à la hauteur du discours si vraiment les autorités veulent remettre de l'ordre. Les solutions ne seront pas faciles à trouver, ni toujours populaires. En tergiversant depuis trop d'années déjà, les autorités ont même aggravé la situation. Que faire ?

D'abord retrouver un minimum de consensus au pays. Le Canada a accueilli dans le passé des immigrants et aussi des réfugiés parfois plus nombreux même que ceux qui préoccupent actuellement les ministères. On a pu réussir cet exploit historique parce que les groupes d'accueil, les communautés, les églises et les autres milieux intéressés ainsi que les autorités s'entendaient sur

la politique à suivre. Ce consensus a été rompu en 1975, tant en matière d'immigration que de refuge. Il importe de le rétablir. Un débat éclairé s'impose plus que jamais. M. Bouchard devrait rendre public le deuxième rapport que lui a remis, voici plusieurs mois déjà, le rabbin Gunther W. Plaute.

De plus, il importe de trouver les ressources qui manquent au gouvernement du Québec, province qui reçoit une grande partie de ces arrivants le plus souvent démunis. Ottawa devrait rétablir au moins temporairement les secours qu'il a coupés il y a quelques années aux réfugiés dans le but, mal avisé et fort peu atteint, de limiter l'afflux aux frontières. L'ACDI qui finance des projets d'aide aux réfugiés à l'étranger pourrait aussi avoir un subsidie spécial pour le Québec.

En attendant que nous adoptions une nouvelle politique d'immigration (et des services en conséquence), les groupes bénévoles ne sauraient suffire à la tâche. Comme 85 % des gens en attente d'un statut au Québec se trouvent à Montréal, l'administration Doré ferait montre d'un leadership opportun en prenant une initiative mettant à contribution nos communautés culturelles.

Enfin, il faut que la législation sur le statut de réfugiés qu'Ottawa doit proposer bientôt soit efficace et juste tout à la fois, propre à décourager les abus, mais en même temps pourvue de mesures de protection auxquelles les gens persécutés ont droit. Nos engagements internationaux et la Charte canadienne des droits et libertés, heureusement, sont clairs à cet égard, ainsi que la Cour suprême l'a déjà statué. La prochaine loi du refuge ne saurait donc être conçue ni appliquée comme un instrument de dissuasion contre l'immigration illégale. Elle doit viser son objectif essentiel : la protection des réfugiés.

En revanche, le phénomène des migrations massives pose un défi inédit en Occident. Maints « faux » réfugiés sont des étrangers en quête d'un haut standard de vie. Mais le plus grand nombre est à la recherche du minimum vital. On avait vu les paysans du tiers-monde, attirés vers les grandes villes, les faire exploser. Voilà que ce mouvement devient international. Avec le développement des communications sur la planète, des millions de gens désormais se tournent vers les pays riches — comme aux siècles passés les Européens vers l'Amérique.

Avec cette différence, dramatique, qu'on ne les attend plus pour développer le pays, mais qu'on les appréhende comme une menace. Certes, il n'y a pas encore d'« invasion » au Québec ni au Canada. Mais cette grande question se pose désormais. Il presse d'y faire face comme une nation adulte.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

La fronde des petits fils de Mao

« EST-CE que c'est toujours du chinois pour vous ? ». De la bouche d'une étudiante chinoise à Montréal, invitée à participer à une émission de fin d'année à la télévision d'État, la question n'était pas sybilline. Au-delà des deux correspondants de Radio-Canada qui se sont succédés dans la capitale chinoise, c'est, dans un certain sens, l'ensemble de l'Occident qui était interpellé par cette jeune Chinoise. À la lumière des manifestations d'étudiants qui alimentent la chronique depuis quelques semaines, force est de reconnaître la difficulté de comprendre le sens exact de cette fronde des petits fils de Mao.

Comment interpréter ces défilés d'étudiants dans les rues de Shanghai, puis de Pékin ? S'agit-il d'une remise en question du leadership de M. Deng Xiaoping ? S'orienterait-on vers une nouvelle forme de contestation analogue à celle qui a précédé la mise en oeuvre de la « révolution culturelle » ? L'actuel mouvement se cantonne-t-il aux seuls étudiants des grandes villes ? Quelle est la réaction du cercle dirigeant qui a pourtant parié sur une certaine modernisation du pays ?

Pour l'étranger, à la lecture des dépêches en provenance de Pékin, les questions se multiplient de façon exponentielle. C'est dire que les éléments de compréhension font toujours défaut, quelques années après

l'ouverture au monde de ce pays.

Il a fallu attendre plusieurs jours avant de voir certains dirigeants du parti communiste s'élever contre ces manifestations. Certains observateurs y lisent l'indice de sérieuses divisions au sein du cercle dirigeant. D'autres avancent au contraire l'hypothèse d'une forme de télécommande de la part de cadres supérieurs agacés par les lenteurs d'un aggrégation qui surprend pourtant les étrangers. Cette hypothèse n'est pas infirmée par l'intervention publique, plus tôt cette semaine, de certaines personnalités considérées comme directement associées au mouvement de transformation de la société chinoise.

Autant d'hypothèses qui illustrent la difficulté à cerner le sens de ce mouvement de contestation. À vrai dire, cette impuissance découle de la méconnaissance à peu près totale d'une société dont la culture et l'évolution évoquent peu de rapport avec les modèles occidentaux.

« Quand la Chine s'éveillera », écrivait en 1973, le politicien français Alain Peyrefitte. L'expression a été littéralement usée. Elle permet toutefois de mieux centrer une interrogation qui se veut objective à l'égard de cette contestation. Et ce même si la Chine a vécu des manifestations analogues en 1979.

L'ouverture vers l'étranger qu'a

expérimentée une Chine à peine sortie d'une invraisemblable expérience collective, le réapprentissage de certaines formes de liberté, la formation d'une nouvelle génération d'étudiants « de plein droit » : tous ces facteurs se conjuguent sans doute pour expliquer la naissance de ce mouvement de colère.

Peut-être ces nouveaux contestataires, qui ne semblent pas se rallier à des leaders évidents, ont-ils dégagé des conclusions précises du mouvement de transformation de l'activité économique du pays ? Ils postulerait une certaine adéquation, à tout le moins un certain parallélisme entre le niveau de modernisation économique et l'accès à certaines formes de libertés publiques habituellement associé au style des démocraties libérales ? Jusqu'où le pouvoir actuel est-il prêt à s'engager dans cette voie ? Peut-on imaginer un cours chinois qui, sous d'autres cieux et dans des formes différentes, évoquerait le cheminement original de la Hongrie de Janos Kadar au sein des démocraties populaires ? Si le tempo des manifestations devait se maintenir encore, la réaction éventuelle des leaders serait vraisemblablement révélatrice des orientations de fond d'une direction qui apparaît, pour le moment, plus pragmatique qu'idéologique.

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

Les médecins, deux questions

UNE ENTENTE signée, peu avant Noël, avec la Fédération des médecins spécialistes du Québec porte à \$ 140,129 le revenu moyen brut qui sera versé aux spécialistes en 1986-87. Une hausse de 3,5 pour cent.

C'est une jolie somme et la question se pose : le Québec est-il trop généreux pour ses médecins ?

La réponse n'est pas simple. Trois précisions s'imposent. La première est que ce « revenu brut moyen » n'est pas un salaire mais, en quelque sorte, un « revenu d'entreprise ». La pratique médicale confère en effet à la grande majorité des médecins un véritable statut d'« entrepreneur privé ». Leurs cabinets sont autant de PME. Ils ont leurs coûts : locaux, équipement, personnel et le reste.

Deuxième précision : depuis l'instauration de l'assurance-maladie, les revenus des médecins sont l'objet de plusieurs contrôles. On se rappellera, par exemple, que les tarifs médicaux ont été bloqués de 1971 à 1976. Par la suite, les tarifs ont augmenté en fonction de l'atteinte d'un revenu trimestriel moyen. Résultat : les revenus des médecins du Québec ont évolué à un rythme nettement inférieur à celui de l'indice des prix à la consommation, si bien que leur pouvoir d'achat a chuté de 35 pour cent depuis le début des années 70.

Troisième précision : en 1978, le revenu moyen des médecins était

plus élevé au Québec que dans tous les autres provinces ou territoires au Canada. Cinq ans plus tard, avec la mise en place du système de plafonnement, la situation s'est complètement renversée : les médecins du Québec arrivaient en queue de peloton. Dès lors, les fédérations syndicales se donnaient comme objectif d'atteindre une vitesse de croisière qui soit plus près de la moyenne canadienne.

Aussi bien, à la question de savoir si les médecins du Québec sont trop payés, la réponse ne peut être que très subjective.

Une autre façon de poser le problème consiste à se demander si l'assurance soins médicaux coûtent globalement trop cher aux Québécois.

En vertu de la loi canadienne de la santé, tous les services rendus par un médecin sont « assurés » par le régime — que ces services soient requis ou non, et même si certains de ces services peuvent (ou pourraient) être dispensés par d'autres professionnels sans remboursement de l'assurance-maladie.

De 1971 à 1983, le nombre des dispensateurs de services médicaux est passé de 6,911 à 11,331 ; le nombre des services, de 31,7 millions à 50,6 millions ; le coût moyen de ces services, de \$ 8,5 à \$ 16,4. Dans l'ensemble, au cours de cette même période, alors que la croissance de la population était à peu près nulle, les dépen-

ses totales de santé augmentaient annuellement de 13,3 pour cent.

De là qu'on peut se demander si le moment n'est venu de réviser le contenu même des programmes à partir du postulat qu'« une société ne devrait avoir à ses membres que des soins de santé à la fois nécessaires, efficaces et au meilleur coût », comme le suggérait M. J.-Auguste Mockle, p.-d.g. de la Régie de l'assurance-maladie du Québec, dans une conférence prononcée en février dernier qui avait créé un certain remous dans la profession.

De son côté, M. André-Pierre Contandriopoulos, dans une étude réalisée pour le compte de la Fédération des CLSC (avril 1986), concluait qu'au lieu de couper les cheveux en quatre en ce qui touche la rémunération des médecins, il serait plus pertinent de se demander si les ressources additionnelles que le gouvernement consacre aux soins médicaux améliorent vraiment l'état de santé de la population.

Deux bonnes questions, mais fort déplaçantes. Le gouvernement qui acceptera de les poser aura droit à l'appui de tous ceux qui s'intéressent, autrement que du bout des lèvres, à la survie et à la consolidation de notre dispositif de protection sociale — y compris les membres de la loyale opposition de sa majesté.

— JEAN FRANCOEUR



LETTRES AU DEVOIR

■ Depuis 1763

AUJOURD'HUI, MON fils a voulu envoyer un télégramme de Noël à sa mère. Chez CN-CP Télécommunications, on lui a répondu en anglais uniquement, une langue qu'il ne comprend pas, et il a dû m'appeler pour traduire, lui qui était tout fier de s'organiser comme un grand.

Je lui ai dit : « Tu vois comment c'est ? Nous sommes un peuple conquis, une nation en état de siège, soumise aux Anglais depuis 1763.

Il nous ont volé le nom de notre pays : le Canada; notre hymne national : Oh Canada; et ils nous font subir ces petites humiliations quotidiennes : les messages enregistrés en anglais seulement, les affiches en anglais, le service en anglais, et ce dans une ville à 95 % francophone. C'est leur façon à eux de nous mépriser, de nous montrer que nous sommes un peuple conquis.

Nous connaissons à nouveau la fierté lorsque nous aurons reconquis, centimètre par centimètre, notre pays.

Par hasard, comme pour prouver ce que je venais tout juste de dire, on annonça à la radio que la Cour d'appel venait de déclarer certaines parties de la loi 101 inconstitutionnelles, encore.

— GILLES PELLETIER
Granby, le 22 décembre 1986.

■ Le « réseau américain »

LES POPULATIONS de Portneuf et de Lotbinière ne veulent pas servir de cobayes et la vallée du Saint-Laurent dans nos comtés ne doit pas servir de terrain d'essai pour les projets politiquement douteux d'Hydro-Québec.

LE DEVOIR (19 décembre 1986) et La Presse (23 décembre) ont révélé qu'Hydro-Québec se prépare à développer un réseau réservé pour les États américains importateurs de notre électricité.

La ligne Radisson-Nicolet-Des Cantons fait déjà partie de ce projet. Elle est à court continu et on la fait passer dans un nouveau corridor, éloigné des corridors existants, parce qu'elle doit servir principalement à fournir de l'électricité à la Nouvelle-Angleterre. On ne tient pas compte qu'on choisit ainsi de saccager une partie de la vallée du Saint-Laurent à grande valeur patrimoniale et paysagère, demeurée intacte jusqu'à présent et source importante de développement économique pour la région.

Ce genre de choix continuera-t-il au fur et à mesure du développement de ce projet de « réseau américain » à l'intérieur même du Québec ?

Ce n'est pas le recours à un simple passage sous-fluvial qui arrangera les choses. Nous continuerons à exiger que toute ligne respecte intégralement la vallée du Saint-Laurent dans nos comtés et se déplace vers des zones industrielles déjà défigurées.

— ANDRÉ STAINIER
Lotbinière, le 24 décembre 1986.

■ Le cours de sciences physiques

Lettre adressée à M. Claude Ryan, ministre de l'Éducation.

PERMETTEZ-MOI de vous féliciter pour la décision courageuse de rendre obligatoire le cours de sciences physiques en 2e secondaire et ce, dès septembre 1987.

Cependant, nous sommes quelque peu inquiets face aux modalités et aux délais d'application de ce nouveau cours. Le retard que semble prendre votre ministère pour faire connaître aux commissions scolaires vos décisions, risque grandement de compromettre l'échéancier que vous vous êtes fixé. À moins que des directives précises de votre part ne parviennent à tous les organismes intéressés très prochainement, nous ne saurions être sereux.

Il semble également que certaines commissions scolaires veuillent faire fi des crédits rattachés à ce cours. Il nous apparaît évident que selon vos déclarations, ce cours sera de quatre crédits. Les programmes déjà élaborés sont basés sur cette évaluation. Nous ne pouvons admettre que certaines commissions scolaires décident librement de les ramener à deux crédits. Lorsque l'on sait que les cycles scolaires s'évaluent entre six et neuf jours, vous comprendrez sûrement que la matière enseignée dans ce cours serait à ce point diluée qu'il deviendrait presque sans valeur, et nuirait considérablement aux connaissances prérequis pour entreprendre le cours de sciences physiques de 4e secondaire.

Pour nous, ce cours est aussi important dans la formation d'un jeune que tout autre cours de quatre crédits de formation générale.

— CLAUDE GADBOIS
président
Association des professeurs
de sciences du Québec
Montréal, le 12 décembre 1986.

■ « L'effet politique du temps des fêtes »

J'AI LU avec plaisir et intérêt l'article de M. Denis Monière sur « l'effet politique du temps des fêtes » publié le 29 décembre.

Dans l'article, la variable interaction devient tout bonnement une constante. Étant présente dans tous les cas observés, il est donc impossible d'évaluer son effet. Cette objection découle évidemment des limites du modèle « avant-après » adopté par M. Monière pour vérifier son hypothèse. Ce modèle ne permet pas non plus de contrôler l'effet d'autres éléments qui, eux aussi, peuvent conduire aux mêmes effets que la variable « interaction ». Il aurait fallu, au minimum, introduire un groupe contrôle non affecté par le facteur « interaction » pour pouvoir aboutir à une conclusion même provisoire.

Mais, même en temps de fêtes, pourquoi faudrait-il traiter la variable « interaction » en terme de présence ou d'absence. Ce que M. Monière attribue à des facteurs externes à son modèle, la présence d'un taux plus élevé d'indécis après les fêtes, peut être dû à des combinaisons différentes des dimensions de la variable. On

pourrait, par exemple, suggérer les dimensions d'intensité et de convergence. Des échanges intenses mais non-convergents (pressions contradictoires) peuvent bien conduire à une augmentation du nombre d'indécis. Pourquoi devrait-on assumer que, en temps de fêtes, les échanges sont uniformément « plus » intenses et convergents ? M. Monière a donc introduit la variable externe de « la forte récession économique » avant même d'épuiser le potentiel explicatif de son propre modèle.

Même si tout était correct, sur les plans théorique et méthodologique, les résultats de M. Monière ne seraient pas statistiquement significatifs à un seuil acceptable. Disons généreusement 10 %. En effet, sur 10 cas, l'hypothèse d'indépendance, suivant laquelle le taux des indécis n'est pas affecté par la variable « interaction », ne peut pas être rejetée si seulement on observe sept cas montrant le contraire. En d'autres termes, ceci pourrait encore être dû au hasard, et non à l'effet systématique d'une variable. Le risque de perdre, pour M. Monière, n'était pas assez élevé.

— ALAIN GILLES
Montréal, le 30 décembre 1986.

■ L'office de M. Grignon

DANS UNE libre opinion du 24 décembre, M. Pierre Beaudry met quelquefois au défi de trouver une seule fois, dans un écrit, le mot « office », pour désigner un bureau.

Si M. Beaudry était passé devant la maison de M. Claude-Henri Grignon à Sainte-Adèle, il aurait — avec une surprise non exclusive — avisé un écriteau, à côté de la porte, affichant un seul mot : Office.

C'est là que l'auteur des Belles Histories des pays d'en-haut recevait ses visiteurs, avant d'en inviter quelques-uns, plus familiers, à monter dans son grenier — son « haut-côté » — où il avait établi son... bureau.

Aux dernières nouvelles, l'écriteau était toujours là.

— JACQUES LANDRY
Laval, le 29 décembre 1986.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent.

LIVRAISON À DOMICILE
QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR:
= \$3,25 par semaine
le samedi seulement = \$1,00
Pour information:
à Montréal: 332-3891
à Québec: (418) 687-2021
Livraison par porteur:
Édition quotidienne = 1395 par année
755 6 mois
395 3 mois
Livraison par la poste:
Édition quotidienne = 1455 par année
au Canada = 795 6 mois
425 3 mois
Pour information (514) 844-3361
Courrier de deuxième classe; enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Fini le règne des idéologies, place aux acteurs sociaux

ALAIN TOURAINE

Le sociologue français commente les manifestations étudiantes qui ont secoué la France il y a quelques semaines. Ce texte est tiré du Monde

LA SOCIÉTÉ française, nous le savons depuis longtemps, ne se transforme que par ruptures, qui portent en elles à la fois des mutations accélérées et de nouveaux blocages. À court terme au moins, l'action étudiante risque de paralyser les universités plutôt que de les faire évoluer ; mais le sens principal du soulèvement de décembre est ailleurs : dans la transformation accélérée de notre culture politique.

Pendant très longtemps, la gauche comme la droite en France ont rêvé d'un type parfait de société et d'un principe général d'organisation qui serait au-dessus des acteurs sociaux, de leurs demandes et de leurs rapports. La gauche a cru à l'État, la droite au marché. En réalité, ces idéologies et ces programmes ont servi surtout de couverture à la défense de catégories qui avaient peur du changement et souhaitaient être protégées. La politique devint à la fois doctrinaire et clientéliste. La réalité économique, sociale et culturelle, se dissocia de la politique et de ses rhétoriques faussement opposées.

Délivrés des projets de société

Déjà après 68, tandis que le mouvement de Mai renouvelait des domaines entiers de la société française, le monde intellectuel et universitaire se laissa paralyser par une pensée dominante, affirmant qu'il ne pouvait pas y avoir d'acteurs, car toute la société est une machine infernale, imposant une logique omniprésente et rusée de domination. Ceux qui croyaient éduquer, soigner, aider, étaient prévenus qu'ils n'étaient que les agents inconscients d'une grande œuvre de discipline, de reproduction et d'exclusion.

À un niveau plus politique, la stratégie du programme commun amenait au pouvoir un socialisme déjà mort dont le discours se brisa en quelques mois sur la réalité. L'échec économique et social de la gauche amena au pouvoir la droite. Apparemment plus pragmatique, mais vite entraînée dans une chasse mortelle au voix du Front national et égarée par des politiciens proprement réactionnaires, c'est-à-dire guidés par la peur d'une évolution spontanée des esprits et des choses, jugée catastrophique. De là la floraison brusque de discours et de projets en rupture absolue avec l'esprit de plus en plus



« Les étudiants sont ceux par qui la politique a basculé... La scène politique ne doit plus avoir le culte du système mais le respect des acteurs »

libéral et anti-autoritaire qui s'était répandu en France comme dans tous les pays voisins.

Nous voici enfin délivrés de tout projet de société, de tout ce qui cachait une réalité vécue qui ne nous parvenait plus qu'à travers la voix de quelques chanteurs et de quelques clowns. La politique a été enfin déconstruite. Nous sommes dans l'après-socialisme comme dans l'après-libéralisme. Mais déjà, la scène politique commence à se reconstruire. Elle n'est plus centrée sur la société mais sur les gens ; elle ne doit plus avoir le culte du système mais le respect des acteurs. Ces derniers sont rentrés sur scène d'abord avec leurs intérêts ; mais, en quelques heures, on a vu surgir derrière les intérêts les convictions, derrière les revendications, la solidarité.

Vivre sans prince

Nous ne voulons plus combattre pour la bonne société ; nous n'attendons de la politique et du pouvoir que le respect de nos chances et de nos libertés. Nous ne voulons plus changer de prince mais vivre sans prince. La société marchait la tête en bas : le pouvoir politique et ses idéologies commandaient la société, les acteurs sociaux. Ceux-ci maintenant reprennent le dessus, expriment des exigences et des besoins et jugent les politiques aux ré-

ponses qu'ils sauront leur donner. La tâche principale des gouvernants n'est pas de transformer et de diriger la société ; elle est de la gérer face à des contraintes surtout extérieures, technologiques et internationales, et de l'aider à s'adapter à un environnement changeant et hostile. Ce qu'on fait et font, avec des différences entre eux réelles mais limitées, Barre comme Delors ou Bérégovoy, Baladur comme Séguin.

Quant à la vie sociale, elle sort enfin du silence où l'avaient enfermée les rhétoriques et les clientèles. Elle ne sera plus l'expression d'un programme, mais le résultat constamment changeant des débats, des conflits et des innovations. La France peut enfin participer aux grands changements dont elle était restée aussi étrangement isolée qu'elle avait été, selon les déclarations officielles, protégée du naufrage de Tchernobyl.

C'est une longue période de notre histoire qui s'achève. Nous nous débarrassons des théologies de l'histoire. Le mouvement ouvrier avait déjà opposé le travailleur réel au mythe du progrès ou de l'ordre ; aujourd'hui se dessine une nouvelle figure de l'acteur social, plus réel encore, pas seulement travailleur mais aussi acteur social et culturel, face aux mythes et aux contraintes des systèmes politiques et sociaux.

Les étudiants sont ceux par qui la politique a basculé. La jeunesse ne constitue pas un mouvement, n'a pas d'unité réelle, et les étudiants d'aujourd'hui ont des attitudes aussi ambiguës qu'contradictoires que celles de Coluche. Mais ils débloquent la situation et la répression les a poussés vers un libéralisme au sens plus américain que français de ce mot — anti-autoritaire, qui se mobilise — comme de l'autre côté de l'Atlantique — pour soutenir les minorités.

Après une première tentative en mai 1968, vite étouffée par l'esprit doctrinaire, puis par un libéralisme de plus en plus peureux, le grand renversement politique qui nous arrache enfin à un interminable dix-neuvième siècle, commence à s'accomplir. Nous entrons dans une nouvelle culture politique, dans un nouvel esprit démocratique, sans lequel les problèmes sociaux et économiques sont insolubles.

Puissions-nous maintenant, le plus vite possible, inventer les formes d'intervention et de pensée politiques qui se soumettront et s'adapteront à la renaissance des demandes sociales et des exigences morales. Nous avons connu une longue décomposition des anciens modèles politiques, puis une phase de vide. Nous touchons le fond, et l'air nous manquait ; mais, d'un coup de pied, le plongeur remonte à la surface.

Appel à M. Bourassa

LIBRE OPINION

LEON DION

L'auteur est politologue

Le 1er novembre 1969, j'adressais en vain un appel personnel au premier ministre Bertrand, le priant de retirer le projet de loi 63 qui suscitait d'âpres débats. Je m'autorise de mon ancienne amitié avec le premier ministre Bourassa pour lui lancer un appel similaire aujourd'hui alors que les passions linguistiques s'éveillent une fois de plus. Il lui incombe de demander à la ministre des Affaires culturelles de retirer immédiatement le projet de loi 140 ou, sinon, de la démettre de son poste pour cause d'entêtement dans l'incompétence.

Bien des personnes lui avaient pourtant servi l'avertissement suivant : « Ne touchez pas à la loi 101. » Pour ma part, je lui aurais plutôt dit : « Si vous voulez absolument modifier la loi 101, veuillez, d'une part, à ce que les réglementations linguistiques, touchant l'usage de la langue anglaise, soient appliquées avec discernement et, d'autre part et surtout, à colmater les brèches qu'une conjoncture de plus en plus défavorable creuse en ce qui concerne le français. » Mais le premier ministre jusqu'ici fait la sourde oreille à des voix pourtant souvent non partisans qui l'incitent à la plus extrême prudence.

Pourquoi la précipitation ?

Alors, comment expliquer que M. Bourassa, qui se vantait pourtant, et à bon droit, d'une vaste expérience politique, ait mis précipitamment un terme au riche débat sur les relations entre l'État et la société civile qu'il semblait vouloir amorcer en faisant effectuer des études sur divers aspects de la question dans les mois qui suivirent la victoire libérale de 1985 ? Comment a-t-il pu plutôt choisir de s'engager à fond de train au début de l'automne sur la question linguistique et risquer de cafoillier comme un apprenti dans un domaine qui lui a fait tant de mal dans le passé et dont il ignore l'extrême complexité ?

Car, ce ne sont pas seulement des membres de son gouvernement qu'il faut mettre en cause pour la déplorable récente tournure des événements à ce sujet, mais également lui-même, et, peut-être même, lui-même au premier chef.

Il aurait pu enjoindre à trois de ses ministres de se taire ou au moins de surseoir à leurs projets touchant d'une façon ou d'une autre la question linguistique. Tout au moins, il aurait pu se tenir en retrait des discussions, observer la qualité de leur performance, les obliger à se conformer au processus parlementaire et, comme il convient à un chef, suivant la tournure des événements, les mettre au pas ou les stimuler. Non, il a au contraire choisi dès les débuts de s'impliquer lui-même dans tous les dossiers, de se placer sur la première ligne de l'engagement ; il a improvisé, tergiversé interminablement, suscité chez les uns et chez les autres des espoirs excessifs ou des craintes prématurées. Loin d'être le leader qu'il prétendait être devenu et qu'espérait la population, il a agi comme un politicien aveugle et sans épine dorsale.

Il est tout à fait normal qu'un problème politique, aussi chargé d'émotion et de passion que la question linguistique, devienne partisan et que le chef de l'opposition, Pierre Marc Johnson et les indépendantistes, tant de nombreuses collectivités et personnes engagées se trouvent directement visées, fassent flèche de tout bois. Après tout, la politique, c'est aussi la dimension partisane et les calculs électoralistes. Mais les collectivités et les personnes impliquées devraient-elles se taire en raison de ce caractère tout à fait naturel de la politique ? Non, c'est plutôt au politicien qui allume le bûcher partisan de faire en sorte qu'il ne soit pas le premier à subir la flambée.

Je n'en finirais plus d'énumérer les déclarations du premier ministre qui témoignent de son cynisme vis-à-vis la population : campagne de « désinformation » alors que c'est son gouvernement et lui-même qui ont alimenté la plupart des fausses rumeurs ; incohérence et inconstance de ses propos, par exemple sur l'affichage bilingue ; promesses de modifier les lois 140 et 142 sans se commettre tout en laissant à ses interlocuteurs la faculté d'interpréter ses propos dans un sens ou dans l'autre ; engagements formels, répétés à satiété, de sauvegarder l'« essentiel » de la loi 101 alors que celle-ci va à la dérive, etc.

Les districts bilingues

Deux déclarations du premier ministre méritent toutefois qu'on s'y arrête un moment : il s'agit d'abord de sa proposition de créer des « districts

bilingues » à Montréal, notamment pour faciliter les mesures envisagées sur l'affichage. Or, s'agissant du Canada, cette notion de « district bilingue » fut pour la première fois énoncée par la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. De belles cartes linguistiques en couleurs variées furent dessinées et deux études approfondies furent menées en vue de la mise en application de la recommandation de la Commission.

Or, chacune de ces études s'est butée à la situation linguistique du Québec et a dû conclure à l'impossibilité de créer des districts bilingues dans cette province afin d'éviter le problème des frontières, notamment à Montréal et, surtout, afin de ne pas aggraver le risque de conflits linguistiques dans cette ville.

L'autre déclaration concerne l'appel que le premier ministre Bourassa fait périodiquement à la « majorité silencieuse » qui favoriserait la politique linguistique de son gouvernement. Il devrait pourtant avoir appris à se méfier de ces majorités réelles ou apparentes qui se dissolvent à la première pluie, comme il en a fait l'expérience avec la loi 22. Adoptée à l'été 1972, malgré certaines critiques prémonitoires, elle n'a pas empêché le Parti libéral du Québec d'être reporté au pouvoir à l'automne 1973 avec la plus forte majorité de députés jamais atteinte (102 sur 108 députés) et, pourtant, cette même loi fut l'une des raisons majeures de la déroute de son parti et de sa propre défaite cuisante aux élections générales de 1976.

Pourquoi le retard de l'opinion à rejeter la loi 22 ? La raison est la suivante : bonne en principe, du moins pour les francophones, puisqu'elle rendait la langue française officielle au Québec, faisant suite à la recommandation principale de la commission Gendron, elle s'est révélée inapplicable en pratique, à cause de l'impossibilité d'appliquer des tests valables de la connaissance de l'anglais devant décider si les enfants des allophones pouvaient s'inscrire à l'école anglaise.

Ce que le premier ministre Bourassa sait fort bien mais qu'il préfère ignorer aujourd'hui, c'est, d'une part, que l'opinion est très volatile, notamment dans le domaine politique et, d'autre part, que les effets « pervers » des lois et des mesures politiques ne se font souvent sentir que quelques années après leur adoption.

Un apprenti sorcier

Il y a un autre aspect de la question linguistique que le premier ministre devrait considérer. Cette dernière, même quand elle se pose de façon dramatique, ne peut guère servir l'intérêt soutenu que d'une faible partie de la population (5 % à 10 % peut-être). Toutefois, parmi ceux-ci, une forte proportion sont des évaluateurs d'opinion, ils ont la possibilité de provoquer de grands rassemblements, bref, de créer un état de crise donnant l'impression que toute la population s'enflamme. Et, en réalité, pour de toutes autres raisons que les artistes, les universitaires, les journalistes, etc., l'ont cherché, le mouvement de masse contre le gouvernement décrié se dessine et s'amplifie rapidement. C'est là la loi d'airain de tout changement abrupt de gouvernement comme de toute révolution.

Nous n'en sommes pas là aujourd'hui. Pas encore. Le gouvernement n'a qu'un an d'existence et il conserve la faveur de la grande majorité.

Toutefois, à plus long terme, dans un an ou deux, l'élan de faveur à l'endroit du gouvernement pourrait bien être en chute libre s'il continue à alimenter une crise linguistique. Pendant ce temps, des pans entiers de la législation sociale et économique iront à la dérive, seront traités à la pièce comme ce fut le cas cet automne, des échecs vasculeront et s'accumuleront et les meilleurs ministres perdront le goût du travail.

Le public, qui conserve une certaine méfiance à l'endroit du premier ministre en raison de son passé politique, recommencera à discréditer sa réputation de bon économiste, de bon gestionnaire et de bon politicien. S'il veut éviter pareil pénible retour des choses, il se doit, sans plus tarder, de ne plus jouer avec la question linguistique comme un apprenti sorcier joue avec le feu.

Les étudiants palestiniens sous la répression

LIBRE OPINION

Les signataires de cette lettre ont séjourné en Israël au cours de l'été dernier. Johanne Muzzo, Guy Bédard et Denyse Lacelle (de l'UQAM), Mark Taylor et Sophie Roux (de l'Université McGill), Kathleen Laward (Université d'Ottawa), Alexandre Beaudet (Collège Brébeuf), Emmanuelle Proulx, Richard Quirion et Jocelyn Senécal (du Cégep Saint-Jean), André Fortin, Isabelle Drolet, Jean-Yves Joannette, Dina Craissati, Wedad Antonius, Prabha Khosla, Pierre Beaudet

DURANT l'été 1986, les signataires, à majorité des étudiants et étudiantes du Québec, visitaient l'Université BirZeit en Cisjordanie, là même où plusieurs étu-

dians palestiniens viennent d'être tués et blessés par l'armée israélienne. Malheureusement, ces tragi-ques événements ne sont pas les premiers dans les universités des territoires occupés.

L'éducation sous l'occupation

Marwan Barghouti, secrétaire général du Conseil universitaire de BirZeit, venait à peine d'être libéré, lorsque nous étions à BirZeit en août dernier. Depuis qu'il a 17 ans, il a passé un total de quatre années en prison. Avant lui, les quatre derniers dirigeants étudiants avaient eux aussi tous été arrêtés ! Ces étudiants n'ont jamais comparu devant les tribunaux. Près de 50 % des étudiants palestiniens ont été détenus au moins une fois dans leur vie.

Les détentions ne sont malheureusement pas la seule forme de répression contre les étudiants. Par exemple à BirZeit, en 1985, les soldats

avaient forcé les étudiants à courir dans la rue en pleine nuit dans leurs pyjamas, en s'insultant les uns les autres. La majorité des étudiants, qui refusèrent d'obéir, furent alors sévèrement battus.

Mais quelquefois, la violence est plus directe. Ainsi le 21 novembre 1984, un étudiant était abattu par les soldats. Le 31 mars dernier, trois étudiants étaient blessés par l'armée, alors qu'ils manifestaient pacifiquement lors de la Journée de la terre. L'un d'eux, Jamal Abu Kweik fut sauvagement battu par les soldats. Et tout dernièrement, le 4 décembre, deux autres jeunes de BirZeit étaient tués. Plusieurs témoins ont accusé l'armée d'avoir tiré pour tuer, sans avertissement.

Le 9 avril 1986, Salim Mahmoud Qawarik, étudiant à An-Najah, était arrêté pour la troisième fois dans sa vie. Amené à la prison de Jenin et battu à plusieurs reprises, ses tympans ont été perforés. Après 44 jours de détention, à la demande de ses avocats, un juge a ordonné sa libération.

Fermeture des universités

Le jour de notre arrivée à BirZeit, l'armée avait décidé de fermer le campus. Le prétexte : une réunion syndicale y avait lieu ! Quelques jours plus tard, BirZeit était fermée à nouveau. C'était le jour des inscriptions pour la session d'automne. Des centaines d'étudiants ont été refusés, certains ayant parcouru plusieurs heures de route. Cette fois, l'armée israélienne n'avait même pas de prétexte.

Le 26 juillet dernier, An-Najah était fermée alors que plus de 3,500 étudiants étaient en examen. Les militaires avaient entendu la « rumeur » d'une manifestation étudiante lors du passage en Palestine du vice-président américain Bush. Trois jours d'examen furent ainsi perdus.

La censure et restriction des libertés académiques

Même lorsqu'elles fonctionnent, les universités palestiniennes sont constamment harcelées. Les autorités d'occupation détiennent le droit de bannir toute publication, sans aucune justification. Selon l'ex-maire adjoint de Jérusalem (israélien) Meron Benvenisti, « ces publications représentent presque 100 % de la production littéraire qui exprime ou tra-

duit le sentiment national arabe-palestinien ».

Le 6 juillet 1980, les autorités d'occupation décrétaient l'ordre militaire no 854. Sous ce décret, l'armée refuse l'agrandissement des locaux à An-Najah où la faculté de médecine est complètement surpeuplée. À l'Institut Polytechnique de Hebron, les locaux sont tellement surchargés que les cours ont parfois lieu dans des garages. En 1985, devant ce geste considéré « illégal » par l'armée, les soldats ont fermé le campus pendant 75 jours et le recteur a été détenu pendant quatre jours.

BirZeit et An-Najah se voient aussi refuser le droit d'ouvrir une faculté d'agronomie (alors que les besoins de l'agriculture palestinienne le demandent).

Notons enfin le grave problème de financement des universités palestiniennes, ne recevant strictement rien des autorités d'occupation. Faute de fonds, BirZeit a dû couper 15 % des salaires et congédier plusieurs personnes.

Mettre fin à l'occupation

Les étudiants palestiniens ont démontré à plusieurs reprises qu'ils refusaient totalement l'occupation et ses conséquences sur l'éducation. Leur participation au mouvement national palestinien est une affaire de cœur et de tête. Ils savent tous, unanimement que la création d'un État national pour les Palestiniens est la première condition pour que la paix revienne dans la région, et pour que les universités cessent d'être des champs de tir et redeviennent des lieux pour étudier.

Du 7 au 11 janvier

20%
sur tout
ou presque...

à la librairie

RENAUD-BRAY
5219, ch. de la Côte-des-Neiges, Montréal

LIQUIDATION

FIN DE BAIL LE 31 JANVIER 1987

TOUT DOIT ÊTRE VENDU

BAS PRIX EXCEPTIONNELS

- GRAVURES
- AFFICHES
- KITS D'ENCADREMENT
- ETC...

atelier 66

1024 Laurier ouest
Outremont — 279-2188

LES ENFANTS MAL AIMÉS ON EN RETROUVE DANS VOTRE QUARTIER! ET CHEZ VOUS...



Québec

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Ottawa

libertés, a indiqué que le ministre Bouchard avait confirmé les pires appréhensions des participants à la rencontre.

La nouvelle loi ne s'attaque nullement aux pratiques de certains conseillers juridiques sans scrupules qui abusent des citoyens étrangers en leur promettant une entrée facile au Canada, a soutenu Mme Gagnon. De plus, la loi imposera des restrictions aux droits qui justifieront des recours judiciaires. Il est probable que de nouveau la Cour suprême sera saisie de la constitutionnalité de la loi, ce qui créera des délais et occasionnera la constitution d'une autre longue liste d'attente de candidats au statut de réfugiés. Alors que depuis deux ans on multiplie les efforts pour accélérer le processus, il y a toujours quelque 11,000 personnes qui attendent depuis deux ou trois ans une décision. Selon Mme Gagnon, le ministre a conçu son projet de loi sur les préjugés populaires à l'égard des réfugiés et des immigrants.

◆ L'Hydro

Grondines, ça aurait été la solution idéale », ajoute M. Rémillard. « Mais nous n'avons pas eu le temps d'étudier ces questions qu'il a donc fallu écarter compte tenu de l'échéancier. »

La direction d'Hydro-Québec est sensée aller expliquer à Québec ce matin à cinq ministres pourquoi elle a omis de signaler au gouvernement et dans son étude d'impacts les conclusions favorables de la firme SNC en faveur d'une traversée sous-marine du fleuve par câble.

Selon M. Rémillard, la traversée dans les emprises de la vieille ligne à 120 kv « a été éliminée non pas en raison de son intérêt mais parce qu'on manquait de temps pour l'étudier ».

« Je ne connais pas le rapport de la vice-présidence aux équipements qui parle de libérer les emprises de la vieille ligne à 120 kv, explique M. Rémillard. Mais il est vrai que notre équipe a songé à traverser le fleuve à cet endroit parce que l'hypothèse est intéressante à plusieurs points de vue. Le fleuve est deux fois moins large à cet endroit qu'à Grondines, ce qui n'est pas sans intérêt même si nous aurions pu connaître des problèmes de sols à cet endroit. Et il est vrai que nous aurions pu rendre la 6e ligne au fleuve en utilisant de vieilles emprises, fort nombreuses dans cette région, même si a priori elles n'ont pas nécessairement la largeur requise et qu'elles passent souvent à côté de villes. Le passage de la 6e à côté du pont de Trois-Rivières demeure une solution qui aurait été intéressante à explorer. Mais nous avons manqué de temps pour le faire. »

M. Rémillard explique que pour mettre hors service la vieille ligne à 120 kv au profit de la 6e, il aurait fallu raccorder les alumineries et gros clients d'Hydro-Québec de la Rive-Sud au réseau moderne déjà en place de ce côté du fleuve. Ce que prévoit d'ailleurs le Plan directeur de la Mauricie.

Il n'était pas possible au début de 85 de raccorder ces « gros » clients aux lignes de la Rive-Sud pour 1987, date prévue pour le début des travaux de la 6e ligne, précise M. Rémillard.

Ce dernier prévient que les échéances de construction - la ligne doit être prête pour 1990 - ne permettaient pas à Hydro-Québec d'effectuer notamment les études environnementales que ce nouveau tracé aurait nécessitées.

Est-il possible qu'un manque de planification explique aussi la mise au rancart aussi rapide d'une alternative de cette importance?

Après une longue hésitation, M. Rémillard répond qu'« On ne peut pas nier qu'il y a en partie de ça. Il est clair qu'on a sacrifié dans ce dossier une certaine rationalité au profit de la rentabilité qui résulte des contrats d'électricité. Il fallait faire vite et dans un échéancier précis. Voilà

comment le problème s'est posé et comment certaines hypothèses comme la traversée fluviale et dans l'emprise près du pont de Trois-Rivières ont été éliminées. »

Selon le Plan directeur pour la Mauricie, le réseau de cette région est pour une grande part « vétuste ». Plusieurs de ses équipements sont en voie de dépasser leur « vie utile », en particulier les quatre grandes lignes qui descendent au Sud l'électricité des barrages du Haut Saint-Maurice. Le réseau mauricien, un des plus anciens de la province, devra donc être modernisé d'ici l'an 2,000, prévoit Hydro-Québec. Mais l'importance des clients de la Rive-Sud, soit l'aluminerie de Bécancourt et celle projetée de Norsk Hydro, est telle que la société d'Etat n'attendra pas cette date: elle prévoit plutôt faire remonter vers le fleuve l'électricité des grands centres de distribution situés plus au Sud.

La société d'Etat n'écarte pas la possibilité de faire passer une nouvelle ligne à haute tension au dessus du fleuve à la hauteur de Trois-Rivières pour les alimenter d'autre source en cas de panne sur la Rive-Sud. Mais la réalisation d'un tel projet, précise le Plan directeur, dépendra de l'évolution des ventes d'énergie sur la Rive-Sud.

◆ Levée

rétorque que le chiffre d'affaires, de \$ 410 millions en 1986, de la seule industrie spatiale - sans l'industrie aéronautique - se partageait dans une proportion de 26 % au Québec, de 48 % en Ontario et de 26 % dans l'Ouest. En 1982 cependant, les proportions étaient de 41 % pour le Québec, 43 % pour l'Ontario et 16 % pour l'Ouest.

Selon divers fonctionnaires associés au dossier de l'Agence spatiale, l'opposition à Montréal s'appuie sur trois arguments:

■ les ministères associés au programme spatial canadien - Sciences et Technologie, Énergie et Communications, qui se partageront \$ 824 millions d'ici cinq ans, ne veulent pas abandonner leurs programmes respectifs et le gouvernement veut garder un contrôle serré, sur place à Ottawa, sur une Agence qui impliquera beaucoup de relations avec les États-Unis et les alliés européens; plusieurs rapports en ce sens sont actuellement acheminés vers le cabinet fédéral;

■ les quelque 200 fonctionnaires qui seraient mutés à l'Agence, pour la plupart des anglophones, ne veulent pas déménager dans la région de Montréal et leur déplacement serait trop coûteux pour un gouvernement intéressé à réduire ses dépenses de fonctionnement; l'astronote canadien, Marc Garneau, a dit au DEVOIR, que la plupart des personnes impliquées souhaiteraient demeurer dans la région de la capitale fédérale et a souligné que toutes les agences spatiales sont situées dans la capitale de leurs pays respectifs;

■ les industries canadiennes, en particulier Canadian Astronautics Ltd d'Ottawa, redoutent que Spar de Sainte-Anne de Bellevue et ses sous-traitants, ne soient « favorisés », c'est d'ailleurs une question que pose ouvertement M. Lalonde, leur porte-parole.

Les fonctionnaires québécois associés au dossier de l'Agence spatiale s'inquiètent devant la redoutable efficacité du lobby qui se développe contre la candidature de Montréal. Selon eux, seule une déclaration politique du gouvernement fédéral permettra de sauver l'une des plus importantes recommandations du rapport Picard. (Ce rapport recommandait en outre le démantèlement de Telesat Canada à Montréal, entreprise qui s'oppose elle aussi à son déplacement).

On dit enfin que le ministre de l'Énergie et responsable des affaires du parti conservateur au Québec, Marcel Masse, est fermement en faveur de la candidature de Montréal et certains industriels de Montréal s'attendaient qu'il parle de l'Agence dans le discours qu'il doit prononcer le 20 janvier devant la chambre de commerce. Mais le gouvernement fédéral manie ce dossier avec des pinçettes depuis les accusations de favoritisme auxquelles il a dû faire face lors de l'octroi du contrat d'entretien du F 18 à Canadair. Hier soir, le conseiller du premier ministre,

Charles McMillan, a refusé de discuter avec LE DEVOIR de sa rencontre avec les représentants de l'association des industries aérospatiales.

◆ Franc

ce réalignement monétaire aura lieu mais quand, ont expliqué les cambistes après que le Mark ait franchi la barre des 3.300 FF - son cours plongeant au sein du SME depuis le réalignement monétaire et la dévaluation du franc d'avril dernier.

Certains pensent qu'un tel réalignement aura lieu dès ce soir. Mais la plupart des opérateurs pensent qu'il est plus probable que les banques centrales imitent la France et cessent, à partir d'aujourd'hui peut-être, de soutenir leurs monnaies au sein du SME (qui permet un système de change cohérent entre les différentes monnaies européennes sauf la livre britannique, la drachme grecque, la peseta espagnole et l'escudo portugais).

Les cambistes interprètent le changement brutal de stratégie de la part de Paris à une volonté de faire pression sur les autorités monétaires ouest-allemandes, afin qu'elles prennent des mesures pour soutenir les monnaies les plus faibles du SME face à la poussée du Mark. Maintenir les parités et contrer la spéculation: c'est en tout cas ce que prévoit le code de conduite du système monétaire européen, comme l'a rappelé hier, Jacques Delors, le président de la Commission européenne.

Deux possibilités
La Bundesbank, banque centrale de RFA, et le gouvernement ouest-allemand ont deux possibilités: soit provoquer une baisse des taux d'intérêts en RFA afin de rendre moins attractifs les placements en Marks, soit demander une réévaluation unilatérale du Mark. Un responsable monétaire français l'a clairement laissé entendre en affirmant que la RFA devait ou baisser ses taux d'intérêt, ou accepter ses responsabilités monétaires.

La plupart des opérateurs sur les marchés des changes donnaient pour sûr une réévaluation de 4 pour cent environ du Deutschemark, après les élections législatives du 25 janvier prochain. Mais la décision prise par la Banque de France de laisser filer le Mark pourrait avancer cette échéance.

Il semble que la décision de laisser filer le franc à son cours plancher au sein du SME, par rapport au Mark, devrait contraindre la Bundesbank à acheter des francs au taux actuel même si une réévaluation du Mark est probable dans un futur proche, explique un cambiste. Il a ajouté qu'il serait très coûteux pour la banque centrale allemande d'acheter maintenant des francs, qu'elle ne pourrait revendre qu'après une réévaluation du Mark et donc à un taux de change moins avantageux.

◆ Chirac

que. Dépasser les offres de 1.7 % de hausses pour 1987, équivaldrait, dit-il, à renier sa politique de relance économique.

Après le « recul-défaite » face aux étudiants, le gouvernement Chirac ne peut en effet s'offrir un autre « retrait ». Il en va, disent certains de ses membres, de sa « crédibilité ».

Mais depuis 20 jours déjà, la France ne vit plus qu'au rythme du refus des cheminots de se plier au plan de « rigueur » de ce gouvernement néo-libéral de Jacques Chirac.

Dimanche dernier, dans les gares de tous les coins de l'Hexagone, des milliers de Français, chargés de skis, de valises et d'enfants, cherchaient en vain un train pour les ramener chez eux, se bousculaient autour des rares autocars, maugréaient devant des tableaux d'affichages vides de départs ou observaient, incertains, des escadrons de CRS dégageant à la matraque les voies ferrées occupées par les grévistes. « Si c'est ça la France de la cohabitation, vivement le divorce », me lance, à Lille, un retraité tentant de rentrer à Paris.

L'intervention massive des forces de l'ordre, même si elle permet depuis lundi une reprise de plus de 50 % de la circulation des trains - sur un réseau qui à certains moments, vendredi dernier, était complètement coupé du reste du monde - n'a pas mis un terme au cauchemar des Français.

Des éditorialistes français craignent déjà que les cheminots français, ne deviennent l'équivalent pour le gouvernement Chirac des contrôleurs aériens de Ronald Reagan ou des mineurs de Margaret Thatcher: l'occasion d'infliger une dure défaite aux syndicats et s'imposer la stratégie néo-libérale.

À la Gare du Nord, dans le petit local de la coordination nationale des comités de grève des conducteurs, on n'était pas loin hier matin de partager ce pessimisme. « C'est d'ici que tout est parti, raconte Marc, un conducteur de 23 ans, non syndiqué. « Mais avec l'élargissement du mouvement, l'arrivée des grosses centrales, la politisation de la négociation, nos revendications ont complètement été oubliées. »

Quoique à peine quatre dépôts sur 94 aient voté un retour au travail et que 70 % des conducteurs soient encore en grève, le trafic a repris sur la majorité des grandes lignes. « Pour quoi les trains roulent ? À cause d'eux, réponde Marc, en montrant du doigt les CRS qui, sous les fenêtres du local, patrouillent les quais. « On n'est que 50 militants ici, ils sont 150. »

Suprême ironie, les cheminots qui ont déclenché le mouvement ne se battent pas pour les « hausses de salaire » que le mouvement « élargi » demande aujourd'hui.

Ce n'est pas contre le programme de rigueur que les 17,000 conducteurs ont débrayé il y a 20 jours, mais bien pour une meilleure répartition des temps de repos et contre une grille de salaires qui aurait pour effet de laisser plus longtemps un plus grand nombre d'entre eux (surtout des jeunes) au bas de l'échelle profession-



Le tai chi, technique de méditation en mouvement, compte plus de 6,000 adeptes au Canada dont au moins 500 à Montréal. Ci-haut, la démonstration donnée récemment dans un restaurant du quartier chinois de Montréal.

Le tai chi taoïste gagne Montréal

Rollande PARENT

(PC) — Le tai chi taoïste n'est ni une chinoiserie, ni une vieilleries, loin de là, même si cette technique de méditation en mouvement, de plus en plus pratiquée par des Occidentaux, a été mise au point par des moines taoïstes de Chine, il y a plusieurs centaines d'années.

Seulement à Montréal, la Société de tai chi taoïste a réussi à attirer 500 adeptes, sans jamais crier sur les toits les mérites de cette discipline. Des clubs sont également actifs à Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières et Joliette. Dans tout le Canada, il y a actuellement 6,000 initiés.

La Société de tai chi taoïste de Montréal a organisé, il y a quelques semaines, une soirée de démonstration de tai chi à l'intention des amis et conjoints des mordus de cette discipline.

Quand un de ses proches se déplace deux fois par semaine pour pratiquer le tai chi à raison d'une heure à chaque fois, la curiosité d'en savoir plus long existe abondamment.

Plusieurs se sont d'ailleurs laissés prendre au jeu et se promettaient de s'inscrire en janvier, une fois terminées les agapes du temps des Fêtes. Il en coûte \$25 par mois.

Cependant le porte-parole de la Société montréalaise, Bernard Voyer, se méfie des engagements trop soudains. Il est convaincu que le tai chi taoïste a beaucoup à offrir à

ceux qui le pratique mais il tient à éviter les attentes démesurées.

Et pourtant, il n'hésite pas à affirmer que le tai chi a été pour lui une découverte de taille. Plutôt corpulent, pas tellement souple, il assure qu'il a acquis de la flexibilité et quelque chose d'autre, plus difficile à expliquer, qui relève de l'épanouissement personnel.

La première série de cours de tai chi porte sur l'apprentissage de 108 mouvements de base. En les exécutant au ralenti, l'élève se concentre sur le mouvement et l'action des muscles sollicités.

Les gestes sont posés lentement pour maintenir l'attention et l'équilibre. Au fur et à mesure de la pratique, les tendons s'épaississent et les muscles se développent, la conscience de la respiration s'accroît.

Plus les mouvements d'extension et de rotation deviennent familiers, plus l'énergie circule dans les articulations déliées et les points de tension se dénouent. Il s'ensuit une relaxation et à tout le moins une diminution du stress. Et une bonne dose de concentration et de méditation n'a jamais fait de tort aux angoisés.

Outre l'exécution des chorégraphies de base, l'adepte du tai chi taoïste s'initie aux exercices de pouce-mains. A ce moment-là il n'agit plus seul mais se mesure à un autre, face à face, mains à mains. On y apprend à neutraliser et à repousser la force de l'autre.

Comme il s'agit d'exercices en douceur, tous les groupes d'âge sont en mesure de s'adonner au tai chi.

Un groupe montréalais de l'âge d'or a bien compris cela et tente par le tai chi de repousser certaines déficiences physiques qui se manifestent souvent en raison d'un trop grand degré d'inactivité.

L'ostéoporose, la constipation et les problèmes cardiaques sont de celles-là.

Selon le médecin montréalais David Copeland, le tai chi permet de développer « une force inhabituelle, une résistance physique et une sensation de bien-être, aussi bien qu'une résistance hors de l'ordinaire aux différents stress de la vie. »

Il assure que le tai chi, après un certain temps, variable selon les individus, produit un sentiment de bien-être et de calme interne qui vaut bien un petit effort au départ.

Devant certains problèmes de dos, des médecins suggèrent à leurs patients d'essayer la pratique du tai chi.

On attribue généralement la diffusion de la technique du tai chi en Amérique du Nord à un tailleur de Hong Kong, Moy Lin Shin, qui est venu s'installer près de Toronto il y a une quinzaine d'années.

À Orangeville, à une heure de trajet automobile de Toronto, est situé le centre de tai chi taoïste du Canada qui offre des cours d'apprentissage et de perfectionnement.

Les instructeurs de tai chi, tous bénévoles et au nombre de 50 au Québec dont 30 à Montréal, s'y retrouvent à intervalles irréguliers.

◆ Montréal

tion continue du niveau de la dette, souligne Moody's dans un communiqué.

Une telle hausse devrait normalement permettre à ces trois institutions d'emprunter à de meilleurs taux, ou tout au moins plus facilement, sur les marchés américains et internationaux.

En août dernier, Moody's avait déjà relevé la cote du Québec et d'Hydro-Québec à AA3, soit un échelon plus haut que celle de Montréal, de la CUM et du Conseil scolaire, dans l'échelle de Moody's qui en compte treize.

À titre de comparaison, l'Alberta, l'Ontario, la ville et la Communauté urbaine de Toronto jouissent de la meilleure évaluation de Moody's soit AAA, trois échelons au dessus de la cote du Québec et de l'Hydro et quatre au dessus de celle de Montréal et de la CUM.

En 1982, Moody's avait abaissé la cote de crédit de la province au niveau A1, soit celui qui est présentement accordé aux trois institutions montréalaises.

En juin dernier - sous l'administration du Parti civique - la Société canadienne d'évaluation de crédit (mieux connue sous son sigle anglais de CBRS) avait réévalué la cote de crédit de la Ville de Montréal, la faisant passer de A à AA, soit, selon CBRS, un aussi bon risque qu'Hydro-Québec, l'emprunteur québécois le mieux perçu par les marchés financiers.

Mais si CBRS a de l'influence sur le marché canadien, ce sont toutefois les firmes Moody's et Standard and Poor's qui ont l'oreille des marchés américains et internationaux.

Pour le président du Comité exécutif de la Ville de Montréal Michael Faïnstat, la décision de Moody's est une heureuse nouvelle, surtout que des émissaires de la firme new-yorkaise étaient venus à Montréal pour rencontrer le maire Jean Doré peu après son élection.

« Cela est très encourageant parce que c'est la première société d'évaluation de crédit à modifier la cote de la ville depuis l'élection », a souligné M. Faïnstat.

Selon le directeur des finances de la Ville, M. Fernand Denis, il est impossible de dire de combien pourront diminuer les taux d'intérêts des emprunts de Montréal, mais « il est toujours intéressant de voir sa cote augmenter ».

Selon lui, toutefois, le plus important est que la cote de la Ville demeure au niveau A, puisque de nombreux fonds de pension américains ne peuvent investir dans les obligations d'organismes qui n'ont pas au moins cette cote A.

AUJOURD'HUI

Le service de l'éducation des adultes de la CFCM offre une série de cours de conversation française pour les immigrants recrus; on s'inscrit ces 7 et 8 janvier, de 19 h à 21 h, au Centre Saint-Pascal-Baylon (3715, avenue Carillon) ou au Centre Barthélemy-Vimont (7700, avenue d'Outremont), mêmes dates et heures. 374-8650.

Le C.I.S.C. de Longueuil-Ouest invite le public à une conférence sur le psoriasis et les résultats d'une recherche menée à l'hôpital Notre-Dame, avec Mme Danielle Massé, ce soir à 19 h 30 au 201, rue Curé-Poirier ouest. 651-9830, poste 319, ou 677-7063.

Si vous avez peur de l'eau mais désirez quand même acquérir des notions de bases en natation, le service des sports de l'U de M vous invite à vous inscrire à des cours, ces 7 et 8 janvier de 19 h à 20 h 30. 343-6150.

Stage intensif en techniques de cirque, organisé par le service des sports de l'U de M à compter du 11 janvier; il faut s'inscrire le 7 ou le 8 janvier, de 19 h à 20 h 30, au 343-6150.

Le service des sports de l'U de M offre plus d'une douzaine d'activités différentes en gymnastique douce. Les inscriptions ont lieu ces 7 et 8 janvier de 19 h à 20 h 30 au 343-6150.

Stages intensifs en ski de fond (le 24 janvier) et en télémark (le 7 février), offerts par le service des sports de l'U de M. On doit s'inscrire ces 7 et 8 janvier de 19 h à 20 h 30 au 343-6150.

Procurez-vous des billets de ski à tarif réduit au Cepsud de l'U de M, pour Saint-

Sauveur, Jay Peak et Bromont; les billets sont vendus au poste d'accueil (2100, rue Édouard-Montpetit), du lundi au dimanche de 8 h à 23 h. 343-6150.

La Société canadienne du stress offre des cours de relaxation, méthode Jacobson, débutant ce 7 janvier de 18 h 45 à 21 h 30, au 1826, rue Sherbrooke est. 527-3523.

Rencontre d'information sur la question des reprises de possession de logement, organisée par l'Association des locataires de Villiers, aujourd'hui à 13 h 30 au 326, rue Gounod. 270-6703.

Cinéma conférence des Grands Explorateurs: Tunisie, pays des mille et un soleils, à la salle Émile-Legault (613, boulevard de Sainte-Croix, à Saint-Laurent), ce soir à 20 h. 744-7300.

Séssion intitulée « Se reconnaître comme individu - I », prévue du 15 janvier au 19 mars, les jeudis soirs, avec Thérèse Goyer, offerte par le Centre Saint-Pierre, secteur familial (1212, rue Planet). Inscription avant le 8 janvier: 524-3561.

Cours prénatals au CAP Bois-de-Boulogne, en piscine et sous forme de rencontres, débutant les 7 et 8 janvier. Il faut s'inscrire le plus tôt possible: 332-3000, poste 339, ou 332-3009.

En collaboration avec l'ONF, le Centre de documentation Marius-Barbeau présente des extraits de La Vieillesse des vieillés: Jean Carignan, violoncelle, ce 7 janvier à 19 h et 21 h au cinéma de l'ONF, complexe Guy-Favreau (206, boulevard Dorchester ouest). 274-5656.

7 janvier
par la PC et l'AP

1986: le président Reagan annonce des sanctions contre la Libye: les pays d'Europe occidentale manifestent de la réticence à les appuyer.

1984: les forces sud-africaines annoncent avoir abattu plus de 300 guérilleros et soldats angolais et cubains au cours de trois jours de combats dans le sud de l'Angola.

1979: le gouvernement Pol Pot est renversé au Cambodge par des rebelles soutenus par le Vietnam.

1972: malgré une pression des États-Unis, l'Inde noue des relations diplomatiques avec la Chine populaire.

1968: démission du gouvernement libanais, après le raid de commando israélien contre l'aéroport de Beyrouth.

1953: le président Harry Truman révèle que les États-Unis possèdent la bombe à hydrogène.

1598: Boris Godounov s'empare du trône de Russie à la mort de Fédor Ier.

Il s'est né un 7 janvier: le pape Grégoire XIII (Ugo Buoncompagni) (1502-1585); l'écrivain écossais Robert Anderson (1750-1830).